

No 117a 3,85 pour 3,55

- COPIE -
Service de la gestion des
documents et archives - VTR

2 mars 1936

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac
 A une session régulière du conseil municipal
 de la municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac
 tenue au lieu ordinaire des dites sessions le
 deuxième jour du mois de mars mil neuf cent
 trente six à sept heures après midi; la
 présente session étant la continuation de la
 session de ce conseil en date du trois février
 dernier 1936, et successivement ajournée à ce
 jour. furent présent Mr J. Oliva Dugui
 maire, M.M. les conseillers Ferdinand Comeau, Napoleon
 Rouette, Oscar Rouette, Georges Fournier, Tréfli Guil-
 bert & Welle Coti; formant un quorum sous la
 présidence de son Honneur Mr le Maire

Après communication des minutes
 au procès verbal de notre dernière session -

Mr le conseiller Georges Fournier appuyé
 par Mr le conseiller Tréfli Guilbert propose
 qu'il soit résolu d'approuver les dites minutes
 adopté

Conformément à l'article 178 C.M.M.
 le Maire informe le conseil que la durée du temps
 exigé par la loi pour la nomination des officiers
 municipaux est expiré -

Il est proposé par Mr le conseiller Welle
 Coti secondé par Mr le conseiller Ferdinand Comeau
 qu'il soit résolu de procéder à la nomination des
 inspecteurs & officiers municipaux pour notre municipalité
 adopté

Le grand chemin du Roi depuis le No. Cadastre 1301
 cent trent. inc. jusqu'au bout du moulin cad. 109.110

2 mars 1912

2006

L'inspecteur de voirie nommé est Mr Euphemus Beuchard

Le grand chemin du Roi depuis le pont du moulin cadastre 109-110, jusqu'au no cadastre (58) cinquante huit, size. L'inspecteur de voirie nommé est Mr Thomas Benoit

Au 2^{em} rang du no cad. 97 prop Oscar Rouette inc. Jusqu'au no cad. 251 inc prop Edmond Guibert, l'inspecteur nommé est Mr René Dugri

La concession St Charles depuis le grand chemin a son départ jusqu'au no cadastre 355 trois cent cinquante cinq inc. pour ce qui concerne notre municipalité l'inspecteur nommé est Mr J. Philippe Dugri cultivateur

Les inspecteurs agraire nommés sont MM. Olivier Orette, Zair Garceau, & Omer Blais

L'inspecteur municipal nommé est Mr Henri Bisson

Les estimateurs nommé pour faire le rôle d'évaluation de notre municipalité sont MM. Joseph Bisson, Léon Blais & Bte. Rouette

Le gardien d'écoles nommé est Mr Desir Rouette

Le vérificateur des comptes de notre municipalité nommé est Mr Geo. L. Rouette, Adopté

Mr le conseiller Oscar Rouette propose appuyé par Mr Napoléon Rouette qu'il soit résolu que le secrétaire trésorier soit autorisé à réclamer au nom de notre corporation municipale de la corporation du conseil du comté de St Maurice la somme de \$50.00 étant le coût de l'entretien de la traversée de Pointe du Lac à Nicolet hiver 1934-1935

Le secrétaire trésorier est aussi par la présente autorisé à payer la dite somme de 50.00 cinquante dollars à Mr Oliva Guilbert pour l'entretien de la dite traversée moins les taxes municipales et justice pour l'année courante. Le dit paiement devra être fait à Mr Oliva Guilbert après en avoir reçu la somme du comté de St Maurice

annulé par en annulant les 5 derniers lignes

Adopté

C'est proposé par Mr le conseiller Nelles coté secondé par Mr le conseiller Truffi Guilbert qu'il soit résolu que les comptes ci après spécifiés présentés verbalement soient approuvés et que le secrétaire trésorier soit autorisé à en faire le paiement

pour
 De recevoir et de payer pour facture 29
 Fev. 1936 de l'imprimerie Formule Prov. \$6.05

2 pour travaux d'amélioration de voirie charroyés de crac de harbor de Payer à Mr M Auguste Rouette \$1.25 à Benoit Paquin \$1.50 à Roland Girard 1.50 à Ch. Aug. Barou 2.50

adopté

Mr le conseiller Ferdinand Lorneau propose appuyé par Mr Georges Fournier qu'il soit résolu de continuer l'examen et la révision du rôle seigneurial (Terrier) des rentes constituées payable dans notre municipalité et les abolissant les rentes seigneuriales
 25-26 Geo. 4 Chap, 85 Adopté
 Voir amendements sur le rôle Seigneurial

Il est proposé par Mr le conseiller Georges Fournier secondé par Mr le conseiller Oscar Rouets et Mr le conseiller Ferdinand Lorneau qu'il soit résolu d'ajourner la session au septième jour du mois de mars courant 1936 à deux heures de l'après midi
 Adopté

J. Dugri Maire
 Joseph Mallon secrétaire trésorier

PROVINCE de Québec

Municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac
 A une session régulière du conseil municipal de la municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac tenue au lieu ordinaire des dites sessions le septième jour du mois de mars mil neuf cent trente six à deux heures de l'après midi la présente session étant la continuation de la session de ce conseil en date du trois février dernier 1936, et successivement ajourné à ce jour furent présent Mr J. Oliva Dugri maire
 M. M. les conseillers Ferdinand Lorneau

57
Napoleon Rouette ascor Rouette
Georges Fournier Greffi Guilbert
et Melle Loti

Sur proposition de Mr le conseiller Greffi
Guilbert appuyé par Mr le conseiller
Georges Fournier le procès verbal de la
dernière assemblée est approuvé
Adopté

Il est proposé par Mr le conseiller ascor
Rouette secondé par Mr le conseiller
Ferdinand Comenq, il soit résolu que
le rôle seigneurial Terrier des biens fon-
ciers affectés à des rentes constituées en
faveur de Dame Marie Didié Héroux, situés
dans les limites de la corporation muni-
cipale de la paroisse de la Pointe-du-Lac
conformément aux dispositions de la loi
abolissant les rentes seigneuriales 25-
26 Geo 4 Chap 82 tel que révisé et amen-
di soit homologué par ce conseil
daté à la Pointe-du-Lac ce septième jour
de Mars (1936) mil neuf cent trente six
Adopté unanimement

Il est proposé par Mr le conseiller
Georges Fournier secondé par Mr
le conseiller Greffi Guilbert qui
soit résolu de clare la session

Adopté
J. O. Lige Maire
Joseph Martin secrétaire

6
6 avril /36

Province de Quebec.

Municipalité de la Paroisse de la Pointe-du-Lac
A une session régulière du conseil municipal
de la municipalité de la Paroisse de la Pointe-du-
Lac tenue au lieu ordinaire des dites ses-
sions le sixième jour du mois d'avril mil
neuf cent trente six à sept heures du soir
Sont présents Mr Oliva Dugri maire
M M les conseillers, Napoléon Rouette, Georges
Fournier, Triffli Guilbert et Melle Cote
formant un quorum sous la présidence
de Mr le maire

Sur proposition de Mr le conseiller
Napoléon Rouette approuvé par Mr le conseiller
Georges Fournier et est résolu d'approuver
les minutes du procès verbal de notre dernière
session

Adopté

Correspondance 1^{er} DE R.H. Kiernan ing. Div No 28

Il est proposé par Mr le conseiller Melle Cote
secondé par Mr le conseiller Triffli Guilbert
qu'il soit résolu que la résolution passée
par ce conseil en date du deuxième jour du
mois de mars dernier laquelle résolution
autorisait le paiement de la somme de \$500
Cinquante Dollars à Mr Oliva Guilbert pour
entretien de la traversée de Pointe-du-Lac
à Nicolet soit amendée en annulant les
cinq dernières lignes de la dite résolution

Adopté

Il est aussi proposé par Mr le conseiller Melle
Cote secondé par Mr le conseiller Triffli

Guilbert qu'il soit résolu d'approuver et d'autoriser le secrétaire trésorier à payer à Mr J. O. Dugri la somme de 9⁰⁰ neuf dollars avec laquelle somme Mr Dugri devra régler le coût de charroirage de cendre et améliorations & chemins A. M. C. & Pratt, C. A. Dupont & Biron

adopté

Il est proposé par Mr le conseiller Napoléon Rouette second par Mr le conseiller Georges Lounier qu'il soit résolu de clore la session

adopté

J. O. Dugri Maire

Joseph Martin secrétaire trésorier

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac

A une session spéciale du conseil de la dite municipalité convoquée par Mr le maire, et tenue au lieu ordinaire des dites sessions le quatorze avril mil neuf cent trente six à huit heures du matin furent présents Mr J. Oliva Dugri maire, M. M. Les conseillers Napoléon Rouette Oscar Rouette et Treffi Guilbert formant un quorum sous la présidence de Mr le maire

Après considération d'une requête datée 3.4 mars 1936 adressée à l'Honorable ministre des travaux publics du Canada par l'entremise de l'Honorable Wilfred Gariepy notre député

Il est proposé par Mr le conseiller Oscar Rouette second par Mr le conseiller Treffi Guilbert qu'il soit résolu que la dite requête soit chaleureusement appuyée par ce conseil

Attendu que la dite requête demandant la construction d'un mur ou bris-lames qui empêcherait la destruction des terrains longeant le lac Pierre de se continuer tous les ans par les eaux du lac à l'endroit ayant son départ à l'ouest du Village de la Pointe du Lac en allant à l'ouest.

Attendu qu'un rapport plan estimatif du coût des dits travaux, a été préparé par Mr Bruno Grandmont, ingénieur de district et adressé à Mr Wm Cameron ingénieur en chef du ministère des travaux publics du Canada à Ottawa en date du 4 septembre 1929, le dit rapport approuvé etc.

Le conseil prié l'Honorable Wilfrid Laurier ^{M. P.} notre député de bien vouloir user de son influence afin d'obtenir la réalisation des dits travaux

Adopté

J. C. Hugie Maire
Joseph Martin secrétaire trésorier

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac

À une session régulière du conseil municipal de la municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac tenue au lieu et heure ordinaire des dites sessions le quatrièm jour du mois de mai mil neuf cent trent six furent présents Mr Jolvid Dugri maire M^{rs} les conseillers Ferdinand Comeau Napoléon Rouette Georges Fournier Treffli Guilbert et Villépote sous la présidence de Mr le maire

Sur proposition de mr le conseiller Wellig et approuvée par mr le conseiller Treffli Guilbert les minutes du procès verbal de notre session du conseil daté du six avril, et celles de la session special daté quatorze avril dernier sont approuvées. Lesquelles viennent d'être adopté

- Communication de correspondance
- 1^{re} de l'Hon. Wilfrid Gariepy ^{M.P.} re: Brûlé Lammie
 - 2^{me} de la revue municipale sollicitant abonnements a la dite revue
 - 3^{me} de Léo Gauthier sec. tre. paroiss. Yamaachie re: maselage des chiens
 4. Réception de \$5⁰⁰ en faveur des Revd. Frères jésuites pour aider a l'entretien le chemin St. Ch.
 5. Reclamation du Gouvernement provincial pour la pension de George Hélie a l'Hopital St. Michel Archange: soit 159 jours a \$300⁰⁰ = \$43.56

Il est proposé par mr le conseiller Ferdinand Comeau secondé par mr le conseiller Georges Fournier qu'il soit résolu que le secrétaire trésorier soit autorisé a payer au Secrétaire parier de la Province de Québec pour la 1/2 pension de George Hélie a l'Hopital St. Michel Archange pour l'année 1935 la somme de quarante trois dollars et cinquante six centimes \$43.56 adopté

Il est proposé par mr le conseiller Napoléon Rouette secondé par mr le conseiller Treffli Guilbert qu'il soit résolu que le secrétaire trésorier soit autorisé a payer

a Mr Joliva Dugri la somme de Dix huit dollars
 et soixante et quinze centimes — \$18.⁷⁵
 avec laquelle somme Mr Joliva Dugri devra
 payer le salaire à date du 5^e cinq hommes
 qu'il a employé au charroyage et pelletage
 de cendre à l'usage d'amélioration de
 chemins. Le secrétaire devra aussi
 payer \$2.00 à Mr Paul Dupont.

Laquelle somme de 2.00 le secrétaire trésorier
 est autorisé à se charger au compte de dame
 L. Bon Larivière, étant pour entretien
 de son chemin de Front hiver 1935-36
 adopté

Mr le conseiller Willie Côté propose appuyé par
 Mr le conseiller Truffi Guilbert qu'il soit
 résolu de clore la session. adopté

J. Dugri Maire
 Joseph Martin
 Secrétaire trésorier

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac

A une session régulière du conseil
 municipal de la municipalité de la paroisse
 de la Pointe du Lac tenue au lieu et heure
 ordinaires des dites sessions le premier
 jour du mois de Juin mil neuf cent trente
 six furent présent Mr Joliva Dugri
 maire MM les conseillers Ferdinand Goubeau
 Napoléon Rouette Oscar Rouette Truffi
 Guilbert Willie Côté formant quorum sous
 la présidence de Mr le maire

1 Juin 1936

Après communication des minutes de notre dernière session Mr. le conseiller Welle Côté propos appuyé par Mr le conseiller Treffli Guilbert qu'il soit résolu que le dit procès verbal daté 4 mai dernier soit approuvé

Adopté

Mr le conseiller Oscar Rouette propos appuyé par Mr le conseiller Napoléon Rouette qu'il soit résolu que l'évaluation des biens du Canadien acceptée et fixés à \$1200.00 soit considérée exact pour rôle perception 1936-37

Adopté

Il est proposé par Mr le conseiller Ferdinand Comeau secondé par Mr le conseiller Welle Côté qu'il soit résolu d'approuver les comptes présentés verbalement tels que ceux spécifiés, et que le secrétaire trésorier soit autorisé à en faire le paiement. Comme suit:

1^{re} D'approuver et payer à Mr Y. Thomas Rouette pour entretien route et Charles Chénier 1935-36 la somme de \$ 255.00

2 D'approuver et payer à Fabien Gauthier 2^e D'entretien 1/2 part. Route Village des Forcans d'Avril 1935-36 la somme de \$ 6.00

Il est proposé par Mr le conseiller Welle Côté secondé par Mr le conseiller Treffli Guilbert qu'il soit résolu de clore la session
 J. D. Dugré Maire, Jos Martin secrétaire trésorier

29 Juin 1936

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de la
Pointe-du-Lac

A une session spéciale du conseil municipal de la municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac tenue au lieu et heure ordinaire des dites sessions le vingt-neuf Juin (1936) mil neuf cent trente six laquelle session ayant été convoquée par le secrétaire trésorier par avis signifiés à tous les membres du conseil en date du 25 Juin 1936 et par avis public daté le 11 Juin courant avisant dans lesdits avis de la révision et de l'homologation par ce conseil du rôle d'évaluation de notre municipalité devant avoir lieu ce jour

président Mr Joliva Dugri maire M. les conseillers Ferdinand Pomeau, Georges Fournier, Truffli Guilbert, Oscar Rouette, et Napoléon Rouette *

+ Mr Welle cotiab.
sont ayant été dûment
avisés de la présente
assemblée

Après communication des minutes de la dernière session de ce conseil Mr le conseiller Georges Fournier propose appuyé par Mr le conseiller Truffli Guilbert qu'il soit résolu que les minutes au procès verbal de notre session daté 29 Juin soient approuvés.

Adopté

Correspondances.
par lettres de Mr J.B. Larouge concernant l'évaluation de ses propriétés; et demandant les motifs ayant pu contribuer à l'augmen-

tation de 200.00 fait par les estimateurs
le dit titre daté 3 juin 1936

2 Du sous ministre des Terres
et Forêts ^{18 June 1936} F. Q. Lemieux expédient
emprunte au bleu, extrait dirigé
lien de renvoi subdivision d'une partie
du lot No cad 67. ci: "Mrs Lapin au Pop"

Il est proposé par Mr le conseiller Ferdinand
Comenau secondé par Mr le conseiller
Georges Fournier qu'il soit résolu
de procéder à la révision et à l'homolo-
gation du rôle d'évaluation de
notre municipalité de la paroisse
de la Pointe du Lac. Les noms
des nouveaux propriétaires soumis
au conseil à sa présente session
sont inscrits au rôle d'évalua-
tion de notre municipalité et
que les changements tous qui des
nouvelles évaluations sont égale-
ment entrés au rôle d'évaluation
tels que données par le conseil
à sa présente session. Sept

N ^o ordre	N ^o cad	app ^l Ph	acquéreur	Vendeur	Eval	Terrain	Construct
1	78	-13	Dame Valérie Guilbert	dist. a rue Desriatari	50.	450.	
2	91	-50	M. Ernest Leclerc	dist. a Napoleon Dubonk	100.	510.	
3	265	-55	Philipp Guay	de Mme Bisson rue a dist.	100.	200.	
4	267	-43	Ellembert Fournier	dist a ch ^e Rouette	30.	300.	
5	96	-09	oseor Rouette	Evalui a	50.	400.	
6	105	1-53	Emilien Hélie	dist a rue. a ch ^e Hélie	300.	1300.	
7	63		J. Bte. Godebout	lui ajoutor		100.	

29 Juin 1936

Nous les soussignés l'adjoint Mair et Joseph Martin
secrétaires trésoriers certifions par les présentes
sous nos serments d'office que le nombre
d'amendements fait le vingt-neuvième
jour de Juin mil neuf cent trente six
est de (14) Sept amendements fait au
le présent rôle d'évaluation l'adjoint Mair

Joseph Martin secrétaire trésorier
Il est proposé par Mr le conseiller Treffe
Guillout secondé par Mr le conseiller Georges
Fournier qu'il soit résolu que le rôle
d'évaluation de notre municipalité tel qu'il
revisé et corrigé soit homologué et

adopté

l'adjoint Mair
Joseph Martin secrétaire trésorier

Il est proposé et secondé, consenti, à l'unanimité
des membres du conseil, sous la demande de Mr
le maire que le secrétaire trésorier soit auto-
risé à payer à Henri Dugré la somme de \$4.25
laquelle somme devra être employé par Mr Dugré
pour payer à Fratto ri: expulsion d'immond, infectant
notre rivage 1.00 à Ch. aug Biron trav. voirie 1.00
à Edm. Dupont travaux voirie 2.25 adopté

Il est proposé par Mr le conseiller Oscar
Rouelle secondé par Mr le conseiller Napoléon
Rouette qu'il soit résolu de clore la session

adopté

l'adjoint Mair
Joseph Martin secrétaire trésorier

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac.

A une session régulier, du conseil municipal de la municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac tenu au lieu et heure ordinaire des dites sessions le troisième jour du mois de août mil neuf cent trente six furent présent Mr J. Oliva Dugri maire, M. H. les conseillers Ferdinand Lorneau Georges Fournier Treffli Guilbert et Weller Cati faisant un quorum sous la présidence de Mr le maire.

Mr le conseiller Weller Cati propose approuvé par vote le conseiller Treffli Guilbert que les minutes du procès verbal de notre session datée 29 Juin dernier soit approuvé adopté

Communication des correspondances suivantes
 1^{re} De la Corporation municipale du comté de St-Henri
 re: Ent. Unité Sanitaire 1935-36, & adm. générale de la sus dite municipalité. Reclamation sur évaluation de
 \$192,719,00 a 3 centins par 100,00 = \$57,82

2^e Reclamation du Gouvernement Prov. refoud batim & Juris
 pour année commençant le 1^{er} Juillet 1936 \$12.00

3^e Du Département des affaires municipales re: commis-
 sion pensions de Vallée daté 30 Juin par l'Hono-
 rable J. D. Bouchard adressé au mem-
 bre du conseil, explication de la
 dite loi re: pension

Il est proposé par Mr le conseiller Grefli Guillard
 secondé par Mr le conseiller Mellelati qu'il
 soit résolu que les comptes ici après apurés
 fuis soient approuvés par ce conseil et que le secré-
 taire trésorier soit autorisé à en faire le paiement
 par de Approuvé et de payer à la corporation municipale
 du Comté de St-Maurice ré-unité sanitaire et adminis-
 tration Général 1935-36 la somme de \$5482

2 au gouvernement prov. au trésorier de la Province pour
 fonds bâtisse & Juris annes comm. 1^{er} juil 1935 \$1200

3^e au secrétaire trésorier pour 6 mois de salaire \$32.50
 & pour timbre, poste & accis 2.00
34.50

4 a Archie Rouette pour ménage, lavage
 blanchi salle publique 1.00

Mr le conseiller Edouard Gouneau pro-
 pose appuyé par Mr le conseiller
 George ^{M^{re}} de voir que le secrétaire
 trésorier soit autorisé à recevoir
 des personnes âgées de 70 ans et
 plus qui prétendent avoir droit
 et desir se prévaloir des disposi-
 tions de la loi des pensions de veilles.
 Et d'aider les pétitionnaires à rem-
 plir les formulés fournies à cette
 fin lesquelles devront être transmises
 au résident de

les demandes de pensions

adopté

8 Sept

M. le conseiller Ferdinand Pomeau propose appuyé par M. le conseiller Willeh. Gotti qu'il soit résolu de clore la session

adopté
 J. Dugri Maire
 Joseph Carlin Secrétaire

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac

A une session régulière du conseil municipal de la municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac tenue au lieu et heure ordinaires des dites sessions le huitième jour du mois de Septembre 1931 mil neuf cent trente six. Furent présents M. J. Joliva Dugri Maire M. M. les conseillers Ferdinand Pomeau Napoléon Rouette Georges Fournier Tréfflé Guilbert. Formant un quorum sous la présidence de M. le maire.

Le Secrétaire Trésorier est aussi présent.

Après communication des minutes du procès verbal de notre dernière session M. le conseiller Tréfflé Guilbert propose appuyé par M. le conseiller Georges Fournier qu'il soit résolu que le dit procès verbal en date du trois cent dernier soit approuvé. Adopté

Ordre de Motion. Mr le conseiller
 Ferdinand Comen donne avis de motion qui;
 a la prochaine session reguliere de ce conseil, il
 sera passe un reglement fixant le taux
 par (\$100.00) Cent peastrs d'evaluation de
 vant etre impose sur tous les biens fonds
 imposables de notre municipalite pour
 faire le role general de perception pour
 l'annee (1937) mil neuf cent trente sept; pour
 1^{er} pourvoir au cout de l'administration,
 2nd et au cout de l'electricite employe a l'usage
 de l'eclairage des chemins publics dans notre
 municipalite

Il est propose par Mr le conseiller
 Napoleon Bouette secondi par Mr le conseiller Georges
 Fourmier qu'il soit resolu d'approuver les com-
 tes ci-apres specifies lesquels sont presents
 verbalement au conseil et que le secretaire
 tresorier soit autorise a en faire le paiement

1^{er} d'approuver et payer au secretaire tresorier pour
 balancement fait le 18 aout 1936 a l'imprimerie Formule pro-
 ciale, achat de papeterie; ri liste Electorale, feuille Rol Per-
 ception Etc fact. 18 aout \$ 2.17

approuver et payer a Monsieur J. Bte
 Loranger pour 2 charge de nettoyage \$ 1.70

approuver et payer a Mr Ferdinand Comen
 pour maffler \$ 3.10

approuver et payer a Mr Thomas Diegre pour service
 de incendie \$ 2.00

Mr le conseiller Ferdinand Cormeau propose appuyé par Mr le conseiller Napoléon Rouette que Mr le maire de cette municipalité soit autorisé à signer la carte d'admission de Georgette Dupres au d'Hopital St Joseph 3 Rivieres, comme indigent, le secrétaire trésorier est autorisé à payer le coût à d'Hopital provenant de la dite admission.

adopté

Il est proposé par Mr le conseiller Georges Fournier secondé par Mr le conseiller Tréfle Gauthier que il soit résolu de clore la session

adopté

J. Odugré, Maire
Joseph Martin, secrétaire trésorier

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac

A une session régulière, du conseil municipal de la municipalité de la paroisse de La Pointe du Lac tenue au lieu et heure ordinaire des dites sessions le cinquiesme jour d'octobre mil neufcent trente six. furent présents: Mr J. Odugré, maire, M. M. les conseillers Ferdinand Cormeau, Napoléon Rouette, Oscar Rouette et Willie Gôté formant un quorum sous la présidence de Mr le maire.

Après lecture des minutes du procès verbal de notre dernière session Mr le conseiller Willie Gôté propose appuyé par Mr le conseiller Oscar Rouette qu'il soit résolu d'approuver le procès verbal de notre dernière session date 7 septembre dernier 1936.

Budget à l'approximatif des revenus et des dépenses
pour faire le rôle général de perception pour l'année (1937)

Revenus

Sur \$192,719.00 d'évaluation des biens imposables, de notre
municipalité à 0.22 par \$100.00 = \$423.98

Dépenses

Administration \$105.00 Entretien de chemins \$90.00 = \$195.00
Conseil de Bonité de St. M. \$60.00 Chauffage et éclairage \$37.00 = 97.00
Jurés \$12.00 Assistance pub. \$119.98 = 131.98
Total: \$423.98

REVENUS

Revenus des biens imposables, que sous l'article 6.94 parag. 2
pour lumières de rue sur évaluation \$192,719.00 + évaluation
re: article 6.94 parag. 2 \$19,900.00 = \$212,619.00 à 0.10 par \$100.00
+ \$30.00 payé par les Révérends Frères = \$242.62

Dépenses

Re: article 6.94 pour lumières de rue 12 mois à \$18.75 = \$225.00
Pour salaire d'administration collection, etc. 17.62
\$242.62

Après lecture de l'avis de motion donné par ce conseil en date du 7 septembre dernier re: passation d'un règlement pour l'imposition de la taxe générale annuelle pour l'année (1937) mil neuf cent trente-sept

Il est proposé par l'honorable conseiller Ferdinand Lorneau secondé par l'honorable conseiller Napoléon Rouette qu'il soit résolu que le règlement ci-après inscrit fixant le taux pour imposer la taxe annuelle pour faire le rôle général de perception pour l'année (1937) mil neuf cent trente-sept soit passé et statué.

Adopté

RÈGLEMENT (N. 24) Vingt quatre

Après considération d'un budget à l'approximatif des revenus et des dépenses de notre municipalité pour l'année

5 oct. 1936

1^{er} sur pour prele- (1937) mil neuf cent trente sept. —
 ver la somme de \$423.98
 que le taux devant être réglé par
 imposé sur tous (2^e Que pour prélever la somme de \$242.62) deux cent qua-
 les biens fonds impo- rant deux piastres et soixante deux centimes; pour
 sables de la municipi- éclairage de rue. Que le taux devant être im-
 palité de la Paroisse de pose sur tous les biens fonds imposables de notre mu-
 la Pointe-du-Lac soit nicipalité. Et sur tous les biens fonds imposables
 fixé à la somme de de notre municipalité, que sous l'article 69^e parag 2
 0.22) vingt deux cen- pour lumières de rue soit fixé à la somme de 0.10 dix
 times par cent piastres centimes par cent dollars d'évaluation pour pourvoir
 d'évaluation pour au coût de l'électricité, pour éclairage de rue et de
 pouvoir à l'admi- penses occasionnées telles que somme payée à la
 nistration general Shawinigan water and power co \$225.00 plus la somme
 de la municipalité payée au secrétaire pour administration \$17.62
 2^e J. O. D. maire Un seul rôle de perception devra être préparé à 0.32 par
 \$100.00 en en désignant le coût de la lumière dans
 des colonnes distinctes séparées des autres
 Le règlement deviendra en force quinze jours
 après publication suivant la loi. Adopté

J. O. Dugré Maire
 Joseph Harbin Secrétaire-trésorier

a Mr Marc Trudel M.P.P.

Il est proposé par un conseiller Oscar Rouette secondé
 par un le conseiller Napoléon Rouette qu'il soit résolu que
 nous les membres du conseil de La Pointe-du-Lac Village
 en séance régulière, ayant appris par la voie des journaux
 que les gouvernements fédéral et provincial devraient se
 troyés les différents comités de la province de Québec a-
 fin d'entreprendre des travaux publics qui donneraient
 de l'ouvrage aux nécessiteux. Comme nous avons des
 travaux de voirie et d'utilité public en souffrance et

Le maire de
 le oct. 1936
 M. J. O. D.

5 oct. 1936

22

2 Nov.

que d'un autre côté nous avons aussi des nécessités, nous
vous prions de bien vouloir nous accorder notre quote part
en ses subventions

Vous remerciant d'avance et vous félicitant pour votre
poste important dont vous êtes honoré à la vice présidence de
la chambre.

Nous demeurons vos dévoués
Les membres du conseil de la paroisse de La Pointe-du-Lac (Village)

M. le conseiller Wellec l'a été proposé appuyé par M. le conseil
ler Ferdinand Lorneau qu'il soit résolu de clore la session

J. C. Dugré Maire
Joseph Martin secrétaire trésorier

MUNICIPALITÉ DE LA POINTE DU LAC

Municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac

A une session régulière du conseil mu-
nicipal de la municipalité de la paroisse de
la Pointe du Lac tenue au lieu et heure ordi-
naire des dites sessions le deuxième jour du
mois de Novembre mil neuf cent trente six.

Furent présent M. J. Dugré Maire
M. H. les conseiller Napoléon
Rouette Truffo Guilbert et Wellec
Loti formant un qua-
rum sous la présidence de M.
le Maire

Après communication des minutes du procès verbal de
notre dernière session M. le conseiller Napoléon Rouette
proposé appuyé par M. le conseiller Wellec Loti

qu'il soit résolu d'approuver le procès verbal de notre dernière session eue date du 5 octobre dernier.

Adopté

la correspondance du Dr Marc Trudel 21 oct 1936, ré: réponse à une demande de octroi:

En conformité avec l'article 726 du code Mun. le secrétaire trésorier soumet au conseil un état des arrrages dus pour taxes municipales à notre municipalité en particulier ceux ayant deux ans et plus d'arrrages

année	Noms	No cadastre	dé année	Noms	No Cadastre	Dé
2	Biron Vm Emilie	2.31	5,	Melou Thom D		9.22
3	Desjardis Victor	8.264	,	Papin Eugène		5.89
2	Déboncourt Ernest	11.17		Les noms suivants ont un arr		
5	Duplessis Vm Thomas	6.021	avec	alarie Desj		1.75
2	Dupont Vm	10.011		Thomas Bessid		1.40
1	Biron Vm Edm. succ.	2.28,	1	Blais ars		4.20
1	Bouchard de Antonis	2.63,	1	Bourgeois G		16.63
1	Cantin Iréné	8.05,	1	Clark J R		3.53
1	Duplessis Vm Ernest	1.75,	1	Garceau Rod.		4.03
1	Gerard L	10,		Rouette ascor		4.03
1	Guilbert Vm Emilie	5.43		Wheeler Vm Theo		1.93

Après examen des arrrages ci-haut inscrits figurant au rôle de perception de 1936. nul neuf cent trentesix \$ le Mr le conseiller Treffli' Guilbert propose appuyé par Mr le conseiller Wellis' Côté qu'il soit résolu que le secrétaire trésorier soit autorisé à donner avis aux dits

personnes redevant des arrerages de taxes municipales pour deux trois ou quatre ans. — Que c'est avec regret que ce conseil se trouve dans l'obligation de faire transmettre leurs comptes de taxes à un avocat pour en faire la collection ou au conseil du comté de St Maurice pour en faire vendre les propriétés; à moins que ces dits arrerages ne soient réglés d'ici au 1^{er} décembre 1936. — Le secrétaire trésorier devra attendre un ordonnance du conseil municipal avant de faire vendre les dites propriétés ou les transmettre en collection. *adopté*

Il est proposé par Mr le conseiller Napoléon Rouette secondé par Mr Welle Loté qu'il soit résolu que Mr Georges Ant Rouette soit nommé vérificateur des comptes de notre municipalité au salaire de \$15.00. Le secrétaire trésorier est autorisé à en faire le paiement *adopté*

Il est proposé par Mr le conseiller Truffe Guilbert secondé par Mr le conseiller Napoléon Rouette qu'il soit résolu que le secrétaire trésorier soit autorisé à payer les comptes suivants présentés verbalement tels que sous spécifiés. —

- | | |
|--|---------------|
| 1 ^{er} d'approuver et payer à M ^{rs} Rouette sur le Electricité | 300 |
| 2 ^{ème} approuver et payer au secrétaire trésorier pour bois et entretien salle Du conseil année 1936 | 6.00 |
| pour timbre poste d'acc. 50. pour C.M. solai. | 32.00 = 34.00 |
| 3 ^{ème} d'approuver le paiement fait à Mrs Thomas Dugri somme gardien de: Diphthéri | 40.00 |
| ehy dame Comman | 10.00 |
- Adopté*

7 Dec.

Il est proposé par Mr le conseiller Treffli Guilbert secondé par Mr le conseiller Velle Gati qu'il soit résolu de clare la session

Adopté
J. O. Dugri-maire
Joseph Martin secrétaire trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac

A une session régulière du conseil municipal de la municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac tenue au lieu et heure ordinaire des dites sessions le septième jour du mois de décembre mil neuf cent trente six furent présents Mr Loliva Dugri-maire M. les conseillers Ferdinand Comeau Naphtion Rouette Oscar Rouette Georges Fournier Treffli Guilbert et Velle Gati faisant un quorum sous la présidence de Mr le maire

Après communication des minutes du procès verbal de notre dernière session. Il est proposé par Mr le conseiller Velle Gati secondé par Mr le conseiller Treffli Guilbert qu'il soit résolu que le procès verbal de ce conseil en date du deux novembre dernier soit approuvé

adopté

Correspondance de la Frost Steelband Ware Co daté 6 Nov 1936

Mr le conseiller Georges Fournier propose approuver par Mr le conseiller Oscar Rouette qu'il soit résolu d'approuver les comptes si après spécifiés présentés verbalement, à cette session, et que le secrétaire trésorier soit autorisé à en faire le paiement; tel que spécifié

1^{re} D'approuver et payer de caiss à caiss 75% sur évaluation de \$470000 de taxe @ 32% pour franchises accordées par cette municipalité à la Champlain Water and Power Co. la somme de onze piastres 28/100 \$11.28

2 D'approuver le paiement fait à imprimérie formules Provinciales fact. 14 nov. 36 N° 334 feuilles hors caiss lect^{re} & Debours, Etc avis pub. fait par le sec. tris. \$ 2.06 la dite somme remboursable au secrétaire trésorier

3 De payer à Thomas Dugre réparation de la pompe à incendie \$3.00 + .50 m^{re} fer de cheminée chez Tuffe, Rouille Total \$ 3.50

De payer à Omer Blais 4 paquetage à la pompe à incendie .40

adopté

*minutes
1936*

Il est proposé par Mr le conseiller Ferdinand Lombeau secondé par Mr le conseiller Napoléon Rouette qu'il soit résolu de demander à Mr Frigeau gerant de la Champlain Water & Power Co de bien vouloir faire additionner une lumière de rue dans notre municipalité; laquelle devra être posée au lieu désigné par Mr Ferdinand Lombeau sur la route nationale à l'est de la dernière lumière fixée près de la maison de Mr Lombeau.

Le secrétaire trésorier devra faire parvenir la présente résolution à Mr le Gerant de la Champlain Water and Power Company. Adopté unanimement

4 Dec 1936

Il est proposé par Mr le conseiller Ferdinand Comeau secondé par Mr le conseiller Napoléon Rouette que Mr le maire de cette municipalité soit autorisé à requérir gratuitement de la Compagnie du Canadien Pacifique y environ 10 é pars de cendre devant servir à l'entretien de nos chemins

adopté

Il est proposé par Mr le conseiller George Fournier secondé par Mr le conseiller Tréphi Guilbert qu'il soit résolu de clore la session

adopté

J. P. Dugré Maire
Joseph Martin secrétaire trésorier

Je soussigné J. Philippe Dugré ayant été nommé secrétaire de l'élection du maire et des conseillers de la municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac dont la nomination a lieu le 13 Janvier 1937, jure solennellement que j'accomplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité, ainsi que Dieu me sera en aide

J. Philippe Dugré

a la Pointe du Lac ce
troisième jour de Janvier
mil neuf cent trente
sept. Joseph Martin
secrétaire trésorier

28
13 Janv. 1937

Province de Québec, Comté de Maurice
Municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac.

A une assemblée des électeurs municipaux de la municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac tenue à la salle publique dans la dite municipalité le 13- treize Janvier mil neuf cent trente sept à dix heures du matin; telle que annoncé par avis public en date du deuxième jour de Janvier courant 1937, annonçant par le dix avis une assemblée des électeurs municipaux de la dite municipalité pour mettre en nomination et faire l'élection si nécessaire du maire et de trois conseillers municipaux en remplacement de Mr Joliva Dugri comme maire, et de Mr Ferdinand Lorneau, Georges Fournier et Oscar Rouette comme conseillers, dont le terme d'office est expiré.

Mr J. Philippe Dugri Cultivateur de cette municipalité ayant été nommé secrétaire d'élection pour aider au président à remplir les devoirs de sa charge

Le Joseph Martin secrétaire trésorier étant le président de la présente élection est présent et requiert les électeurs présents pour faire le choix des candidats pour remplir les places vacantes telles que ci-haut spécifiées les nominations devront être faites par écrit

au président de l'élection mentionnant le nom, prénom, et occupation des candidats et être signés au long par les proposeurs lesquels doivent être présents.

Il a été présenté comme candidat à la charge de maire de la corporation municipale de la paroisse de la Pointe-du-Lac et dûment mis en nomination Mr Thomas Rouette ^{ex} marchand de cette municipalité.

Ont signé le bulletin de présentation M. M. Philippe Rouette, Noël Dupres et Arceue Biron

Il a été mis présenté comme candidat à la charge de conseiller de la municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac et dûment mis en nomination Mr Lucay Baldourentier de la Pointe-du-Lac de cette municipalité. Ont signé le bulletin de présentation M. M. Joel Garceau Noël Dupres et Philippe Rouette

Il a été présenté comme candidat à la charge de conseiller de la Municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac Mr Georges Fournier cultivateur de cette municipalité ont signé le bulletin de présentation M. M. L. S. Rouette

J. Oliva Dugri, Philipp Rouette et
Noi Dupresne

Il a été présenté comme candidats
à la charge de conseillers de la municipa-
lité de la paroisse de la Pointe du Lac
M^r Rodolphe Carreau menuisier de
cette municipalité, ont signé le bul-
letim de présentation M^r Donat Dupont
Pavay Guay Philipp Rouette et
Noi Dupresne

Adonnant qu'il s'est écoulé deux
heures depuis l'ouverture de l'assemblée
pour la nomination des candidats
à la charge de maire et de conseillers
de cette municipalité et qu'il n'y
a que le nombre de candidats
voulu pour remplir les places
vacantes. Le soussigné Joseph
Martin président de l'élection pro-
clame M^r Thomas Rouette à la charge de Maire
de cette municipalité élu^t maire de la
municipalité de la paroisse de la Pointe
du Lac. & M^r Lucas Bolduc
rentier Georges Fournier cultivateur et
Rodolphe Carreau menuisier, tous trois
de cette municipalité élus par accla-
mation conseillers de la municipalité
de la paroisse de la Pointe du Lac.

Joseph Martin
Président de l'élection

par acclamation
Joseph Martin pris

Serment d'office

Je soussigné G. A. Rouette ayant été
nommé vérificateur des comptes de la
corporation municipale de la paroisse
de la Pointe-du-Lac jure solennelle-
ment que je remplirai avec honni-
tété et fidélité les devoirs de cette
charge au meilleur de mon juge-
ment et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide
Assermenté à la Pointe du Lac

devant moi ce vingtième

Jour de Février mil neuf v Geo. Ant. Rouette

Cent trente sept

Joseph Martin

Secrétaire trésorier

Je soussigné Thomas Rouette, ayant été élu Maire
de la municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac
et de ceas Bolduc Georges Fournier
ayant été élu Conseiller de la mu-
nicipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac
jure solennellement que je remplirai
avec honnêteté et fidélité les de-
voirs de cette charge au meilleur
de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Assermenté devant moi

à la Pointe du Lac ce pre-

mier Jour de Février

mil neuf cent trente sept

Joseph Martin

Secrétaire trésorier

Thomas Rouette

Georges Fournier

Lucas Bolduc

Province de Quebec

Municipalite de la paroisse de la Pointe-du-Lac

A une session reguliere du conseil municipal de la municipalite de la paroisse de la Pointe-du-Lac tenue au lieu et heure ordinaire des dites sessions le premier jour de Fevrier mil neuf cent trente sept furent presentes Mr Thomas Rouette Maire M. M. les conseillers Lucas Bolduc Napoleon Rouette Georges Lournier Prefl Guilbert. Nelly Lotie formant un quorum sous la presidence de Mr le Maire

Rapport au conseil de l'election du maire et des conseillers de cette municipalite en date du treize Janvier dernier lesquels ont tous ete élus par acclamation tel que inscrit au present livre des deliberations page 28 et suivantes.

Apris la communication des minutes du proces verbal de notre dernière session Mr le conseiller Willie Lotie propose appuyé par Mr le conseiller Prefl Guilbert qu'il soit résolu que le dit proces verbal en date du sept decembre dernier soit approuvé adopté

Le secretaire tresorier soumet a l'approbation du conseil l'etat des comptes de la municipalite de la paroisse de la Pointe-du-Lac pour l'annee fiscale 1936 mil neuf cent trente six lesquels comptes ont ete verifiés par Mr Geo Bolduc en date du vingt Janvier dernier et trouvés exacts.

Mr G.A. Rouette ayant obtenu son permis de vérificateur tel que exigé par la loi.

Après examen par ce conseil des comptes de notre municipalité, il est proposé par Mr le conseiller George Fournier secondé par Mr le conseiller Napoléon Rouette qu'il soit résolu que les comptes de la municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac tenus par Joseph Martin secrétaire trésorier et vérifiés par Geo. A. Rouette soient acceptés jusqu'au (31) trente et un décembre dernier 1936 adopté

Il est proposé par Mr le conseiller Lucas Bolduc secondé par Mr le conseiller ^{Desiré Rouette} George Fournier qu'il soit résolu de réengager Joseph Martin comme secrétaire trésorier au salaire de \$65⁰⁰ soixante cinq dollars par année et de lui fournir papeterie timbre poste et autres et objets ad'usage du bureau lesquels il est autorisé à acheter et payer adopté

Il est proposé par Mr le conseiller ^{Desiré Rouette} Tréphy Gauthier secondé par Mr le conseiller ^{Desiré Rouette} William Gati et résolu que le paiement de \$10⁰⁰ dix dollars à Arthur Spénard ag. de la C. I. prévoyance pour prime assurance fidélité du secrétaire trésorier, en faveur de notre municipalité soit autorisé; et que Mr le maire devra signer le renouvellement de la dite police No 35748 la dite police pour la somme de \$2000⁰⁰. Laquelle somme jugée suffisante par ce conseil adopté

1 Lecture d'une lettre adressée au maire Majodugri datée 5 Janv. 1937 de notre député M. Marc Trudel

2 Du département du secrétaire de la Province re: pension Lucien Guay à l'Hôpital sanatorium Cooke du 20 Juin au 1^{er} Juillet = 11 Jrs. à 67^{cts} \$ 4.37

3 Copie d'une requête datée 26 Janv. 1937 adressée à l'Hon. Welfred Gariépi, membre parlementaire représentant du comté Trois-Rivières et St-Maurice. Cher Monsieur. Nous vous prions de bien vouloir nous excuser si nous venons vous causer des troubles. Nous tous sous signés qui sommes sans ouvrage, avons entendu dire que le gouvernement fédéral avait l'intention de fournir des hommes aux compagnies des chemins de fer, comme il a été fait l'été dernier et comme il n'existe pas de camp de concentration cette année, les hommes seraient pris en peu partout. Vous nous obligez beaucoup en nous donnant l'avantage de travailler pour le C.P. Ry. et pour le contremaître de gang supplémentaire qui demeure ici. Etant donné que nous souffrons beaucoup de la crise économique que nous traversons, et que nous n'avons pas eu de travaux publics ici et même pas de travail direct. Vous remercions à l'avance nous de nous vous restons tout dévoués. —

Maurice Rouette, Omer Arbour, Ernst Dupont, Paul Gournier
 Hubert Caron, Auguste Caron, Brunneau pagum, W. Giroux
 E. Rouette, René Rouette, J. Gauthier, S. Rouette, B. Dupont,
 A. Bolduc, D. Kehltz, A. Comeau, P. Guay, L. Comeau

N. Dufossis R. Comeau, Jules Rouette, W. Rouette
 A. Glade, W. Dupont, W. Dupresne, M. Bourassa
 A. Guay, N. Crête, E. Sernach, L. Bessit
 G. Berthiaume H. Paquin F. Paquin M. Berthiaume
 L. Paquin P. Martel, noi Berthiaume L. Paquin
 L. Desaulniers, Mammelle, R. Blais, a. Schilly, E. Lehilz
 D. Mammelle, a. Brimbois M. Brimbois F. Brimbois
 J. Dupont, A. Dupont E. Dupont N. Dupont
 Ph. Bernoché, O. Godin P. Dufresne O. Dupont
 a. Bolduc, L. Crête, R. Giroux, E. Milot, E. Dupont
 R. Godin, R. Crête, a. Chamberland L. Blouin a. Desaul-
 mers, a. Martin P. Gauthier etc

+propos

Après considération de la présente requête sou-
 levée sous l'effile Gilbert appuyé par moi
 le conseiller Willie Gati qui il soit
 résolu que le conseil donne son appro-
 bation à la dite requête et que l'Hon-
 orable Wilfrid Garin soit prié avec
 instance de faire suite à la présente
 requête en faisant obtenir un
 peu d'ouvrage à nos pauvres con-
 citoyens Adopté unanimement.

Il est proposé par Mr le conseiller Lucas
 Bolduc secondé par Mr le conseiller
 Napoléon Rouette, et résolu d'approu-
 ver les comptes présentés verbal-
 ment tels que nous spécifions
 1^{er} De payer à Emile Fournier pour charroy-
 age craco de char 8 voyage \$200
 2nd approuvé et payera Léger Gerard pour voyage 1.75

20 Janv. 1937

- 3 de payer l'édif. Biron pour charroyage de cendre à 25[¢] le voyage \$1.75
- 4 d'approuver et payer à Paul Fournier pour 4 hrs. de travail pelletage de cendre \$1.05
- 5 d'approuver et Payer à Ernest Levernach pour 2 hrs de travail pelletage cendre .30

Le 25 Janvier

- 6 d'approuver et payer à Emile Fournier 7 voyage de cendre à 0.25 1.75
- 7 d'approuver et Payer à Léger Girard 7 voyage charroyage de cendre à 0.25 1.75
- 8 d'approuver et Payer à Paul Fournier 4 hrs travail pelletage de cendre à .15 1.05
- 9 de l'approuver et Payer à Ernest Levernach 4 heures pelletage de cendre à .15 1.05
- 10 de Payer au secrétaire trésorier
factur 5 Janvier 1937 payer par lui à l'imprimerie
ri formul provinciale pour papeterie No 321 Blancs
de nous 80 + cahier de voteur 35 + 84 = 1.23
et pour timbre poste et acise 2.00
3.23
- 11 d'approuver et payer au secrétaire provin-
cial pour pension Lucien Guay à l'Hotel
tal cock 3 Rivières 11 jours à 0.67 \$7.37

Adopté
 Il est proposé par Mr le conseiller Georges Fournier secondé par Mr le conseiller G. Guilbert qu'il soit résolu de clôturer la session
 Adopté
 Georges Roulet - Maire
 G. Martin - secrétaire, trésorier

1^{er} Mars 1937

Province de Québec Municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac

A une session régulière du conseil municipal de la municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac tenue au lieu et heure ordinaires des dites sessions le premier jour du mois de Mars mil neuf cent trente sept furent présents M^r Thomas Rouette maire M^{rs} les conseillers Lucas Bolduc Napoléon Rouette Georges Fournier Grefle Guilbert et Welle Côté. Formant quorum

Après communication des minutes du procès verbal de notre dernière session.

Il est proposé par M^r le conseiller Grefle Guilbert secondé par M^r le conseiller Georges Fournier qu'il soit résolu que le procès verbal de ce conseil sudate du premier février dernier soit approuvé adopté

Communication de correspondances

1^{re} DE M^{rs} W. Garipey daté 10 fév. 1937 répondant à une requête re: travail sur le chemin de fer.

2^e Requête signée par 107 intéressés re: demande au député; amélioration chemin Ste Marguerite

Après lecture de la dite requête demandant la continuation des travaux d'amélioration du chemin Ste Marguerite

Il est proposé par M^r le conseiller

maître le 9 mars
à Québec
L. G. C.
recus. de nouveau
pour avoir réception

Griffli Guilbert secondé par Mr le conseiller Napoléon Rouette qu'il soit résolu que ce conseil approuve la dite requête priant notre député Mr Marc Gaudel d'y apporter son meilleur dévouement.

adopté unanimement

Après considération d'une demande d'admission d'une indigente du Germaine Cantin a l'Hôpital St Joseph Trois-Rivières fait par Mrs Ed. Cantin daté 25 fév. 1937.

Il est proposé par Mr le conseiller Georges Fournier secondé par Mr le conseiller Griffli Guilbert qu'il soit résolu que Mr le maire de notre municipalité soit autorisé à signer la dite demande d'admission.

adopté

Sous réception d'une demande par l'abbé Léopold Kompré Vicar, touchant les finances relatives au maintien d'un pâturage à l'usage des fermes de notre municipalité.

Il est proposé par Mr le conseiller Griffli Guilbert secondé par Mr le conseiller Napoléon Rouette que le secrétaire trésorier soit autorisé à payer au Revd. Léopold Kompré la somme de \$1000.00 (dix dollars).

adopté

240, 241, 238

Considérant l'omission pendant au delà de 30 jours de la part de Mr Rodolphe Garséan de prêter le serment d'officier à la charge de conseiller de cette municipalité. En conséquence

Il est proposé par Mr le conseiller Lucas Bolduc secondé par Mr le conseiller

238

Napoléon Rouette qu'il soit résolu que le secrétaire trésorier soit autorisé à convoquer une session spéciale de ce conseil au fins de nommer par résolution une personne pouvant remplir la charge vacante de conseiller par l'omission de prêter serment de la part de Mr Rodolphe Garciau la dite session devra être convoquée pour le 18 huit mars prochain à sept heures du soir ici à la salle publique

adopté

Mo le conseiller Wellie Côté proposa appuyé par Mr le conseiller Treffli Guilbert qu'il soit résolu de clore la session

Adopté

Thomas Rouette Maire
Joseph Martin secrétaire trésorier
Progenes de Dubuc Municipalité de la paroisse
de la Pointe-au-Lac.

D'une session régulière du conseil municipal de la municipalité de la paroisse de la Pointe-au-Lac tenue au lieu et heure ordinaire des dites session le quinzième jour d'avril mil neuf cent trente sept.

Furent présent Mr Thomas Rouette Maire M. M. les conseillers Lucas Balduc Georges Journier, Treffli Guilbert et Wellie Côté formant un quorum sous la présidence de Mr le maire.

Après communication des minutes

du procès verbal de notre dernière session
 Il est proposé par Mr le conseiller
 Welly Côté secondé par Mr le conseiller
 Trefli Guilbert qu'il soit résolu
 que le dit procès verbal en date du
 premier Mars dernier soit approuvé
 Adopté

Correspondance re: Can. Pac. Ry. concernant
 1^{re} Gard Bastions aux traverses sur la voie ferrée
 spéc au mileage 74.21, route St Charles
 Laquel est refusé et mis au panier.

2. De la revue municipale sollicitant abonnés
 dont bureau 4 Notre Dame Est Montreal

3. Reclamation du rec. prov. pour pension de Geo
 Heli a l'Hop St Michel Archange Année 1936 \$10000

4. De la commission Pro Deo E. St Pierre ^{C.P. 113} Québec

Il est proposé par Mr le conseiller Welly
 Côté secondé par Mr le conseiller
 Trefli Guilbert qu'il soit résolu que
 les comptes ou réclamations suivants
 ci-après inscrits, présentés verbalement
 ou par écrit soient approuvés
 et que le secrétaire Trésorier soit autorisé
 à en faire le paiement.

1^{re} d'approuver et payer à Mr Oliva
 Guilbert pour le coût de l'entretien de
 la traverse de Pointe du Lac a
 Nicolet pour l'hiver 1936 a 1937 la

- 2^m somme de \$50.00 cinquante piastres \$50.00
D'approuver et de Payer a Mr Donald
Dupont pour entretien de la route St Charles
hiver 1936-1937 la somme de vingt dollars \$20.00
- 3 D'approuver et payer au secretaire
trésorier pour achat 6 av. de la. Scott pour
papieris .90 et timbre poste & acc 2.00 2.90
- 4 D'approuver et payer au Trésorier
Provincial pour la Pension de Georges
Helu a l'Hopital St Michel Archange
pour l'année 1936 cent dollars \$100.00

F. Leclercq
 av. 12 20.00

5 Le secretaire trésorier est aussi auto-
risé a payer sous presentation a cha-
que mois le compte presenté par la
Compagnie Charentaigne water and power pour
l'éclairage de rues dont le cout a été
augmenté d'une lampe depuis Dec. dernier
soit 16 lampes a 1.25 = \$20.00 par mois.

Le secretaire est autorisé a payer les dites
sommis ci-haut inserites Adopté

Il est proposi par Mr le conseiller Geor-
ges Fournier secondi par Mr le conseil-
ler Lucas Bolduc qu'il soit reso-
lu que le secretaire trésorier soit
autorisé de reclamer de la prepara-
tion du comté de St Maurice au
nom de cette municipalité la som-
me de \$50.00 cinquante dollars etant
le cout d'entretien de la traverse de Pointe
du Lac a Nicolet pour l'hiver 1936-1937

matin le 9 av.

Adopté

Il est proposé par Mr le conseiller Lucas
 Bolduc secondé par Mr le conseiller Georges
 Fournier qu'il soit résolu de clore la session
 adopté

Thomas Royer Maire
 Joseph Martin secrétaire trésorier

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac
 Je soussigné Rodolphe Garneau ayant été
 élu conseiller de la municipalité de la
 paroisse de la Pointe-du-Lac, jure solen-
 nellement que je remplirai avec hon-
 nêteté et fidélité les devoirs de cette
 charge au meilleur de mon juge-
 ment et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide
 assenti devant moi Rodolphe Garneau
 à la Pointe-du-Lac

Vingt-deuxième jour d'avril
 mil neuf cent trente sept
 Joseph Martin secrétaire trésorier

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac

A une session régulière du conseil municipal de la municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac tenue au lieu et heure ordinaire des dites sessions le troisième jour de mai mil neuf cent trente sept furent présents Mr Thomas Rouette Maire, M. les conseillers Rodolphe Garneau, Lucas Bolduc, Napoléon Rouette, Georges Fournier, Truffi Guilbert et Wellel Côté formant un quorum sous la présidence de Mr le maire.

Après communication des minutes de procès verbal de notre dernière session.

Il est proposé par Mr le conseiller Wellel Côté, secondé par Mr le conseiller Truffi Guilbert qu'il soit résolu que le dit procès verbal en date du cinq avril 1937 soit approuvé.

Adopté

Communication de correspondances

- 1 De la fondrière de Plessisville par la Tarand
- 2 Au Dr Marc Trudel 13 av. 1937 adressée mun. de la Pointe-du-Lac
ri: réception de résolution chemin St Marguerite
- 3 De Georges Mahieu re: Protection des arbres Ete
daté 20 avril 1937, Inspecteur de mauvaises herbes
- 4 Du Rev. Frère Gilbert Marie Don d'un
chèque 5.00\$ pour aide à l'entretien chemin
St Charles

Il est proposé par Mr le conseiller Georges Fournier secondé par Mr le conseiller Léon Rouette qu'il soit résolu que les comptes suivants présentés verbalement ou par écrit soient approuvés tels que nous spécifions et que le secrétaire trésorier soit autorisé à en faire le paiement.

- 1^{er} D'approuver et payer à Mr Léon Girard pour le charroyage de 10 voyages de crasse de charbon à l'usage de l'amélioration de chemins à 25[¢] = \$ 2,50
 & pour travaux pour l'ordre de l'inspecteur de voirie P.D. dans la route St Charles 5 hrs à 25[¢] 1,25
3,75
- 2 D'approuver et payer à Paul Fournier 10 voyages de crasse de charbon à 25[¢] — 2,50
- 3 D'approuver et payer à Emili Fournier pour 8 hrs d'ouvrage de l'amélioration de chemins 1,30
- 4 D'approuver et payer à Lucien Rouette le paiement de 22 voyages pour charroyage de Grande a 20[¢] le voyage 4,40

charroyage

Adopté

Il est proposé par Mr le conseiller Lucas Bolduc secondé par Mr le conseiller Rodolphe Garceau qu'il soit résolu de clore la session

Adopté

Thomas Rouette Maire
 Joseph Martin secrétaire trésorier

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac
 A une session régulière du conseil municipal
 de la municipalité de la paroisse de la Pointe
 du Lac tenue au lieu et heure ordinaire
 des dites sessions le septième jour du mois de
 Juin (1934) mil neuf cent trente sept. A la pré-
 sente session doit avoir lieu la révision
 et l'homologation du rôle d'évaluation
 de notre municipalité telle que convoqué
 par avis public daté le (20) deux mai
 (1934) mil neuf cent trente sept furent
 présent Mr Thomas Rouette maire mm.
 les conseillers Lucas Bolduc Triffi
 Guilbert Welle Côté et Rosalphe
 Garceau

Après communication des
 minutes du procès verbal de notre der-
 nière session Mr Welle Côté propose
 appuyé par Mr Triffi Guilbert qu'il
 soit résolu que le procès verbal de
 notre dernière session en date du trois
 mai dernier soit approuvé

- Adopté
- 1^{er} Correspondance par le canadien Pacifique
 Ry r: Evaluation L'aci a \$:12000
- 2^{er} De l'action patriotique par le mai
 1937 r: demand de souscription pour élever
 un monument en l'honneur des patri-
 otes de 1837 a St Charles sur le Richelieu
 par A. C. Miller Président
- 3 De L. Rouette r: demand l'addition des Luminaires
 r: chemin et charles

Il est proposé par Mr le conseiller Treffe
 Guilbert secondé par Mr le conseiller Lucas
 Bolduc qu'il soit résolu de procéder à
 l'examen à la révision et à l'homologation
 du rôle d'évaluation de notre municipa-
 lité de la paroisse de La Pointe-du-Lac.

Que les noms des nouveaux propriétaires
 soumis au conseil à sa présente session
 soient inscrits au rôle d'évaluation
 de notre municipalité et que des stan-
 dards ainsi que les nouvelles évalu-
 ations soient également entrés au
 rôle d'évaluation tels que donnés
 par ce conseil à sa présente session.

675, 671
 243, 14

No ordre	Cadastre	Parti	Acquéreur	Déceder	Évaluation	Terrain	Const.
1	51	89	-18	Dlle Guilbert & Jean Rivay	Dedon Alfred Hallett	62.50	525, 587.50
2	61	267	-43	Timure et Tourner		62.50	525, 587.50
3	66	91	-25	Dame Dicie Heroux	de Eugène Pagani	30.00	.00 30.00
4	69	93	-50	Joseph Bisson	de Jean Lesieur	50.00	300.00 350.00
5	81	265	-25	Hamilton Camille Bourassa	de Camille Lorrain	150.00	725, 875.00
6	82	266	2.47	Joseph Bisson	de Jean Louis Dupont	75.00	725, 800.00
7		265	5-			100	500, 600.00
8	106	264	1-	Melrid Dupres	de Joseph Bisson	50	650, 700.00
9	110	267	1.25	Lévis Dion	Joseph Bisson	75	325, 400.00
10	120	96	.09	Oscar Rouette	partir a	300.00	1100, 1400.00
11	123	98	-38	Dlle Blanchet	Dame Ed Bisson	50.00	950.00 1000.00
12		673		Henri Grunier	locataire Pai au C.P.R. Loyer	150.00	500.00 650.00
13	76	267	1.50	H. Laré Guilbert		60.00	600.00 700.00
14	104	265	55	Philipp Guay	dans amendement	100.00	300.00 400.00
15	189	126	60	Joseph Auger	partir a	200.00	700.00 900.00

Thomas Rouette
 & Joseph Martin secrétaire trésorier certifions par les

présentés, sous nos serments d'office que
 le nombre d'amendements fait au
 rôle d'évaluation de la municipalité
 de la paroisse de la Pointe du Lac le (15^{me})
 septième jour du mois de Juin 1937
 mil neuf cent trente sept est de (15) quin-
 ze amendements Thomas Rouet Maire

Joseph Martin secrétaire
 Il est proposé par Mr le conseil-
 ler Griffli Guilbert second par Mr le
 conseiller Weller Loti qui il a été résolu que
 le rôle d'évaluation de notre munici-
 palité tel que réviser et corrigé soit
 homologué le sept Juin mil neuf cent trente sept
 Adopté

Il est proposé par Mr le conseiller Griffli
 Guilbert second par Mr le conseiller
 Weller Loti qui il a été résolu de
 clare la session Adopté

Thomas Rouet Maire
 Joseph Martin secrétaire

83

Je Zoël Garceau de la municipalité de la paroisse
de la Pointe du Lac ayant été nommé par le conseil
de la municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac
inspecteur agraire de cette municipalité - Jure
solennellement que je remplirai avec honnêteté
et fidélité les devoirs de cette charge, au meilleur
de mon jugement et de ma capacité,

Ainsi que Dieu me soit en aide
Assermenté devant moi à

la Pointe du Lac ce trente

Zoël Garceau

Juri mil neuf cent trente sept
Joseph Martin secrétaire trésorier

5 Juin 1937

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac

À une session régulière du conseil municipal de la municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac tenue au lieu et heure ordinaires des dites sessions le cinq juillet mil neuf cent trente sept à sept heures du soir furent présents Mr Thomas Rouette maire MM. les conseillers Rodolphe Garscan, Lucas Balseux, Georges Fournier et Willey Gotti formant un quorum sous la présidence de Mr le maire.

Après communication des minutes du procès verbal de notre dernière session Mr le conseiller Willey Gotti propose appuyé par Mr le conseiller Georges Fournier qu'il soit résolu que le procès verbal de ce conseil en date du 7 Juin dernier soit approuvé adopté.

Correspondance ^{re} de la Corporation municipale du pont de St Maurice, reclamation daté le 28 Juin 1937, Procotisation 1937 et unité sanitaire 1936 & 37 Eval. de \$192,719.00 à 3^e par \$10000 - cinquante sept $\frac{82}{100}$ \$57.82

Il est proposé par Mr le conseiller Rodolphe Garscan secondé par Mr le conseiller Lucas Balseux qu'il soit résolu que les comptes présentés verbalement ou par écrit au conseil soient approuvés tels que sous spécifices ^{re} de payer à Mr Emile Rouette pour travaux étouffage de cendre sur chemin de la

route publique St Charles; —
 approuvé par l'inspecteur

\$ 1.45

2. d'approuver et payera Joseph Martin secrétaire.
 pour facture de l'imprimerie formule provinciale datée
 17 Juin 1934 payé par le secteur.

\$ 1.30

Il est proposé par Mr le conseiller Rodolphe
 Gorceuch secondé par Mr le conseiller Lucas
 Bolduc que le secrétaire trésorier soit
 autorisé à engager Mr R. H. Keirnan de voir
 à faire réparer une défectuosité sur le che-
 min, route nationale en face de la résidence ^{de Mr Bois}
 Gaudin; au fin d'exempter tout accident
 pouvant survenir

adopté

maître des juges
 non recommandé

Il est proposé par Mr le conseiller Georges Four-
 nier secondé par Mr le conseiller Willie Côté
 qu'il soit résolu de clare la session

Adopté

Thomas Roulet Maire
 Joseph Martin secrétaire trésorier

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac

A une session régulière du conseil municipal de la municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac tenue au lieu et heure ordinaire des dites sessions le deuxième jour de août mil neuf cent trente sept. furent présents Mr Thomas Rouette maire M. M. les conseillers Napoléon Rouette Treffi Guilbert Wellie Cote et Lucas Bolduc formant un quorum sous la présidence de Mr Lemire

Après communication des minutes du procès verbal de notre dernière session il est proposé par Mr le conseiller Wellie Cote secondé par Mr le conseiller Treffi Guilbert qu'il soit résolu que le dit procès verbal en date du cinq juillet dernier soit approuvé. P^r adopté

Communication de correspondances

1^{er} Par P. A. Juneau R. R. Cod. Mun. effort. a \$ 4.00

Il est proposé par Mr le conseiller Napoléon Rouette secondé par Mr le conseiller Lucas Bolduc qu'il soit résolu que les comptes suivants présentés par écrit ou verbalement soit approuvés et payés

1^{er} d'approuver et payer au Trésorier Provincial pour entretien pour bâtisses et jurissances comm. le 1^{er} juillet 1937 la somme de \$ 12.00

2 d'approuver et payer à la corporation mun
du comté de St Maurice re cotisation années 1935
et unités sanitaires 1936-37. cinquante sept piastres
et quatre vingt deux centimes 57.82

3 d'approuver et payer de caisse à caisse au fin
de payer \$280^{+ int. 22} chargée au rôle de perception pour
années 1936 au compte de Mr Oscar Rouette la dite
remise est faite conformément à l'article 671 d'après
la destruction de la propriété de Mr Oscar Rouette incendiée
Le secrétaire trésorier est autorisé à payer
les comptes si haut désignés

Adopté

Del est proposé par Mr le conseiller Treffli
Guilbert secondé par Mr le conseiller Melli
Coti qui a été résolu de gloire la session

Adopté

Thomas Rouette Maire
Joseph Martin secrétaire

Prouvier de Luchee

Municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac
A une session régulière du conseil
municipal de la Municipalité de la pa
roisse de la Pointe du Lac tenue au
lieu et heure ordinaire des dites
sessions le septième jour du mois de
septembre (1937) mil neuf cent trente sept
furent présent Mr Thomas Rouette
Maire MM. les conseillers Lucas Bolduc
Napoléon Rouette Treffli Guilbert et Melli
Coti formant un quorum sous présidence de Mr le Maire

7 Sept 1937

Communication des minutes du procès verbal de notre dernière session

Il est proposé par Mr le conseiller Lucas Bolduc secondé par Mr le conseiller Napoléon Rouette qu'il soit résolu que le procès verbal de notre dernière session daté deux cent 1937 soit approuvé

adopté

Avis de Motion

Mr le conseiller Treffi Guilhot donne avis de motion qu'à la prochaine session régulière du conseil il sera passé un règlement fixant le taux par (\$1000) cent dollars d'évaluation devant être imposé sur tous les biens fonds imposables de notre municipalité pour faire le rôle général de Perception pour l'année (1938) Mil neuf cent trente huit ^{1^{er}} pour pourvoir au coût de l'administration etc

2^o pour pourvoir au coût de l'électricité employée à l'usage de l'éclairage des chemins publics dans notre municipalité

Mr le conseiller Willie Côté propose appuyé par Mr le conseiller Lucas Bolduc qu'il soit résolu que les comptes suivants présentés verbalement soient approuvés et que le secrétaire Trésorier soit autorisé à en faire le paiement

100 Pour factures 24 cent et liste électorale 76 et
factures endatées du 7 septembre pour feuille rôle
perception et feuilles le livre de paroisse recettes
et déboursés \$ 1,27 payables au secrétaire trésorier
les dites factures payés par lui à imp. Comm. Provinciale
Total \$ 203

Adopté

M. le conseiller Napoléon Rouette propose
appuyé par M. le conseiller Lucas Bolduc
qu'il soit résolu de clore la session

Adopté

Thomas Rouette Maire
Joseph Martin secrétaire trésorier

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac
A une session régulière du conseil muni-
cipal de la municipalité de la paroisse de
la Pointe-du-Lac tenue au lieu et heure ordi-
naire des dites sessions le quatrième jour du
mois de octobre mil neuf cent trente sept
furent présent M. le Maire Thomas Rouette
M. M. les conseillers Lucas
Bolduc Napoléon Rouette, Prêtre
Guilbert et Nellie Lati formant
un quorum sous la présidence de
M. le Maire.

Aucune correspondance.

Le représentant du M. Georges Bourgeois
demande au conseil de bénéficier, n. 671 Hôtel incendie

11 oct 1937

Après lecture des minutes du procès verbal de notre dernière session Mr le conseiller Weller Côté propose appuyé par Mr le conseiller Treffi Dubut qu'il soit résolu que le dit procès verbal en date du sept septembre 1937 soit approuvé adopté

1895

Budget approximatif des revenus et des dépenses pour faire le rôle de perception général pour l'année 1938

REVENUS Sur \$193,519.00 à .22 = \$425.74

Dépenses Administration générale	90.00
Entretien chemin rig. No 10	50.00
aide ré. chemins publics	50.00
comité St-Haurel 60. chauffage, éclairage jurés 45.74	105.74
assistance public. aliénés	130.00
Total	425.74

Revenus des biens imposables pour lumière de rues, (qui sont l'article 694 par. 2) sur évaluation \$193,519.00, à 10 cts par \$100.00. et le plus pour l'article 694 par. 2 sur évaluation \$19,900.00 à 10 cts par \$100.00 = 213.419.00
à 10 cts par \$100.00 = \$213.41
en plus somme payée par les Riots Frères Jumeau 30.00
Revenus Total pour lumière 243.41

Dépenses somme annuelle payée à la Shawinigan water & Power Co \$20.00 par mois = 240.00
pour salaire d'administration 3.41

4 oct. 1934

+ impas sur tous
les biens fonds impo-
sables de cette munici-
cipalité

Après lecture de l'avis de motion donné à ce conseil en date du sept. septembre dernier avisant qu'un règlement serait passé ce jour fixant la taxe annuelle par cent dollars devant être payée par les contribuables de cette municipalité pour faire le rôle général de perception pour l'année 1938. —

J.H.

Il est proposé par Mr le conseiller Maurice Bolduc secondé par Mr le conseiller Théobald Rouette qu'il soit résolu que le règlement ci après inséré fixant la taxe par cent piastres pour imposer la taxe annuelle pour faire le rôle général de perception pour l'année (1938) mil neuf cent trente huit soit passé et statué.

RÈGLEMENT No 25 Vingt cinq

Après considération d'un budget approximatif des revenus et des dépenses de notre municipalité pour l'année (1938) mil neuf cent trente huit. — Qu'il soit ordonné et statué par règlement de ce conseil le qui suit: Le Savoir?

1^{re} Que pour prélever la somme de \$425.74 quatre cent vingt cinq piastres et soixante et quatre centins que le taux devant être imposé sur tous les biens fonds imposables de la municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac soit fixé à la somme de 22 vingt deux centins par cent piastres d'évaluation pour

+ Administration \$ 900.00
 Entretien chemins r. 10 \$ 50.00
 Chemins public 50.00
 Comte Maurice 60.00
 Puri chauffage 45.74
 aliens 130.00
 Total 425.74

P. R.
 J. H.

pouvoir a l'administration general de notre
 municipalite Etc. tel que prouvé par le budget
 Lue pour prelever la somme de \$243.41
 deux cents quarante trois piastres et quarante
 et un centins pour éclairage de rues
 Lue le taux devant être imposé sur
 tous les biens fonds imposables de notre mu-
 nicipalite, et sur tous les biens fonds
 imposables de notre municipalite que
 sous l'article 694 paragraphe deux
 pour lumiere de rues soit fixé a
 la somme de (\$0.10) dix centins par
 cent piastres d'évaluation pour pour-
 voir au coût de l'électricité pour
 éclairage des rues et dépenses y
 occasionnés telle que somme payée
 a la Thomson Water & Power Co
 \$240.00, plus somme payée pour adminis-
 tration \$3.41; Le secrétaire trésorier est
 tenu de préparer qu'un seul rôle de
 perception a 32 centins par cent pias-
 tres, en désignant le coût de la lumi-
 ère dans une colonne séparé des autres

Le règlement deviendra en force
 quinze jours après sa publication
 suivant la loi adopté
 Georges Rouette maire
 Joseph Martin secrétaire trésorier

Il est proposé par mr le conseiller Duffin
 Guilbert secondé par mr le conseiller Mellie
 Côté qu'il soit résolu que les comptes ci-pris

spécifics présentés verbalement a ce conseil sont approuvés et payés - comme suit.

1^{er} d'approuver et payer a Mr Emile Rouette pour faire hacher de branches Etc dans la route St Charles, sous la demande de l'inspecteur Mr Phil. Duqril la somme de \$1.50

2^e d'approuver et payer au secretari, tresarier pour pour 9 mois de salaires au 1^{er} oct. 1937 \$48.75
- timbre poste & enreg. 2.00
50.75

adopté

Nr le conseiller Lucas Bédard propose appuyé par Mr le conseiller Napoleon Rouette que conformément a l'article 671, le secretari, tresarier devra payer l'évaluation de \$4300.00 pour construction, figurant sur notre rôle d'évaluation sur No. cadastre 115 au nom de Mr Georges Bourgeois, et il devra remplacer cette évaluation par la somme de \$80.00, la balance étant incendié.

Adopté

Nr le conseiller Truffi Guilbert propose appuyé par Mr le conseiller Welle Gati qu'il soit résolu de clore la session

adopté

Thomas Rouette, maire
Joseph Martin, secretari, tresarier

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac

A une session régulière du conseil municipal de la municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac tenue au lieu et heure ordinaires de cette session le deuxième jour du mois de Novembre (1937) ont été présents Mr Thomas Rouette maire MM. les conseillers Rodolphe Garneau Lucas Baldue Triffli Guilbert Welle Paté et Georges Fournier
 faisant un quorum pour la présidence de Mr le Maire

Communication des minutes du procès verbal de notre dernière session.

M. le conseiller Rodolphe Garneau propose appuyé par M. le conseiller Lucas Baldue que les minutes du procès verbal de notre dernière session daté 4 octobre (1937) soient approuvés. adopté

- 1^{re} Correspondance relative à meige Steele
 Liste de Prix 30 Sept 1937
- 2 de Frost Steel and Wire company limited
 daté 26 oct. liste de prix inclun
- 3 demande par la Cie Bell Téléphone
 daté 25 oct. 1937 avec fin de prolonger
 leur ligne de poteaux sur le côté
 nord de Chemin de chez M. Maurice Fabras
 jusqu'à substitution de Cie Chan. W & P. Co
 et de la part de Philippe Rouette, Etc

Il est proposé par Mr le conseiller Rodolphe Garcia second par Mr le conseiller Lucas Bolduc qui il a été résolu que le secrétaire trésorier devra commencer à charger l'intérêt sur taxes pour l'année (1938) mil neuf cent trente huit qui a commencer du premier Janvier prochain 1938

adopté

Lucas Bolduc

Il est proposé par Mr le conseiller Rodolphe Garcia second par Mr le conseiller et approuvé à l'unanimité que ce conseil accepte l'application faite en date du 25 octobre 1937 par The Bell Telephone company of Canada pour l'érection et le maintien de poteaux de téléphone sur les chemins publics de cette municipalité et ce aux endroits indiqués sur le plan soumis avec la susdite lettre. Mr Joël Garneau a été nommé par le conseil pour surveiller les travaux.

adopté

Conformément à l'article 726 du code municipal de la prov. de Que. le secrétaire trésorier a soumis au conseil un état des arriérés dus pour taxes municipales à notre municipalité, en particulier ceux ayant deux ou plus d'arriérés

L'année courante 1937 non inscrits ici

Ann.	Noms	Prop.	prof.	adrem	cad.	sq	Taxes	frai	Total
2	Derfassi Nestor	-	-	Pointe au lac P.	755	2	2.45		2.45
6	Duplessis Van Thomas	-	-	3 Rivier	94		6.91		6.91

ans	Noms	prop.	prof.	adress	cadastre	Taxe	frai	Total
6	Melone Thom H.	~	agent	3 Rivin P 123	1	10.50		10.50
5	Daniel Drouin Didié	~	rentier	Ptes 123	1	7.01		7.01

Après examen des arrerages ci-haut inscrits et des arrerages figurant au livre de perception pour l'année 1937, nous avons :

1. Mr le conseiller Welle Côté propose approuvé par Mr le conseiller Tréffli Guilbert qu'il soit résolu que tous les biens propriétés de notre municipalité devra être vendus par le conseil du comté de St Maurice au mois de mars prochain pour arrerages de taxes dues à notre municipalité. Cependant le secrétaire trésorier est autorisé à donner un dernier avis à M.M. Thom & Melone et à Daniel Thomas Drouin que des procédures seront prises contre eux par notre avocat afin de collecter les arrerages dus, adopté

Il est proposé par Mr le conseiller Georges Fournier secondé par Mr le conseiller Tréffli Guilbert qu'il soit résolu que Mr Geo. André Rouette soit nommé vérificateur des comptes de notre municipalité le secrétaire est autorisé à en faire le paiement soit \$15⁰⁰/₁₀₀ par l'année 1937 adopté

ad 171
Il est proposé par Mr le conseiller Welle Côté secondé par Mr le conseiller Lucas Bolduc qu'il soit résolu que en conformité avec la résolution passée par

2 Nov 1937

62

se souait le quatre octobre dernier
de diminution d'évaluation de la Propriété de Mr
Georges Bourgeois incendiée; Le secrétaire trésorier
devra payer de même la même surtaxe municipale
Sur rôle 1937, \$ 3.38, et sur rôle 1938, \$ 13.50 + int 13 \$ 17.06

adopté
Il est proposé par Mr le conseiller Yreffli
Guilbert secondé par Mr le conseiller Georges
Fournier qu'il soit résolu de clore la
session
adopté
Thomas Rouette Maire
Joseph Martin secrétaire

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de la
Pointe-du-Lac

A une session régulière du conseil municipal
de la municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac
tenue au lieu et heure ordinaire des dites
sessions le sixième jour du mois de Decem-
bre 1937 mil neuf cent trente sept pour consi-
dérer tout sujet concernant notre commu-
nauté et en particulier la pente de la
traverse de Pointe-du-Lac a Nicols pour son
entretien de l'hiver 1937-38 telle que annoncé par
avis public daté du 19 novembre dernier 1937
Surent présent Mr Thomas Rouette maire
M. M. les conseillers, Rodolphe Garcia
Lucas Bolduc Napoléon Rouette Georges
Fournier Yreffli Guilbert et Wellilote
formant un quorum, sous la présidence de Mr
le maire.

Après communication des minutes du procès verbal de notre dernière session, le conseiller Welluotti propose approuvé par le conseiller Treffel Guilbert qui a été résolu que le dit procès verbal daté du deux novembre dernier soit approuvé et adopté.

1^{re} L'arrestation 4^{me} réclamation du Ministère H. Du. de la part: re. Germain, Cantin
 2^{de} a d'hopital St Joseph 3^e trimestre, semestre janv. a Juin, du 7 mars au 23 mars 1937, 16 frs a 67¢ = compte 64/20 \$10.72

2 de l'imprimerie Commercial au cap de la madeline daté 15th nov. affant ses services

3 spéciment gratuit de la revue municipale daté avril 1937

4 au ministre de la santé, assistance publique de Québec daté 24 nov. 1937 demandant l'admission de Georgette Dupresne a l'hopital St Justine Montreal. La dite demande fait par Omer Dupresne et assenti par H. Omer Dupresne.
 refusé

5 Demande de The Bell Telephone Co of Canada daté le 4 Dec 1937 a son honneur le maire et les membres du conseil municipal de la paroisse de la Pointe - au bas comté de St Maurice, l'attention J. Martin
 Messieurs, La présente fait

6 Dec 1937

Suite à notre lettre du 25 octobre, dans laquelle nous avons demandé votre consentement à la reconstruction de notre ligne actuelle et au prolongement de notre ligne jusqu'à la "substation" de la Compagnie Shawinigan Water & Power. Nous nous proposons alors de nous servir en commun avec la Compagnie de Pouvoir de ses poteaux, à partir de la susdite "substation" jusqu'à la propriété de Monsieur Philippe Rouette.

À présent, la Compagnie Shawinigan Water & Power trouve difficile de nous fournir de l'espace sur ses poteaux. Donc, il nous sera nécessaire d'ériger une nouvelle ligne de poteaux le long de ce chemin dans le village, tel qu'indiqué en rouge sur le plan ci-joint.

Tel que prévu au chapitre 170, S. 373, S. 52 de la Loi des Chemins de Fer, S. R. C. ¹⁹²⁷ nous sollicitons votre consentement à l'installation et à l'entretien de notre réseau téléphonique aux endroits indiqués sur le susdit plan.

Votre consentement devant nous être accordé par résolution, nous nous prions de bien vouloir adopter une résolution aux fins ci-dessus à la prochaine assemblée du Conseil et nous en faire parvenir une copie certifiée. Le Conseil voudra bien aussi donner les instructions nécessaires, à son représentant relativement à l'inspection de nos travaux dès qu'ils auront été com-

mencés

Veillez accepter nos remerciements anticipés
J. P. Mongeau, qüant du district

Il est proposé par Mr. Trefflé Guilbert
secondé par Mr. Lucas Bolduc et approuvé
à l'unanimité que ce conseil accorde l'appli-
cation faite au date du 4 décembre, 1937, par
The Bell Telephone Company of Canada
pour l'érection et le maintien de poteaux de
téléphone sur les chemins publics de cette mu-
nicipalité et ce aux endroits indiqués sur le
plan soumis ^{avec} la susdite lettre,

mali le 17 Dec 1937

M. Joël Garceau a été
nommé par le conseil pour surveiller les
travaux. adopté unanimement
Le secrétaire trésorier devra adresser la
résolution ci-haut inscrite à Mr. J. P. Mongeau
Trois. Civiés.

Mr. le conseiller Napoléon Rouette propose
appuyé par Mr. le conseiller Lucas Bolduc
qu'il soit résolu d'approuver et payer au tré-
sorier provinciale pour pension de Delle Ger-
maine Cantin semestre 1^{er} janv. au 30 juin 1937,
16 frs a. 67 dix dollars ^{72/100} 96 10.72

requis
mali le 17 Dec 1937

recommandé a
60 55 St Denis

24 nov. 1937

adopté
Il est proposé par Mr. le conseiller Rodolphe Garceau
secondé par Mr. le conseiller Napoléon Rouette
qu'il soit résolu que la carte de demande
d'admission de Georgette Dupresne a l'hô-
pital Ste Justine Montréal; par son père

Omer Duprene et Mme Omer Duprene soit refusé par ce conseil.

unanimement adoptée

Il est proposé par Mr le conseiller Georges Fournier secondé par Mr le conseiller Giffle Guilbert qu'il soit résolu d'approuver et payer ce qui suit: 1^{er} au secrétaire trésorier pour achat de formules provinciales. facture n^o novembre n^o 322 avis de P. d. taxes. 50 taxes. 16 avis p. en blanc 20 = 76 et pour timbres poste 50

1.26

2^e De payer a Alexandre Duquei pour trois voyages de cendres a 25 = 75 fait le 20 novembre 1937 et deux voyages charroyés le 22 novembre 50 = Total 1.25

pour réparation chemins publics route St-Charles par ordre de l'inspecteur.

adoptée

Copie d'une requête du Comté St-Maurice a l'honorable premier ministre de la Province de Québec

Attendu que la division "Shawinigan" au conseil législatif tire son nom de la Cité de Shawinigan

Attendu que la Cité de Shawinigan et le comté St-Maurice n'ont jamais été favorisés d'aucun représentant dans aucun ministère

Attendu que la Cité de Shawinigan et le Comté St-Maurice n'ont jamais eu de Juge au sein de leur population

Attendu que l'Honorable Premier Ministre a dé-

claré que le successeur de l. Hon. Garneau
 au conseil Législatif serait choisi dans la région.
 Attendu que le notaire Georges Émile Leduc-
 eur possède d'éminentes qualités qui feraient
 de lui un législateur éclairé et avéré pour
 rendre des services très appréciables à la Province.
 Attendu que la grande majorité des concitoyens
 du notaire Georges Émile Leducœur tant de
 la ville que du comté, verraient d'un bon œil
 sa nomination au conseil Législatif pour re-
 présenter la division de Shawinigan.
 Nous les sous-signés soumettons humblement
 notre requête à votre considération.

Il est proposé par MM. les conseillers
 Willie Côté, Greflet, Gilbert, Georges Fournier
 et secondé par MM. les conseillers Napoléon
 Pouette, Lucas Bolduc et Rodolphe Garneau
 qu'il soit résolu que la présente requête
 soit chaleureusement approuvée par ce conseil
 adopté.

RE LICENCE d'Hotel. "Bière & Vins"
 A l'Honorable Premier Ministre
 de la Province de Québec

Monsieur le Premier Ministre

Depuis quelques années
 le gouvernement de la Province accordait une
 licence pour la vente de la bière et du vin
 aux repas aux propriétaires de l'Hotel
 "La St Pierre" et cela sans l'approbation
 du conseil municipal du village de la

Pointe du Lac. Ceci constituerait une grande injustice étant donné que ce conseil a déjà voté un règlement de prohibition.

Vous savez sans doute que cet hôtel a été détruit par un incendie en septembre dernier. Avant la reconstruction et ne sachant pas qui en sera le nouveau propriétaire, nous vous soumettons respectueusement la résolution suivante.

Il est proposé par le conseiller Rodolphe Garceau secondé par le conseiller Lucas Bolduc et résolu que le conseil du village de la Pointe du Lac prie le gouvernement de Québec de bien vouloir ne pas accorder pour aucune considération de licence pour la vente de bière et de vin. Aucune licence de club dans les limites de sa municipalité, sans que le demandeur n'ait obtenu l'approbation du dit conseil.

Si nous faisons cette demande c'est que nous avons constaté certains abus et que cela constituait un réel danger pour notre jeunesse.

Il est proposé par Mr. le conseiller Wellie Côté secondé par Mr. le conseiller Georges Fournier qu'il soit résolu d'ajourner la présente session au neuf Décembre courant à sept heures du soir.

adoptée
 Thomas Rouets Maire
 Joseph Martin secrétaire Trésorier

Prononce de Lucas

Municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac
 A une session régulière du conseil municipal de la municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac tenue au lieu et heure ordinaires des dites sessions le neuvième jour de Décembre mil neuf cent trente sept, la présente session étant la continuation de la session de ce conseil datée le six décembre courant, et telle que épurée.

Furent présent Mr Thomas Rivett maire
 M. M. les conseillers Lucas Balduc Truffli
 Guilbert et Welle Loti formant un
 quorum sous la présidence de Mr le
 Maire

Après lecture du procès verbal de notre session datée (6) six décembre du mois courant.

Mr le conseiller Welle Loti propose appuyé par
 Mr Truffli Guilbert qu'il soit résolu que ledit procès
 verbal soit approuvé adopté

Il est proposé par Mr le conseiller
 Lucas Balduc secondé par Mr le conseiller
 Truffli Guilbert qu'il soit résolu de procéder
 du côté de la route de la traversée de Pointe
 du Lac à l'écoulement comprenant la partie
 sous le contrôle de la municipalité
 de la paroisse de la Pointe du Lac
 devant avoir son départ du No
 63 six cents et trois inclusivement
 au No 113 cent treize inclusivement
 du cadastre officiel de notre municipalité

palati le lieu de débarquement au choix de l'acheteur après approbation de mr le maire de notre municipalité et qu'ainsi la dite travers soit vendue au plus bas et dernier enchérisseur pour son entretien de l'hiver 1937-1938 -

L'entretien de la dite travers a été adjugé à mr oliva Guilbert qui est le seul et dernier enchérisseur pour la somme de (\$50.00) cinquante piastres. adopté

Il est proposé par mr willu coti second par mr "Triffli" Guilbert qu'il soit résolu de payer à mr oliva Rouette pour service d'électricité annuel 1937 3.00 et au sec. trésorier pour bois chauffage et entretien de la salle à l'usage du conseil 5.00 et de lui payer 3 mois de loyer sexa janv. 16.25 adopté

Il est proposé par mr lucas Balduc second par mr Triffli Guilbert qu'il soit résolu de plier la session adopté

Thomas Rouette maire
Joseph Martin secrétaire trésorier

Je J. Philippe Dugon ayant été nommé secrétaire de l'élection des conseillers jure solennellement que je remplirai cette charge avec honnêteté et justice et ceci au meilleur de mon jugement et de ma capacité

Ainsi que Dieu me soit en aide
assermenté devant moi J. Philippe Dugon
à la Pointe de la Croix deux jours 1938

mit devant moi trente huit
Joseph Martin président de l'élection

12 Janv. 1938

A une assemblée des électeurs municipaux de la corporation municipale de la paroisse de la Pointe-au-Lac tenue à la salle Publique de la Pointe-au-Lac le deux Janvier (1938) mil neuf cent trente huit à dix heures du matin telle qu'annoncée par avis public en date du trente et un Décembre dernier, annonçant la présente assemblée; pour faire l'élection si nécessaire de trois conseillers municipaux en remplacement de M. M. Yreffi Guilbert, Welle Latier et Napoléon Rivette sortant de charge et dont le terme d'office est expiré.

Mr L. Philippe Dugri ayant été officiellement nommé par le président secrétaire d'élection pour lui aider à remplir les devoirs de cette charge.

Le Joseph Martin étant de droit président de la présente élection est présent et requiert les électeurs présents à faire le choix des candidats pour remplacer les trois conseillers sortant de charge.

Les nominations devront être faites par écrit au président de l'élection.

Il a été présenté à la charge de conseiller de la corporation municipale de la paroisse de la Pointe-au-Lac Mr Thivierge Garceau régent de cette municipalité.

ont signé le bulletin de présentation M^r Thomas Rouette cultivateur et Thomas Rouette marchand de cette municipalité.

Il a été présenté à la charge de conseiller de la corporation municipale de la paroisse de la Pointe-du-Lac M^r Thomas Benoit rentier de cette municipalité - ont signé le bulletin de présentation M^r Thomas Rouette cultivateur et Thomas Rouette marchand

Il a été présenté à la charge de conseiller de la corporation municipale de la paroisse de la Pointe-du-Lac M^r Desiré Rouette rentier de cette municipalité.

Ont signé le bulletin de présentation M^r Thomas Rouette et Thomas Rouette marchand tous deux de cette municipalité.

Advenant qu'il s'est écoulé deux heures depuis l'ouverture de la présente assemblée pour la nomination des candidats à la charge de conseillers de cette municipalité; et qu'il n'a été présenté que le nombre voulu de candidats pour remplir les places vacantes à la formation du conseil de cette municipalité. Je proclame M^r Théodore Gorceau rentier, Thomas Benoit rentier, et Desiré Rouette rentier, tous trois de cette municipalité.

cultivateur
T.M.

Elus par acclamation conseil
de la municipalité de la paroisse
de la Pointe du Lac.

Joseph Martin
secrétaire trésorier
& Président d'élection
J. Philippe Dugué secrétaire d'élection

Je Georges Ant Rouette ayant été nom-
mé vérificateur des comptes de la cor-
poration municipale de la paroisse de
la Pointe du Lac jure solennellement
que je remplirai avec honnêteté
et fidélité les devoirs de cette charge
au meilleur de mon jugement et de
ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide
Serment devant moi

à la Pointe du Lac ce Geo. Ant Rouette

dix huitième jour de janvier
mil neuf cent trente huit
Joseph Martin
secrétaire trésorier

74
7 fev 1938

Je soussigné Théode Garceau, Thomas Benoit, Desiré Rouette ayant été élus conseiller de la Corporation municipale de la paroisse de la Pointe du Lac. Jure solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.
Assermenté devant moi
à la Pointe-du-Lac le 7^e Théode Garceau
septième jour de Février. Desiré Rouette
mil neuf cent trente huit Thomas Benoit
Joseph Martin secrétaire trésorier

Province de Québec

Corporation municipale de la paroisse de la Pointe-du-Lac

A une session régulière du conseil de la Corporation municipale de la paroisse de la Pointe-du-Lac tenue au lieu et heure ordinaire des dites sessions le septième jour du mois de Février mil neuf cent trente huit furent présents M^r Thomas Rouette maire, M^r le conseiller Rodolphe Garceau Lucas Bolduc Théode Garceau Georges Fournier Desiré Rouette et Thomas Benoit formant un quorum sous la présidence de notre maire.

Le secrétaire fait rapport de l'élection des

conseillers de cette municipalité, laquelle a eu lieu le douze janvier dernier; et tel qu'inscrit à la page 72 du présent livre de délibérations M. Théodore Garciau Thomas Benoit, et Désiré Rouette ont été élus par acclamation conseiller de la corporation de la paroisse de la Pointe-du-Lac

Après communication des minutes au procès verbal de notre dernière session

M. le conseiller Thomas Benoit propose appuyé par M. le conseiller Désiré Rouette qu'il soit résolu que le procès verbal de ce conseil daté (9) neuf décembre dernier soit approuvé et adopté

1^{re} Correspondances au Ministère de la Santé par le sous-ministre Jean Grégoire M.D.; ré: avis que le 29 décembre 1937 le magistrat Alfred Marchildon a rendu jugement admettant Georges Dupresne de la Pointe-du-Lac comme indigent et hospitalisé à l'Hôpital St. Justine, Montréal et pour laquelle notre Corporation municipale devra payer sa part d'hospitalisation

2 Lecture circulaires et comptes daté 4^{re} Dec. 1937 ré: redevance pour assistance publique et aliénés

3 ré: Licence d'Hotel pour bière daté 31 Jano 1938 par la Société Nat. Commission des Liqueurs

4 circulaire par Georges Mahens ré: Mauvais herbes

5 de Thomas Tramblay 4^{re} fév. ré: licence d'Hotel Vin et bière

6 de la revue municipale sollicitant abonnement
Le secrétaire trésorier soumet à l'approbation du conseil l'état des comptes de la corporation municipale de la paroisse de la Pointe-du-Lac pour l'année fiscale

(1937) mil neuf cent trente sept, lesquelles ont été
 vérifiées par Mr Geo. Aub. Rouette en date du
 Janvier dernier, et trouvées exactes. Mr G. Aub. Rouette
 ayant obtenu son permis de vérificateur tel que
 exigé par la loi.

Après examen par ce conseil des comptes
 de notre corporation municipale.

Il est proposé par Mr le conseiller
 Rodolphe Garneau secondé par Mr le conseiller
 Lucas Bolduc qu'il soit résolu que les comptes
 de la corporation municipale de la paroisse de la Pointe
 du Lac tenus par Joseph Martin secrets soient ac-
 ceptés par ce conseil jusqu'au (31) trente et un dé-
 cembre dernier 1937. mil neuf cent trente sept
 adopté

Il est proposé par Mr le conseiller Georges
 Fournier secondé par Mr le conseiller Théodor
 Garneau qu'il soit résolu de réengager
 Joseph Martin secrétaire trésorier avec salaire
 annuel de \$ 70.00 soixante et dix dollars et de lui
 fournir papeteries, timbres poste et acc. et objets à
 l'usage du bureau lesquels il est autorisé à acheter
 et payer il est aussi autorisé à retirer son salaire
 à tous les 3 mois
 adopté

Il est proposé par Mr le conseiller Désiré Rouette secondé par
 les conseillers Thomas Benoit et résolu d'autoriser le paiement
 de \$10.00 à Arthur Spenard ag. de la Prévoyance pour
 la prime d'assurance de fidélité du secrétaire
 trésorier en faveur de notre municipalité
 Mr le maire est aussi autorisé à signer
 le renouvellement de la dite police

7. fev. 1938 78

En conformité avec une résolution de ce conseil adoptée le 4 nov 1935, nommant Mr Ferdinand Comeau chef d'incendie.

Il est proposé par Mr le conseiller Rodolphe Garceau secondé par Mr le conseiller Georges Tournier qu'il soit résolu que Mr Ferdinand Comeau soit autorisé à acheter au nom de la municipalité le matériel nécessaire aux charges d'extinction, et à l'usage d'incendie dans notre municipalité; il est aussi autorisé à remplir les extincteurs de particuliers, ayant servis à la protection de propriétés qui se trouvent dans notre municipalité ayant servis à combattre un incendie.

En l'encombrement de papiers dans l'armoire bibliographique, et au bureau du secrétaire trésorier il est proposé par Mr le conseiller Théodore Garceau secondé par Mr le conseiller Rodolphe Garceau que le secrétaire trésorier soit autorisé à détruire toute papeterie qu'il paraît être inutile à son usage et à l'usage de la corporation, tels que gazettes officielles Bulletin sanitaire, vieux livres, et cahiers etc qu'il ne prévoit pas avoir besoin.

Rapport d'une lettre de l'abbé R. Roupré à son honneur le maire et à M^{rs} les conseillers; sollicitant de l'aide au maintien de la paroisse; Il recevra avec la plus vive reconnaissance l'octroi que ce conseil jugera bon de lui accorder.

Il est proposé par Mr le conseiller Lucas
 Bolduc secondé par Mr le conseiller qui
 la somme de \$10.00 dix Dollars soit payés
 à Mr Rodolphe Garrecan, club patinoire pour aider
 au maintien de la Patinoire hiver 1937
 1938 Adopté 10.00

Il est proposé par Mr le conseiller
 Georges Gourpin, secondé par Mr le
 conseiller Désiré Rouette qu'il soit
 résolu de clore la session

Adopté
 Georges Rouette Mair
 Joseph Martin secrétaire trésorier

Corporation municipale de la paroisse de la Pointe-du-Lac

A une session régulière du conseil municipal de
 la corporation municipale de la paroisse de la
 Pointe-du-Lac tenue au lieu et heure ordi-
 naire de dites session le septième jour du
 mois de mars mil neuf cent trente huit.

Furent présent Mr Thomas Rouette
 Mair, les conseillers Lucas
 Bolduc Rodolphe Garrecan Désiré
 Rouette et Thomas Benoit lesquels
 conseillers formant un quorum
 sous la présidence de son hon-
 neur Mr le mair, le pere-
 treur Trésorier est aussi présent.

7 mars 1938

Après communication des minutes du dernier
procès verbal de ce conseil. M. le Thomas Benoit
propose appuyé par M. le conseiller Désiré
Roussé, que le dit procès verbal en date du
septième jour de février dernier soit approuvé
adopté

Conformément à l'article 178 L. M. M. le maire
informe le conseil que la durée du temps
exigé par la loi pour la nomination des officiers
Municipaux est expiré.

Il est alors proposé par M. le conseiller
Rodolphe Garcia secondé par M. le conseiller
Lucas Balduc qu'il soit résolu de procé-
der à la nomination des inspecteurs, et officiers
municipaux pour notre municipalité
telle que ci-après inscrit

Le grand chemin du roi depuis le no cad.
nastro 136 cent trent. inc. jusqu'au pont du
moulin cad. 109, 110 l'inspecteur de voirie nommé
Est Benoit, mi est M. J. L. Auger

Le grand chemin du roi depuis le pont
du moulin cad. 109, 110, jusqu'au no cad. (58) cin-
quante huit inc. l'inspecteur de voirie nommé
mi est M. Emilein Hélier

Au seul sq. du numero cad. 97 propriété
oseor Rouette inc. jusqu'au no cad. 251 inc.
propriété Edmond Guilbert l'inspecteur
nommé est M. Philippe Crête

La concession est Charles depuis le grand

Chemin, a son depart jusqu'au no cad. 355 trois cent cinquante cinq inc. pour ce qui concerne notre municipalite. L'inspecteur nomme est Mr Liger Gerard

Les inspecteurs agraires nommes sont M.M. Alexandre Rouette, Rene Lantin, Gaston Boisvert

L'inspecteur municipal nomme est Mr Welly Loti

Les estimateurs nommes pour faire le role d'evaluation de notre municipalite sont M.M. Ferdinand Pomeau, Napoleon Rouette et Olivier Guay

Le gardien d'enclos nomme est Mr. Edmond Dupont

Le verificateur des comptes de notre municipalite nomme est Mr. Geo A. Rouette
Adopte unanimement

Il est propose par Mr le conseiller Desiri Rouette, secoudi par Mr le conseiller Thomas Benoit qu'il soit resolu d'autoriser le secretaire tresorier de reclamer au nom de notre corporation municipale, de la Corporation Municipal du comte de St. Maurice la somme de \$50.00 cinquante dollars etant le coit de l'entretien de la traversse de Pointe du Lac a Nicolet pour son entretien hiver 1937-38

Le secretaire tresorier est aussi par la pri

seigneur autorisi a payer la dite somme de \$50.⁰⁰
cinquante Dollars a Mrs Oliva Guilbert pour
entretien de la dite traverse le paiement devra
être fait a Mrs Oliva Guilbert si il y a lieu qu'il
pris en avoir, rien la somme du conseil du comté
de St Maurice Adopté ^{\$50.⁰⁰}

Demande de privilege pour travailleur
dans la paroisse de la Pointe-du-hac

Attendu que le gouvernement pro-
vincial est a faire construire une route
regionale

Attendu que cette route traverse
un bon nombre de paroisses qui n'ont
pas beneficier de secours direct, telle
est la nôtre

Il est propose par Mr le conseil-
ler Lucas Balduc secondé par Mr
le conseiller Rodolphe Garceau
qu'il soit resolu de demander a
notre Député Mr Marc Trudel d'inter-
venir aupres des autorités competentes
pour nous obtenir que les travaux soient
fait par des travailleurs habitant
notre paroisse; de preference aux
ouvriers venant des villes.

Adopté unanimement

Le secretair est autorisi a trans-
mettre la resolution ci-haut
inserite a notre Député Mr Trudel
par lettre non recommandée

Il est proposé par Mr le conseiller
 Thomas Benoit secondé par Mr le conseil-
 ler Désiré Rouette qu'il soit résolu de
 clare la session. Adopté
 Thomas Benoit Maire
 Jos Martin Secrétaire Trésorier

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac

A une session régulière du conseil de la corporation
 municipale de la paroisse de la Pointe-du-Lac tenue
 au lieu et heure ordinaire des dites sessions le
 quatrième jour du mois d'avril mil neuf cent
 trente huit furent présents Mr Thomas
 Rouette maire M. M. les conseillers
 Théodore Garceau Lucas Balduc
 Thomas Benoit et Désiré Rouette
 formant un quorum sous la pré-
 sidence de Mr le maire

Communication du procès verbal de notre dernière session
 Il est proposé par Mr le conseiller Thomas
 Benoit secondé par Mr le conseiller Désiré
 Rouette qu'il soit résolu que les minutes
 au procès verbal de notre session en date du
 sept mars dernier soit approuvés. adopté

- 1 correspondance Du ministère de L'Agriculture
 daté 24 mars 1938 re: Loi des grains de semence
 permettant aux mun. d'en faire l'achat, Etc
- 2 & 3 De Keenan re: ouverture de chemins Canada Engot Iron C/o
- 4 Réponse de Marc Trudel re: travaux aux chemins, adressé à mun. campagne,

Il est proposé par Mr le conseiller Lucas Bolduc secondé par Mr le conseiller Théodore Garneau qu'il soit résolu que les comptes ci-après désignés présentés verbalement soient approuvés et que paiement soit autorisé

1^{er} à approuver et à payer à Mr Ernest Liernoch pour entretien rout. St-Charles hiver 1937-38 \$18.00

adopté

Il est proposé par Mr le conseiller Thomas Benoit secondé par Mr le conseiller Désiré Rouette qu'il soit résolu de clore la session

adopté

Thomas Rouette Mairi
Joseph Martin secrétaire trésorier

Province de Québec

Corporation municipale de la paroisse de la Pointe-du-Lac.

À une session régulière du conseil municipal de la paroisse de la Pointe-du-Lac, tenue au lieu et heure des dites sessions le deux mai mil neuf cent-trente-huit. Yurent présents M^{rs} Thomas Rouette, maire M^{rs} les conseillers Théodore Garneau, Georges Fournier, Désiré Rouette, Thomas Benoit, formant un quorum sous la présidence de M^r le maire.

Communication des minutes du procès verbal de notre dernière session

Il est proposé par Mr Georges Fournier secondé par Mr Désiré Rouette qu'il soit

7 mai 1938

résolu que le procès verbal de notre dernière session daté 4 avril dernier soit approuvé

Adoptée

Il est proposé par Mr Georges Fournier secondé par Mr Désiré Pouette qu'il soit résolu que le procès verbal de notre dernière session daté 4 avril dernier soit approuvé

Adoptée

- Communication de correspondance
- 1^{re} De la Shawinigan Water & Power Company daté 11 avril; Circulaire Ré: Eclairage des rues distribué aux conseillers
 - 2^e Reclamation du Ministère de la Santé ré: Pension de Georges Hélie a l'Hôpital St Michel Archange année 1937 \$100.00

Il est proposé par Mr le conseiller Théodore Garsneau secondé par Mr le conseiller Désiré Pouette qu'il soit résolu d'approuver les comptes suivants présentés verbalement par ce conseil

- 1^{re} Approuver de payer à J. Thomas Pouette 15 voyages de charroyage de cendre a. 25 \$ 75 plus 27 hrs d'ouvrage pour étendage \$8.10 formant total \$118.50
- 2^e d'Approuver et de payer a Emile Fournier pour l'entretien de la route village des Garsneau hiver 1937-38 cinq dollars \$5.00

Adoptée

Il est proposé par Mr le conseiller Théodore Garsneau secondé par Mr le conseiller Thomas

meille...
2 mai 1938

Benoit qu'il soit résolu de demander à notre député le docteur Marc Tudel de nous faire obtenir de la gravelle pour améliorer notre chemin. Cette gravelle pourrait être chargée à temps perdu par le camion conduit par Auguste Rouette à son retour ici, chez lui, le soir. Cette amélioration de chemin serait surtout pour la partie comprise du village à aller à la station du C. P. Ry; ce chemin si fréquenté.

Adoptée

M. le conseiller Désiré Rouette propose appuyé par M. le conseiller Georges Fournier qu'il soit résolu de clore la session

adoptée

Thomas Rouette maire
Joseph Martin secrétaire trésorier

Province de Québec

Corporation municipale de la paroisse de la Pointe du Lac

À une session régulière du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue au lieu et heure ordinaire des dites sessions le sixième jour du mois de juin mil neuf cent trente huit furent présents M. Thomas Rouette maire M. M. les conseillers Lucas Bolduc Théodore Garsian Georges Fournier Désiré Rouette et Thomas Benoit formant quorum sous présidence de M. le maire

Mr le conseiller Thomas Benoit propose appuyé par Mr le conseiller Desiré Rouette qu'il soit résolu que le procès verbal de notre dernière session datée le deuxième jour de mai dernier soit approuvé adopté

Communication de l'arrondissement

1^{re} Réception du jurenat St Joseph par Revd Fr Gilbert Meris la somme de \$57.00, comme don sans obligation, aide à l'entretien conduisant à la Gare Q.P.R.

2^e Présentation pour la 2^{ème} fois d'un compte du Gouvernement Prov. pour pension George Hill à l'Hôpital St Michel Archange \$1100.00 année 1937

Sur présentation de comptes pour entretien de chemin de front par ordre de Mr l'inspecteur Thomas Benoit.

Il est proposé par Mr Theode Garscan secondé par Mr Lucas Bolduc qu'il soit résolu que la somme de \$200 Deux Dollars soit chargée à Dame Ralph Lewis pour entretien de sa part de chemin de front hiver 1937-38 sur parti Cadastrel No 65 Deux Dollars \$200

Les dits travaux fait sous l'ordre de l'inspecteur Mr Thomas Benoit et payable à Mr Sylva Paquin, le secrétaire trésorier est autorisé à en faire le paiement à Mr Sylva Paquin; et à en réclamer la dite somme de \$200 de Dame Ralph Lewis adopté

Il est proposé par Mr le conseiller Georges Fournier secondé par Mr le conseiller Théod. Garceau et résolu que la somme de \$4.20 quatre dollars 2/100 soit chargée au compte de Dame Pierre Larivière pour entretien de sa part de chemin de front pour 1937 a 1938 sur parti cadastral No 71.

14 heures d'ouvrage a 30¢ de l'heure 4 20

Et qu'il soit résolu que la somme de \$3.90 soit chargée au compte de Mr Alphonse N. L'Épandier aussi pour entretien de son chemin de front sur parti cadastral No 64 13 hrs d'ouvrage a 30¢ de l'heure 3 90

Les dits travaux fait sous l'ordre de Mr l'inspecteur Thomas Benoit; par Fernando Guilbert Le secretair trésorier est autorisé a payer a Mr Fernando Guilbert la somme de \$8.10 après que celui-ci Mr F. Guilbert aura assermenté son compte \$ 8.10

Adopté unanimement

Il est proposé par Mr le conseiller Lucas Balduc secondé par Mr le conseiller Théod. Garceau qu'il soit résolu que le secretair trésorier soit autorisé de payer a Bte. Loranger pour 5 charges Extincteur a chimique \$1.75

2 Approuver et payer a Emile Fournier 15 pipchits = \$1.50 + 2 1/2 hrs ouvrage a 20¢ de l'heure 50¢ Total deux dollars 2 00

rije l'oture route du Village des Garceau Adopté

6 Juin 1938

Il est proposé par Mr. Theode Garcia
secondé par Mr. Thomas Benoit qu'il
soit résolu de clore la session
adopté

Thomas Poulet Maire
Joseph Martin, secrétaire trésorier

Je soussigné fure au meilleur de mon
jugement et de ma connaissance les deux comptes
réclamation suivantes sont exactes

2 mai 1938 M. de L. P. Larivier
me doit pour travaux entretien
chemin de front hiver 1937-1938

14 hrs d'ouvrage à 30^e sur parti
cadastre No. 71 quatre dollars ²⁰/₁₀₀ \$4.20

et Mr. Alphonse N. Dupanier
me doit pour travaux fait dans
son chemin front hiver 1937-1938

13 hrs d'ouvrage sur cadastre parti No. 67
Trois dollars et 90/100 3.90

Signé F. Emardo Guilbert

Assurément devant moi à la
Pointe-du-Lac le septième
jour de juin mil neuf
cent trente huit

Joseph Martin
secrétaire trésorier

Province de Québec

La paroisse de la Pointe du Lac au

Il y a une session régulière du conseil de la paroisse municipale de la Pointe du Lac tenue au lieu et heure ordinaire des dites sessions le quatrièm jour de Juillet mil neuf cent trente huit. furent présent Mr Thomas Rouette maire M. M. les conseillers Rodolphe Garneau Lucas Bolduc et Désiré Rouette formant un quorum sous la présidence de Mr le maire

Après communication du procès verbal de notre dernière session il est proposé par Mr le conseiller Rodolphe Garneau secondé par Mr le conseiller Lucas Bolduc qu'il soit résolu que le procès verbal de notre dernière session en date du 6 Juin soit approuvé
Adopté

1. Communication de correspondance
Réception quidi Loi des mauvaises herbes
Depuis des inspecteurs Mai 1938

2. Reclamation de la Corp. Mun. du Comté de St
Maurice re: cotisation imp. par règlement
du 8 Juin 1938 sur Eval. de 1935 19.00a 3^e
par \$ 100.00 total due \$ 58.06

- 3 lettre de Mr Prud'homme daté 30 Juin 1938. re autel Lac St Pierre demandant de faire débayer la dite propriété des ruines causées par l'incendie.
- 4 du ministre de la Santé par le sous-ministre Jean Grégoire daté le 8 Juin 1938 adressé au Maire, conseillers et secrétaires: admission de malades aux hôpitaux etc.

Il est proposé par Mr Désiré Rouette secondé par Mr Rodolphe Larcenau qu'il soit résolu d'approuver le paiement des comptes suivants présentés verbalement ou par écrit. Ce qui est

1^{er} d'approuver et payer à la corporation municipale du comté de Maurice sur Evale \$193.519.
à 3% par 100 = cinquante huit $\frac{1}{100}$ \$ 58.06

- 2 d'approuver et de payer à Albert Meunier pour transport des estimateurs re: Conf. Rôle Evale \$200
- 3 Ratifier le paiement fait à Farm Prov. Jumeau rôle Evale \$4.75
- 4 approuver et payer au secrétaire trésorier pour 6 mois de palais = $35\frac{00}{100}$ + la 1^{re} partie de 1 balais
90 60 rachois 200 = \$1.45
- Formant en tout le total de \$36.45

adopté
Mr le conseiller Désiré Rouette propose approuvé par Mr le conseiller Lucas Bolduc que demande soit faite à Mr Henri Bourgeois

4 juill 92
1938

de bien vouloir faire disparaître les débris occasionnés par l'hôtel - Lae St Pierre incendié; il est évident que les ruines qui apparaissent a cet endroit de négligence sont un mauvais crédit pour notre municipalité en particulier vis-à-vis le touriste, nous vous prions donc de les faire disparaître

sur demande faite par Mr Alexandre Dugri président de la J.A.C. sollicitant notre conseil a contribuer a aider a payer leur dépenses d'organisation Mr le conseiller Rodolphe Garcia propose appuyé par Mr le conseiller Lucas Bolduc qu'il la somme de \$15.00 soit votée cet effet pour autorisation au secrétaire trésorier d'en faire le paiement 15.00 adopté

Il est proposé par Lucas Bolduc secondé par Desir Rouette qu'il soit résolu de clore la session adopté

Thomas Rouette Maire
Joseph Martin secrétaire trésorier

Province de Québec

Corporation municipale de la
paroisse de la Pointe-du-Lac

A une session régulière du conseil municipal de la Corporation de la paroisse de la Pointe-du-Lac tenue au lieu et heure ordinaire des dites sessions le premier jour du mois de août mil neuf cent trente huit à sept heures du soir pour considérer tout affaire dans l'intérêt de notre municipalité et en particulier faire l'examen, la révision, et l'homologation du rôle d'évaluation de notre municipalité tel qu'annoncé par avis public en date du deuxième jour de juillet dernier furent présents M^r Thomas Rouette maire M^r les conseillers Lucas Balducq, Theod. Garneau, Desir Rouette et Thomas Benoit et Rodolphe Garneau ce dernier présent au commencement de la séance sous la présidence de M^r le maire

Après lecture des minutes en procès verbal de notre dernière session en date du quatre juillet dernier.

M^r le conseiller Thomas Benoit propose d'approuver le dit procès verbal daté 4 juillet 1938 soit

1^{er} / Correspondance, réclamation du gouvernement Prov. re: fond batiments et et jurés 1203

2 / De M^r Arthur Beliveau Greffier 3 Riv.

en date du 19 Juill. 1938; attirant l'attention de son Hon. Mre Mair pour ce qui concerne les incendies; et l'impossibilité pour la ville 3 Rivières de pouvoir y intervenir, dans la plupart des cas.

3 compte de dépenses présenté au Com. Prov. pour premier année 1937 de Geo. Keli à l'Hôpital St Michel archange, \$ 10000 ce compte mal ^{révisé} critiqué, demandé à la Pt. en lae est en date du 22 Juill 1938

4 de l'Hôpital St Justus, Ripon, Georgetown, 17 ps. présentée par le Dr Marie de la Roche adressée à la Mun. de la Pointe-à-Lac. du 24 nov. 1937 au 11 Dec. 1937.

Il est proposé par Mr. [unclear] secondé par Mr. [unclear] que ce conseil prie le gouvernement de la province de Québec de faire procéder à l'amendement du Code municipal de façon à ce qu'il soit décrété que les poteaux et fils des services téléphoniques sont biens imposables et que leur évaluation est fixée à l'égal de celle des poteaux et fils de distribution électrique.

Deux copies de la présente résolution soit adressée à l'Honorable Ministre des affaires municipales et à Monsieur le député du parti.

Mr le conseiller Lucas Bolduc propose appuyé par Mr le conseiller Théodore Hachea que les comptes suivants soient sentis verbalement ou par écrit soit approuvés par ce conseil et que le secrétaire trésorier soit autorisé à en payer le coût.

1^{re} d'approuver et de payer au Trésorier Provincial \$12.00
 le dit pour fonds balisés & jurés
 annuel comm. 1^{er} juill 1938

2 d'approuver et de payer au Sec. Trés. Jos. Martin pour timbre pasteur \$3.00 et de lui payer pour confection du rôle d'évaluation fait par les estimateurs 8.00 huit dollars Total \$11.00
 le dit rôle d'évaluation ayant été déposé au bureau de notre municipalité le 27^{me} jour du mois de Juin dernier.

adopté
 Il est proposé par Mr le conseiller Félix Renaud et secondé par Mr le conseiller Thomas Benoit qu'il soit résolu de procéder à l'examen et à la révision du rôle d'évaluation de notre municipalité conformément aux articles 654 & 663 du Code Municipal le quel rôle a été préparé par les estimateurs de notre municipalité et déposé au bureau du secrétaire Trésorier le vingt sept Juin mil neuf cent trente huit après les changements suivants tels qu'ils ont été spécifiés devant être insérés au rôle d'évaluation

1^{er} août 1938

- | No ordre | No ordi | | |
|----------|---------|---|--|
| 1 | 35 | sur No cad. 358 porter au profit de M. Joseph biens non imposable 3 arpents | Évalué à \$50.00 |
| 2 | 35 | sur No cad 358 diminuer 3 arpents à Mr Omer Biron | évalué à \$50.00 |
| 3 | 43 | sur No cad. 49 porter à Mr Philippe Duval 15 pchs. terrain | Éval \$50.00 const. Éval 250. = 300.00 |
| 4 | 43 | sur No cad 49 diminuer 15 pches à Mme Emile Biron terrain | Éval 50.00 const. Éval 250. = 300.00 |
| 5 | 123 | sur cad. 96 prop. de Oscar Rouette augmenter la construction maison jusqu'à | \$1200.00 |
| 6 | 3 | insérer sur cad 265 .55 pches à Mr Philippe Guay terrain | 100, const. 300. \$ 400.00 |

M. le maire et le secrétaire trésorier ont autorisé à signer la déclaration prévue à l'article 665 C. M. accepté unanimement

Il est proposé par le conseiller Rodolphe Marceau, secondé par M. le conseiller Lucas Bolduc qu'il soit résolu que le rôle d'évaluation de notre municipalité tel que révisé et corrigé soit homologué par ce conseil adopté unanimement.

Nous les soussignés Thomas Rouette, maire et Joseph Martin, secrétaire, trésorier, certifions par les présentes sous nos serments d'office que le premier août mil neuf cent trente huit le dit rôle d'évaluation a été pris en considération par le conseil de cette municipalité à une session régulière et homologué avec six amendements.

Thomas Rouette Maire

Joseph Martin secrétaire trésorier

Mr. le conseiller Rodolphe Garneau donne avis de motion que à la prochaine session régulière de ce conseil il sera passé un règlement fixant le taux par cent piastres d'évaluation devant être imposé sur tous les biens fonds imposables de notre municipalité pour faire le rôle général de perception pour l'année 1939 pour pourvoir au coût de l'administration et aussi au coût de l'éclairage de rue de notre municipalité.

Mr. le conseiller Thomas Benoit. Donne l'avis de motion suivant que à la prochaine session régulière de ce conseil, je proposerai la passation d'un règlement ayant pour effet de prendre à la charge de notre municipalité l'entretien de la partie considérée comme route de la rue de la fabrique. adopté.

Il est proposé par Mr. le conseiller Lucas Bolduc secondé par Mr. le conseiller Désiré Rouette qu'il soit résolu de clore la session. adopté.

Thomas Rouette maire
Joseph Martin secrétaire trésorier

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac
(Visitation)

A une session spéciale du conseil municipal de la municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac (la Visitation) tenue au lieu ordinaire des pites session le neuvième jour du mois de août mil neuf cent trente huit à sept heure du soir; telle que convoquée par le secrétaire trésorier en date du quatrième jour d'août courant pour délibérer sur l'offre du département des travaux publics d'autoriser un montant d'argent pour entreprendre la construction d'un mur de protection devant les propriétés de Mr Oscar Houle 500 Pds les Pères Fraternité sacerdotale 150 Pds. Joseph Berger 215 Pds. — avant d'entreprendre ces travaux le département demande qu'un marché soit conclu à cet effet désignant les obligations de notre municipalité ayant rapport à ces travaux.

Présent Mr Thomas Rouette maire M. M. les conseillers Rodolphe Larceau Thibode Larceau Georges Fournier Desjardins Rouette et Thomas Benoit formant un quorum pour la présidence de Mr le maire. Mr le conseiller Lucas Bolduc ayant été légalement avisé de la présente session est absent.

après considération par ce conseil d'une convention contrat a été signé avec le département du ministère des travaux publics du Canada ayant rapport a un mur de protection tel qu'il est dicté en date du 2 août dans une lettre par Mr Jost Landry ing. & dist.

Mr le conseiller Rodolphe Garceau propose appuyé par Mr le conseiller Théodore Garceau qu'il soit résolu de répondre a Mr Jost Landry ing. & dist. que le conseil quoiqu'il désire refus de l'exécution de ces travaux qui seraient des plus appréciables et d'une grande utilité. Ne peut endosser les responsabilités incluses dans le dit contrat. Le conseil prie donc Mr l'ingénieur Jost Landry d'y inclure des conditions n'engageant notre municipalité a aucune responsabilité tel qu'il a été fait ici précédemment il ya 2 ou 3 ans travaux analogues "Mur de Protection" fait par le gouvernement sans intervention de la part de la municipalité. Adopté

Thomaz Racette Maire
Joseph Martin secrétaire trésorier

6 Sept 1938

Provence de Quebec

Municipalite de la paroisse de la Pointe du Lac

A une session reguliere du conseil de la municipalite de la paroisse de la Pointe-du-lac tenue au lieu et heure ordinaire des dites session le sixieme jour du mois de Septembre mil neuf cent trente huit furent present Mr Thomas Rouette M.M. les conseiller Lucas Balque Desir Rouette Thomas Benoit formant un quorum pour la presidence de Mr le maire

L'arrespondance devenue a Mr le maire & a M.M. les conseiller Par Georges Biron Ptre. re. Ecusson spec. fait par Leo-arboux et offert a Mr le curé dont cout \$30.00

Apris communication des minutes de pro- cis verbaux:

Mr le conseiller Thomas Benoit propo- se appuyé par Mr le conseiller Desir Rouette qu'il soit resolu que le proces verbal de notre session date premier cout dernier et celui de notre session special date le neuf cout dernier soient approuves adopte

Apris lecture de l'avis de motion soumise au conseil en date du 1^{er} cout dernier aussant qu'un reglement serait passe pour fixant la Taxe annuelle par cent dollars devant

être imposé sur tous les biens fonds imposables de cette municipalité pour faire le rôle général de Perception pour l'année 1939.

Après considération d'un budget approximatif des revenus et des dépenses de notre municipalité pour faire le rôle général de perception pour l'année 1939, tel que ci-après spécifié

Budget
Revenus sur \$185,524.00 à 2.2¢ = \$408,15

Dépenses Administration general	\$90.00
Entretien chemins règlement No 10	47.41
aids re chemins public	40.00
Comte St Maurice pl. juris 12, chauffage éclairage, 3324	105.74
assistance public	135.00
Total	\$408.15

Revenus des biens imposables pour l'année de ruis (et re: art 694 parag 2)

Sur évaluation \$185,524.00 + \$25,171.00 =
\$210,695.00 à 10¢ par 100.00 = \$210.70
En plus somme payée par les Roadyfers 30.00
Total 240.70

Dépenses, somme annuelle payée à la
Shanigan Water & power Co 12 mois à 20.00 =
\$240.00 + timbre papeteries 70 = 240.70

Il est proposé par Mr le conseiller Lucas Bolduc secondé par Mr le conseiller Thomas Benoit qu'il soit résolu que le règlement ci-après inscrit fixant le taux par \$100.00 d'évaluation, pour imposer

la taxe annuelle pour faire le rôle de perception général pour l'année 1939 mil neuf cent trente neuf soit passés et statuts

REFLETTEMENT no 26 vingt six

Après considération d'un budget approximatif des revenus et des dépenses de notre municipalité pour l'année 1939 mil neuf cent trente neuf. Qu'il soit ordonné et statué par règlement de ce conseil ce qui suit savoir.

1^{re} Que pour prélever la somme de \$408.15 quatre cent huit dollars et quinze centimes

Que le taux devant être imposé sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité de la paroisse de la Pointe au Lac soit fixé à la somme de (22 cts) vingt deux centimes par cent piastres d'évaluation pour pourvoir à l'administration générale de notre municipalité tel que prévu par le budget

Administration générale	\$90.00	Entretien chemin	
reg. No 10	\$47.41	aide re chemin public	\$40.00
répartition Etc Comté St Maurice	\$60.00	fourés & chauffage	
Éclairage	47.74	assistance publique	\$125.00
Total quatre cent huit		150	\$408.15

2^e Que pour prélever la somme de \$240.70 deux cent quarante piastres et soixante et dix centimes pour l'éclairage de rues

Que le taux devant être imposé sur tous les biens-fonds imposables de notre

municipalité, et sur tous les biens fonds
 imposables qui sous l'article 694 parag 2
 pour l'entretien de ruis soit fixée à la
 somme de (0.10) dix centins par cent piés
 tres d'évaluation pour pourvoir au
 coût de l'électricité pour l'éclairage
 des ruis et dépenses y occasionnés
 tels que pompe payée à la Shawin,
 9 au Water & Power Co 24000 + 70^c pour perpetuum
 & timber. Le secrétaire est autorisé qu'à
 faire un seul rôle de perception à
 (32) trente deux centins par 100.00 en désignant
 le coût de la lumière dans un colonne
 séparé des autres. Le règlement devien-
 dra en force quinze jours après sa
 publication suivant la loi

adopté
 Thomas Rouette Maire

Joseph Martin secrétaire trésorier

Il est proposé par le conseiller Thomas
 Benoit secondé par le conseiller Desiré
 Rouette qu'il soit résolu que notre muni-
 cipalité prenne à ses frais sous la direc-
 tion de notre conseil l'entretien de la route
 connue sous le nom de la rue de la fabri-
 que située sur No Cadastre 104, et que règle-
 ment soit passé à cet effet

Adopté

Mr le conseiller Lucas Bolduc propose se-
 condé par Mr le conseiller Thomas Be-
 noit qu'il soit résolu que le secrétaire
 trésorier soit autorisé à convoquer par

6 Sept 1938

+ a sept heure
du soir

avis public tous les contribuables de notre
municipalité qui sont ou pourraient devenir
intéressés à l'entretien de la rue de la fabrique
située sur cadastre 10 (107) cent sept propriété
de la fabrique a assister à notre session
du conseil qui aura lieu le trois octobre pro-
chain 1938 + à laquelle session le conseil
passera un règlement pour prendre la
charge de la municipalité de la paroisse de
la Pointe du Lac la route située dans la
rue de la fabrique adopté

Mr le conseiller Desiré Rouette donne avis de
motion qu'à la prochaine session régulière
du conseil il sera passé un règlement au fin
de prendre la charge de notre municipalité
la route de la rue de la fabrique sur no cadastre
(107) cent sept

Mr le conseiller Lucas Bolduc pro-
pose appuyé par Mr le conseiller Thomas Be-
noit qu'il soit résolu d'approuver le paie-
ment des comptes ci-après désignés.

1^{er} d'approuver de Payer à Bto Laranger pour
facture 30 juillet 1938 pour 10 charges par
l'extincteur à 35 cts \$ 3.50

2 d'approuver de Payer à Leo arbour
pour Ecusson offert au curé re: fête 25 ans
préterise et 2^{me} Centenaire paroisse \$ 15.00

3 d'approuver de Payer au secrétaire trisso
pour achat de teste Electorale Prov. Et fact. 24

ont payé par lui a forme provinciale \$1.00

Le secretair tresorier est autorise a payer les sommes d'argent ci haut specifies adopte

Il est propose par mr le conseiller Lucas Bolduc secondi par mr le conseiller Desiri Rouette qu'il soit resolu de clore la session

Thomas Rouette Maire
Joseph Martin secretair tresorier

PROVINCE de-QUEBEC

Municipalite de la Paroisse de la Pointe-du-Lac.

A une session reguliere du conseil municipal de la paroisse de la Pointe-du-Lac tenue au lieu et heure ordinaire des dites sessions le trois octobre 1938 mil neuf cent trente huit furent present Mr Thomas Rouette maire et les conseillers Rodolphe Garneau Lucas Bolduc Desiri Rouette et Thomas Benoit formant un quorum sous la presidence de Mr le maire.

Apris communication des minutes du proces verbal de notre derniere session Mr le conseiller Thomas Benoit propose appuye par mr le conseiller Desiri Rouette qu'il soit resolu que le proces verbal de notre derniere session date le 6 septembre 1938 soit approuve Adopte

3 Oct. 1938

Correspondance, 1^{re} réponse d'informa-
 tion par Mr Lemaire, L^{re} M^{re} Lemaire
 Langlois et Lamothé par Mr Léon Lamothé
 daté le 12 Sept. 1938 re: demande de contrat
 avec le Gouvernement re: construction de mur
 de Protection

2. Comptes du Gouverneur Provincial déjà présentés
 pour pension de Geo. Fili et de Georges Dufresne

3. Demande d'inscription sur la liste
 Electorale provinciale par M^{rs}. Pierre
 Larivière Charles Édouard Perras Azari Bou-
 cher fils Napoléon Lora Emil Rouette
 et Philippe Girard, dont avis public a été
 publié le 24th jour de septembre dernier.

Après examen de la liste Electorale
 provinciale Mr Rodolphe Garneau
 propose appuyé par Mr Lucas Balduc
 que les noms suivants soient inscrits
 sur la dite liste Electorale provinciale

M^{rs}. Pierre Larivière stenographe off. 1^{re} q. Cadastre

M^{rs}. Charles Ed. Perras Restaurateur 1^{re} q. 71

Azari Boucher fils 1^{re} q. 107

Emil Rouette Cultiv. 2th q. 359

Philippe Girard 2th q. 360

Lesquels ont tous été assermentés comme
 ayant les qualités requises pour être élec-
 teur.

Ainsi que après plainte assermenté par
 Mr Ferdinand Cormeau le nom de
 Mr Napoléon Lora contre maître 2th q. 267
 devra être enregistré sur la liste Electorale.

Adopté

M. Rodolphe Garceau propose appuyé par M. Thomas Benoit que le secrétaire ou trésorier aura pour avis public que la pente de la traversée de Pointe du Lac par Nicolet pour son entretien d'hiver aura lieu à notre prochaine session régulière au Conseil. Adopté.

Après lecture de l'avis de motion et de la résolution de la publication d'un avis public ayant rapport à l'entretien de la route située dans la rue de la fabrique.

Il est proposé par M. le conseiller Rodolphe Garceau secondé par M. le conseiller Lucas Bolduc qu'il soit résolu que le règlement suivant soit approuvé par le conseil et statué.

REGLEMENT Numero 27 Vingt sept

Qu'il soit ordonné et statué par règlement du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac ce qui suit. à savoir.

Que l'entretien de la route située dans la rue connue sous le nom de la rue de la fabrique sur le cadastre (07) cent 8 est dans notre municipalité soit à l'avenir, à compter de l'avenue en force du présent règlement réparé et entretenu à la charge de la

art 574

464

la ville

3 oct 1938

Municipalité de la paroisse de la Pointe-
du-Lac et sous le contrôle du conseil
de la dite municipalité -

2^e Que les parts de chemins seront divisés
par l'inspecteur de voirie ou l'inspecteur mu-
nicipal

3^e Que les travaux de réparation et d'en-
tretien à faire pour tenir en bon ordre
la dite route suivant la loi soient
faits sous la surveillance de l'inspecteur
de l'arrondissement de voirie dans lequel
se trouve situé la dite route; à son défaut
les dits travaux seront fait sous l'ordre
de son inspecteur municipal.

Le présent règlement entrera en
vigueur après publication suivant
la loi et restera en vigueur jus-
qu'à révocation

Fait et passé à la Pointe-du-Lac ce trois octobre 1938
mil neuf cent trente huit

Thomas Rouette Maire
Joseph Martin secrétaire trésorier

Il est proposé par Mr le conseiller Thomas
Benoit second par Mr le conseiller Désiré
Rouette et résolu que les comptes sui-
vant soient approuvés et payés

1^{er} d'approuver et de payer la Leonard-
the pour information prise par Mr le maire
re: rachat de protection, en regard aux propriétés
de Mr Houle et autres. daté 12 Sept. 1938 \$5.00

A. Lapin

2^e d'approuver et de payer au secrétaire
trésorier pour facture de formule Prov. daté
15 Sept. payé par les trois feuilles rôle perception
feuille liste de la caisse Recettes et déboursés 1.46

3^e d'approuver et de payer à Lucien Rouette
pour réparation chemin pont pris chez Euek Biron
6 hrs. à 25^c \$1.50 voyage de gravel. 50 \$ 2.00
Le secrétaire trésorier est auto-
risé à payer ces dits comptes.

Adopté

M. le conseiller Désiré Rouette propose
appuyé par M. le conseiller Thomas
Benoît qu'il soit résolu de clore
la session

Adopté

Thomas Rouette Maire
Joseph Martin secrétaire trésorier

Provence de Duchée

Municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac
A une session régulière du conseil de la
corporation municipale de la paroisse de la
Pointe du Lac tenue au lieu ordinaire des
dites sessions le septième jour de novembre
1938) mil neuf cent trent huit pour considérer
tout ou part et dans l'intérêt de notre munici-
palité et en particulier s'il y a lieu la
vente de la traversée de Pointe du Lac à
Nicolet pour son entretien de l'hiver
1938-39 dont avis public daté 14 oct. dernier
a été publié aux intéressés. furent présents
M. Thomas Rouette maire M. les conseillers

Lucas Bolduc Theode Garceau Thomas
Benoit Desiré Rouette et Rodolphe Garceau
formant un quorum sous la présidence de
Mr le maire.

Après communication des
minutes de notre procès verbal de notre
dernière session Mr Desiré Rouette
propose appuyé par Mr Thomas Be-
noit qui a été résolu que le dit procès
verbal en date du trois octobre dernier
soit approuvé adopté

- Communication de correspondances
- 1 De The Steel Co of Canada re clôture
de protection contre la neige
 - 2 Compte Reclamation du Gouvernement
dossier No 21828 Georges Helis a l'Hopital St Michel
archange pour pension 1937 — \$100.00
 - 3 compte pension du au jour. re Georgette Dupresne
a l'Hopital St Justine du 24 Nov. 11 Dec. 1937 = 17 Jrs
 - 4 compte de Henri Bisson daté 7 Nov. 1938
pour charroyage 12 tgs de gravier a \$1.00 = 12.00
et pour achat de Gravel 12 + .10 = 1.20
- Total 13.20

5 Requête de certain contribuables demandant Addi-
tion de lumière de rues sur route National
partir est du Village

Après considération de plaintes reçues
au conseil par certain contribuables de cette
municipalité que l'éclairage des rues ne
donne pas autant de satisfaction depuis
que la Chambrigan Water Power Co a

fait les changements de poteaux, rehaus-
sont ainsi les lampes de plusieurs
pieds. Il est proposé par Mr le con-
seiller Rodolphe Garneau secondé par Mr
le conseiller Thomas Benoit de demander
à Mr H. Frégeau gerant de la Phoenix
Water & Power Co. s'il ne serait pas possible
d'augmenter le volume de lumière d'ici
à un nouveau contrat ("vers le 6 mars
prochain nous croyons.") au fins de donner
satisfaction. Adopté

Mr Rodolphe Garneau propose appuyé
par Mr Lucas Bolduc qu'il soit ré-
solu que, après preuve qu'aucune
personne consent à acheter l'entretien de
la traverse de Pointe au Lac à Noël et
quand à la part sous le contrôle de notre
municipalité pour l'hiver 1938-39 tel
que annoncé par avis public.

Mr le maire de notre municipalité est
par la présente autorisé s'il y a lieu
à faire ouvrir et entretenir la dite
traverse à tant de l'heure.

Adopté

Conformément à l'article 726 du code
municipal de la province de Québec.

Le secrétaire besarier soumet au
conseil au état des arrrages dus
pour taxes municipales de notre muni-
cipalité. Les noms et désignation d'arrrages
tels que ci-après, inscrits ne comprennent pas

4 Nov 1938

les arriérés de l'année courante 1938

Ans	Cadastre	Noms	prop.	Prof.	adresse	Arriérés
2	P 124	Buisson Dr Edmond	Dentiste	3 Riv	1	16.00 +
2	P 262	Brochu Ernest	prop.	Pt. du Lac	et ch	3.20 +
7	P 91	Duplessis vne Thomas		3 Riv	1	7.80 +
2	P 109 125	Dupont Donat		Pt. du Lac	1	8.32 +
7	123	Milone Thom. D.		ag	3 Riv 1	11.78 +

Après examen des arriérés ci-haut inscrits et de tout arriérés figurant au livre de perception pour 1938 -

Mr le conseiller Thibode Garceau propose appuyé par Mr le conseiller Lucas Bolduc qu'il soit résolu que aucun propriété de notre municipalité ne sera être vendu par le conseil du comté de St Maurice au mois de mars prochain pour arriérés de taxes dues à notre municipalité -

Dependant le secrétaire trésorier est autorisé à donner un dernier avis à M.M. Edmond Buisson vne Thomas Duplessis et Thom. D. Milone Les procédures seront prises par notre avocat au fin de collecter les arriérés dus à notre municipalité.

Adopté

Il est proposé par Mr le conseiller Thomas Benoit secondé par Mr le conseiller Désiré Rouette qu'il soit résolu que Mr Georges Antoine Rouette soit nommé vérificateur des comptes de notre municipalité pour l'année 1938 mit neuf cent trente huit ainsi que pour l'année 1939 mit neuf cent trente neuf

si la loi exige sa nomination a l'avance
Adopté

Il est proposé par Mr Theode Garsen
secondé par Mr Lucas Bolduc qui
soit résolu que le secrétaire tri-
sarrer soit autorisé à charger
l'intérêt sur les arruages de l'année pour
l'année 1939 qui a commencé au
premier janvier 1939 prochain
Adopté

Il est proposé par Mr Thomas Benoit
secondé par Mr Deseri Rouette qui
soit résolu que le compte de Mr Henri
Bisson daté 7 novembre 1938 pour achat
et charroyage de Gravel se montant à \$13.20
trois et deux centimes soit approuvé soit 12.00
à 100 = 12.00 achat de Gravel à 104 = 12.00

Le secrétaire trésorier est autorisé à
payer cette dite somme
Adopté

Il est proposé par Mr Thomas Benoit
secondé par Mr Deseri Rouette qui
soit résolu que Mr le maire soit
autorisé à faire charroyer du sable
pour réparer la partie sud de la rue
de la fabrique
Adopté

Il est proposé par Mr Theode Garsen secondé par Mr Lucas
Bolduc et résolu de clore la session
Adopté
Thomas Rouette maire
Joseph Martin secrétaire trésorier

5 Dec 1938

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac

A une session régulière du conseil de la municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac tenue au lieu et heure ordinaire des dites sessions le cinqième jour de Décembre 1938- mil neuf cent trente huit furent présent Mr Thomas Rouette maire
 M^{rs} les conseillers Lucas Bolduc
 Georges Fournier Desiré Rouette
 et Rodolphe Garceau présents

Après communication des minutes du procès verbal de notre dernière session. Mr le conseiller Desiré Rouette propose appuyé par Mr le conseiller Georges Fournier qu'il soit résolu que le procès verbal de notre session daté sept novembre dernier soit approuvé
 Adopté

Communication de correspondance
 De la revue municipale datée 1^{er} Dec 1938 sollicitant abonnement

Il est proposé par Mr le conseiller Georges Fournier secondé par Mr le conseiller Lucas Bolduc qu'il soit résolu que les comptes suivants présentés verbalement ou par écrit soient approuvés et payés
 approuver et payer à Mrs Phila Rouette pour service de lumière électrique à l'usage du conseil année 1938 - 3.00

5 Dec 1938

2 d'approuver et payer au secretair trésorier
 Jos Martin pour Specter payé par lui à im-
 primerie Formals provinciale facture en
 date du 18 Nov. 1938 pour cahiers blancs
 de recus et feuilles d'avis et papeteries
 re: Election 1.73 + cahier avis de Payer 54-2.27
 et de lui payer pour entretien salle publicque
 é chauffage compris à l'usage du conseil pour
 l'année 1938 ————— 6.00
 pour timbre & enrégistrement ————— .50
 « 6 mois de solaire ————— 35.00
 43.77

3 d'approuver l'achat enri Bisson pour phar-
 roffage de 80 vgs de sable à 25 la verge
 pour cheminer au pied de la rue de la fabrique 20.00

Le secretaire est autorisi à faire les
 paiement ci haut désignés

Adopté

Il est proposé par Mr le conseiller
 Rodolphe Barcken secondé par Mr
 le conseiller Lucas Bolduc qu'il
 soit résolu de clore la session

Adopté

Gromme Rogette, Maire
 Joseph Martin, secretair trésorier

Municipalité de la paroisse de la
 Pointe du-lac
 Le Philippe Dugri ayant
 été nommé secrétaire de
 l'élection du maire et des
 conseillers dont la nomi-
 nation doit avoir lieu
 ce onze janvier 1939 fera
 solennellement que je
 remplirai cette charge
 avec honnêteté et justice
 et ceci au meilleur de
 mon jugement et de ma
 capacité.

Ainsi qu'il m'a été en aide

Assisté devant
 moi à la Pointe-du-lac
 ce onzième jour de
 janvier mil neuf
 cent trente-neuf.
 Joseph Martin
 Secrétaire Trésorier
 et Président
 de l'élection

J. Philippe Dugri

Maurice
 de la Pointe du Lac
 cultivateur mu-
 de la paroisse
 a salle publi-
 titi le onzième
 trente-neuf
 que annon-
 du deuxième
 et trente-neuf
 assemblée des
 la dite commu-
 nomination et
 du maire
 municipale
 Thomas Rouette
 de M.M. Lucas
 et Rodolphe Gar-
 ont le terme

cultivateur
 été nommé
 aider le presi-
 de sa charge

trésorier et
 la présente éle-
 cion les
 faire le choix
 blir les placis
 tout spéci-

ques; ces nominations devront

Province de Québec, Comté de St-Maurice

Municipalité de la paroisse de La Pointe-du-Lac

A une assemblée des électeurs municipaux de la municipalité de la paroisse de La Pointe-du-Lac tenue à la salle publique dans la dite municipalité le vingt-neuf jour de janvier mil neuf cent trente-neuf à dix heures du matin telle que annoncée par avis public en date du deuxième jour de janvier mil neuf cent trente-neuf annonçant par le dit avis une assemblée des électeurs municipaux de la dite municipalité pour mettre en nomination et faire l'élection si nécessaire, du maire et de trois conseillers municipaux en remplacement de Mr Thomas Rouette marchand commun maire, et de M. M. Lucien Bolduc, Georges Fournier et Rodolphe Gagnon, commun conseillers, dont le terme d'office est expiré.

Mr J. Philippe Dugri, cultivateur de cette municipalité ayant été nommé secrétaire d'élection pour aider le président à remplir les devoirs de sa charge.

Le Joseph Marty, secrétaire trisorier, étant de droit président de la présente élection est présent et requiert les électeurs présents pour faire le choix des candidats pour remplir les places vacantes telles que ci-haut spécifiées. Les nominations devront

être faite par écrit au président de l'élection mentionnant le nom, prénom et occupation du candidat, et être signés au long par les proposeurs lesquels demeurent présents.

Il a été présenté comme candidat à la charge de maire de la corporation municipale de la paroisse de la Pointe du Lac et dûment mis en nomination Mr Thomas J. Rouette marchand de cette municipalité.

Ont signé le bulletin de présentation M. M. Hercule Biron Desiré Rouette Philippe Rouette Arsène Blais Thomas Benoit J. Albert Neauve

Il a été présenté comme candidat à la charge de conseiller de la municipalité de la corporation municipale de la paroisse de la Pointe du Lac et dûment mis en nomination Mr Joel Garreau rentier de cette municipalité.

Ont signé le bulletin de présentation M. M. Desiré Rouette Hercule Biron Philippe Rouette Arsène Blais Thomas Benoit J. Albert Neauve

Il a été présenté comme candidat à la charge de conseiller de la corporation municipale de la paroisse de la Pointe du Lac et dûment mis en nomination Mr Thomas J. Rouette cultivateur de cette municipalité ont signé le bulletin de présentation M. M. Desiré Rouette

Hercule Biron, Philipp Rouette, ar-
sène Blais, Thomas Benoit, Albert
Weaner.

Il a été présenté comme can-
didat à la charge de conseiller de la
corporation municipale de la paroisse
de la Pointe du Lac et a été mis
en nomination. Mr Lucas Bolduc
menuisier de cette municipalité
ont signé le bulletin de presenta-
tion M. H. Desrosiers, Rouette, Hercule
Biron, Philipp Rouette, Arsène
Blais, Thomas Benoit, Albert Weaner.

A présent qu'il s'est écoulé deux
heures depuis l'ouverture de l'assem-
blée et qu'il n'a été mis en no-
mination que le nombre de can-
didats voulus pour remplir la
place vacante de maire de cette
municipalité et pour remplir
les places vacantes des conseil-
lers de la dite municipalité.

Le commissaire Joseph Martin
président de l'élection déclare élu
par acclamation Mr Thomas Rouette
marchand, Maire de la corpora-
tion municipale de la paroisse
de la Pointe du Lac (village)
et le déclare aussi élu par
acclamation M. M. Paul Garneau
rentier, Thomas J. Rouette cultivateur.

et Lucas Bolduc menuisier et
élus par acclamation conseillers
de la paroisse municipale de la paroisse
de la Pointe du Lac (Le Village)

Joseph Martin
Président de l'élection
J. Philippe Dugé
Secrétaire de l'élection

Le soussigné Geo Ant. Rouette ayant été
nommé vérificateur des comptes de
la paroisse municipale de la
paroisse de la Pointe-du-Lac (Le Village)
jure solennellement que se rempli-
ra ses devoirs avec honnêteté et fidélité
les devoirs de cette charge au mé-
illeur de mon jugement et de ma
capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.
Assermenté devant moi
à la Pointe-du-Lac ce
vingt-neuf jour du mois Geo-Ant. Rouette
de Janvier mil neuf cent
vingt-neuf Joseph Martin
secrétaire-trésorier

6 Feb 1939 120

SERMENT
1111 Pg 31

Je Thomas Rouette ayant été élu
maire de la municipalité de la paroisse
de la Pointe-du-Lac (Village) et Lucas
Baldue et Joël Garceau et Thomas T. Rouette
ayant été élus conseillers de la dite
municipalité de la paroisse de la Pointe-
du-Lac jeure solennellement que je
remplirai avec honnêteté et fidé-
lité les devoirs de cette charge
au meilleur de mon jugement et
de ma capacité. Ainsi qu'il en soit en aide
Assermenté avant moi

à la Pointe-du-Lac Thomas Rouette maire
le sixième jour du mois de février
de l'an mil neuf cent trente neuf
Joël Garceau
Joseph Martin
secrétaire trésorier

Provincer de Québec

Corporation municipale de la paroisse de
La Pointe-du-Lac (Le Village)

A une session régulière de la Cor-
poration municipale de la paroisse de
la Pointe-du-Lac tenue au lieu et
heure ordinaire des dites sessions le
6^{ème} sixième jour de février mil neuf cent
trente neuf. furent présent Mr
Thomas Rouette maire M. les conseillers
Joël Garceau Lucas Baldue
Thomas Benoit Desjardins Rouette
et Thomas T. Rouette formant

Après la présidence de Mr le
 maire, le secrétaire trésorier
 est ainsi présent

Rapport au conseil de l'élection du
 maire et des conseillers de cette munici-
 palité en date du onze janvier dernier
 1939 lesquels ont tous été élus par accla-
 mation tels que inscrit au présent liane
 des délibérations, pag. 116 et suivantes.

Après communication de notes derni-
 ère session

Mr le conseiller Thomas Bessif propose
 appuyé par Mr le conseiller Désiré Rouette
 que le procès verbal de la dernière session
 du conseil en date du cinq décembre dernier
 (1938) soit approuvé et adopté.

Le secrétaire trésorier soumet à
 l'approbation du conseil l'état des
 comptes de la corporation municipale
 de la paroisse de la Pointe-au-Lac (C. Ville)
 pour l'année fiscale 1938, mil neuf cent
 trente huit lesquels comptes ont été
 vérifiés par Mr Geo. Ant. Rouette
 en date du 28 janvier dernier et trou-
 vés exacts.

Après examen par ce conseil
 des comptes de notre corporation mu-
 nicipale. Il est proposé par Mr
 le conseiller Lucas Balduc secondé

6 Fev. 1939 122

par Mr le conseiller Jois Garceau
qu'il soit résolu que les comptes
de la Corporation Municipale de la
paroisse de la Pointe du Lac (le Village)
tenus par Joseph Martin secrétaire tri-
sarrif et vérifiés par Mr Geo. Ant.
Rouette soient acceptés par ce Con-
seil jusqu'au (31) trente et un Décembre
dernier 1938 adopté

Il est proposé par Mr J. Thomas Rouette secondé par
Mr Désiré Rouette qu'il soit résolu de réan-
gager Joseph Martin secrétaire trésorier au
salaire de \$70.00 soixante et dix piastres par
année et de lui fournir papeteries timbres poste
et accises et objets à l'usage du bureau les
quels il est autorisé à acheter et payer ainsi
qu'un salaire à tous les 3 mois, il aura aussi droit
à 6.00 par année pour balayage de la salle et chauffage bois
compris à l'usage du conseil. Adopté

Il est proposé par Mr Thomas Bessit secondé par
Mr Lucas Bolduc et résolu que le paiement de
\$10.00 fait à Mr Arthur Openard ag. Cie Le Brevoine
pour prime de fidélité du Sec. tres. en faveur de notre mu-
nicipalité soit autorisé. Et que Mr le maire
vra signer le renouvellement de la police No C-35748
pour la somme de \$2000.00 laquelle somme jugée suffi-
sante par ce conseil comme garantie Adopté unanimement

La correspondance par Mr R Mongeau
Secrétaire The Bell Tel Comp. of Canada
daté 12 Janvier dernier. sollicitant de
notre conseil de permis de rempla-
cer un poteau brisé sur le che-
min dans notre paroisse.

* de leur

Conformément a cette demande.
Il est proposé par Mr J Thomas Roux
secondé par Mr Gail Lareau et approuvé
a l'unanimité que le conseil accorde
de l'application faite en date du
doux Janvier dernier 1939 par the Bell
Telephone Company of Canada pour
l'érection et le maintien de poteaux
de téléphone sur les chemins publics
de cette municipalité, et ce aux en-
droits (fixés) indiqués sur le plan
soumis avec la susdite lettre.

maille le 7 fév.

pris de chez
Tobago

Mr Arsène Blais a été nommé par
le conseil pour surveiller les travaux
adoptés

avis donné a Blais
fév. 1939

Compte du Gouvernement reproduit au conseil
Compte de Georgette Hélie à l'Hôpital St Michel ar-
change pour l'année 1937 100.00

ainsi que pour Georgette Dupresne a l'Hôsp.
St Justine l'année 1937 17.00

№ 49919

Circular par Geo. Mahon du conseil
au sujet de l'inspecteur de mauvaises herbes

Code Bureau de Police, et de Conseillers
Demande par les dirigeants du patinoir de leur
venir en aide en payant le coût de l'eau à l'usage du patinoir

Rea Gagneau
Bureau

6 mars 1939

Il est proposé par Mr le conseiller T. Thomas
 Rouette secondé par Mr le conseiller
 Lucas Bolduc qu'il soit résolu de
 clore la session adopté.
 Thomas Rouette maire
 Joseph Martin secrétaire, trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC

Corporation municipale de la
 paroisse de la Pointe-du-Lac

A une session régulière du conseil
 municipale de la corporation municipale
 de la paroisse de la Pointe-du-Lac tenue
 au lieu et heure ordinaire des dites ses-
 sions le sixième jour de mars mil
 neuf cent trente neuf furent présent
 Mr Thomas Rouette maire
 M. les conseillers J. G. Garscan
 Theod. Garscan & Thomas Benoit
 Désir Rouette et T. Thomas
 Rouette sous la présidence de
 Mr le maire

Après communication des minutes de la
 dernière session de ce conseil
 Il est proposé par Mr le conseiller T. Tho-
 mas Rouette secondé par Mr le conseiller
 Désir Rouette qu'il soit résolu que
 le procès verbal de notre dernière session
 daté 6 Fev. 1939 soit approuvé
 adopté
 Correspondance; F. D. E. Georges Mahé; re

1 mars 1939

destruction des mauvaises herbes; circulaire présentée pour la 2^{ème} fois

2. Le secrétaire trésorier rappelle au conseil que le contrat passé avec la North Shore Power & Light Co. a dix ans; concernant l'éclairage des rues dans notre municipalité est expiré

3. De P. L. Hartin 61. rue St. Vallier
Québec Daté 25 fév. 1939 re. Bureau
Pompes à incendie adressé à
Mr le maire et à M^{rs} les conseillers

Il est proposé par Mr
le conseiller L. Thomas Rouette
secondé par Mr le conseiller Désiré
Rouette qu'il soit résolu que
le secrétaire trésorier soit autorisé
à payer à la Chouiniquan Water and Power
Company le compte présenté par ladite com-
pagnie à l'échéance mois, soit \$20.00 pour
l'éclairage des rues, et ceci jusqu'à nou-
vel ordre adopté

Il est proposé par Mr le conseiller
Thomas Benoit secondé par Mr le conseiller
Théodore Gareau qu'il soit résolu
d'autoriser le secrétaire trésorier
à réclamer de la Corporation mu-
nicipale du comté de St. Maurice au
nom de notre municipalité la somme
de \$18⁰⁰/₁₀₀ Dix Huit Dollars

étant la somme allouée à Mr Oliva Guibert pour la coupe de balises à l'usage de la traversée, le secrétaire trésorier est autorisé à payer à Mr Oliva Guibert la dite somme de \$18⁰⁰/₁₀₀. Adopté

Mr Theodor Garcian propose appuyé par Mr Joël Garcian que la somme de \$10⁰⁰/₁₀₀ dix dollars soit payée à Mr Evariste Leclerc pour service d'eau à l'usage du patinoir. Adopté

Mr Thomas Benoit propose appuyé par Mr Désiré Rouette qu'il soit résolu de clore la session. Adopté

Thomas Rouette Maire
Joseph Martin
secrétaire trésorier

Province de Québec

corporation municipale de la paroisse de la Pointe du Lac

A une session régulière du conseil municipal de la corporation municipale de la paroisse de la Pointe-du-Lac tenue au lieu et heure ordinaire des dites sessions le troisième jour de avril mil neuf cent trente-neuf. furent présents Mr Thomas Rouette maire, M^{rs} les conseillers Joël Garcian, Lucas Bolduc, Theodor Garcian, Désiré Rouette, et Thomas V. Rouette, arrivés

pendant la session, la dite session
sous la présidence de Mr le maire

Après communication des minutes
de notre dernière session

Mr le conseiller Desjari Rouette propose
appuyé par Mr le conseiller Théo
Larocan qu'il soit résolu que le
procès verbal de notre dernière session
daté tel 6) via mars dernier soit approuvé
Adopté

- 1 correspondance Reclamation de la
Corp. Mun. du Pont St Maurice sur
Eval. \$185.424. a 3 centins = \$55.63
int. a 5% du 1^{er} mai
- 2 De A.H. Kiernan ing. Dir. no 28
daté 9 mars 1938 ; Ordonnance re: Chemins
- 3 De Mr Michael Girard, Banque Prov. Canad
M/C.C.L. daté 21 mars 1939 re: autorisation de signature
des chèques
- 4 De Mr Auguste Baribeau Girard ad. Chambrige
Water & Power C/o daté 30 mars re: Contrat
- 5 De la Canada Ingot Iron C/o Shubook Et liste de Prix
nouveaux prix en vigueur le 1^{er} mars
1939 10% escompté sur ponceaux
- 6 Comptes par Phil. Gerard travaux voir: 2.05
- 7 Comptes par Roger Rouette travaux voir: 2.95

Il est proposé par le conseiller Gai
Garcen secondé par le conseiller
Lucas Boland et résolu qu'un
compte de dépôt de notre municipa-
lité soit continué à La Banque
Provinciale du Canada Trois Rivières
et que Mr le Maire et le secrétaire
trésorier soient autorisés à tout
fin qui de droit.

re: Depot Banque

Adopté
Thomas Routhaire
Joseph Martin secrétaire trésorier

Il est proposé par Mr le conseiller Thomas
Garcen secondé par Mr le conseiller Desiré
Rouette qu'il soit résolu que les
comptes suivants tels que ci-après dis-
gnés présentés verbalement ou par écrit
soient approuvés et payés

1^{er} d'approuver et payer à la corporation
municipale du comté de St Maurice sur
égal. \$ 185.424. a 3^e = \$ 55.63

2 approuver le paiement de la somme de
25 centins fait à Lemire & Bertrand registra-
teur re: Depot règlement route sous rue
de la fabrique 25

3 approuver et payer à Philippe Girard
le harroyage re: réparation chemin 4 hrs. a
1 homme et 1 voiture a 25 cts 1.00
7 hrs. 1 homme a 15 cts a l'heure 1.05
2.05

3 av. 1/39

3. d'approuver et payer a Roger Rouette
pour travaux re: voirie 4 hrs. (homme & voiture) 1.00
- 13 journées d'homme a 15# 1.95
Le secretari tresorier est autorise a payer tous les comptes qui
devant inserits 2.95
adopté

Il est propose par Mr le conseiller
Theodore Garsden secondi par Mr
Lucas Baldue qu'il soit resolu
d'ouvrir la presente session au
deuxieme jour de Avril courant
a six heures et demi de l'apres
midi
adopté

Thomas Rouette Maire
Joseph Martin secretari tresorier

12 av. 1939

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac

A une séance régulière du conseil municipal de la paroisse de la Pointe-du-Lac tenue par apurement au lieu ordinaire des séances mercredi le douzième jour d'avril (1939) mil neuf cent trente-neuf à six heures et demie de l'après-midi furent présents M^r Thomas Rouette maire M^{rs} les conseillers Théod. Gargan, Lucas Bolduc, Desiré Rouette et Thomas Benoit

Formant un quorum sous la présidence de son Honneur le maire

Communication des minutes de notre procès verbal daté 3 avril courant

M^r le conseiller Thomas Benoit proposa appuyé par M^r le conseiller Desiré Rouette et M^r le conseiller Lucas Bolduc que les minutes du procès verbal de notre dernière session soient approuvées

Avis de motion adopté

M^r le conseiller Thomas Benoit donne avis de motion qu'à la prochaine séance du conseil il proposera l'adoption d'un règlement pour accorder à "The Shawenigan Water & Power Company" le droit de continuer à installer et maintenir dans les limites de la municipalité un système de distribution d'énergie électrique

12 avril 1939

ainsi que pour pourvoir à l'éclairage des ruis d'une partie, ou de toute la municipalité, et pour passer un contrat pour ce faire avec la susdite compagnie si le conseil le juge opportun.

Correspondance de la revue municipale, voir pg. 7 *Pétition*

Mr Lucas Boldue propose appuyé par Mr Theod. Garneau que le secrétaire trésorier soit autorisé à payer à Mr Georges Fournier la somme de deux dollars pour travaux faits près du chemin de front sur cadastre 27.0 protection du chemin près du pont traversant la rivière de Charles. Cette dite somme de \$2.00 ayant été payée par les Riverains de la rivière du fusil et de Joseph comme intéressés aux dits travaux. 2.00

Adopté

Il est proposé par Mr Thomas Benoit secondé par Mr Désiré Rouette qu'il soit résolu de payer au secrétaire trésorier pour trois mois de salaire, soit du premier janvier dernier au premier avril courant la somme de (\$17.50) dix sept dollars et cinquante centimes

	\$ 17.50
et pour timbre poste et accise	3.00
ainsi que pour papeterie payée par lui à P.V. Byot	.75
	21.25

Adopté

Il est proposé par Mr le conseiller Lucas Boldue secondé par Mr le conseiller Theod. Garneau qu'il soit

1^{er} mai 1939

résolu de clore la session

Adopté
 Thomas Rouette Maire
 Joseph Martin secrétaire, trésorier

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de la Pointe
du Lac (Village)

A une assemblée du conseil
municipal de la paroisse de la Pointe
du Lac (Village) tenue au lieu ordi-
naire des séances, lundi le premier
mai, (1939) vers neuf heures trent-neuf,
à sept heures de l'après midi, en
conformité avec le code municipal
étaient présent Mr Thomas Rouette Maire,
M. les conseillers Doit Garceau Lucas
Bolduc Théod. Garceau Thomas Benoit
Desiré Rouette et Y. Thomas Rouette
sous la présidence de son honneur le
Maire Thomas Rouette (M. la résolution
suivante a été adoptée — — —

Proposé par Mr le conseiller Théod.
Garceau secondé par Mr le conseiller
Lucas Bolduc et résolu. — — —

Le lundi le vingt-neuvième jour
de mai 1939 aura lieu une assem-
blée des électeurs propriétaires de la
municipalité pour voter le règlement
No 287 concernant l'éclairage des
rues, d'une partie de la municipalité

été. a la charge de la corporation, tel que décrit dans le dit règlement, lequel a été adopté par le conseil à la séance tenue ce jour. -

L'assemblée aura lieu à l'endroit ordinaire des séances du conseil et commencera à neuf heures du matin et se continuera jusqu'à six heures du soir. Le vote des électeurs propriétaires sera pris suivant les dispositions du code municipal pour l'approbation ou la disapprobation du règlement.

Adopté

Règlement No 258

A une séance du conseil municipal de la municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac (Village) tenue le premier jour de mai 1939 mil neuf cent trente neuf au lieu ordinaire des séances du conseil à sept heures de l'après midi

ont présent son honneur le maire Thomas Rouette M. H. les conseillers Desiré Rouette Thomas J. Rouette Thomas Benoit Lucas Bolduc J. Vil Garceau Thiodor Garceau

Attendu que toute les prescriptions et formalités légales en rapport avec la passation du présent règlement

1 mai 1939

ont été remplis.

Attendu que la compagnie The Shamington Water and Power Company a offert a la municipalité un projet de contrat ci-après relaté, pour lui fournir l'éclairage des rues d'une partie de la municipalité. Savoir: 1^{er} La partie de la rue principale comprise entre le lot numéro 267 du cadastre propriété de Mr Joseph Bisson a l'est du Village, et le lot numéro 109 du cadastre propriété de Mr Oscar Houle a l'ouest du Village.

2^{em} La partie de la rue St Marguerite rang des petites terres comprise entre le lot numéro 265 du cadastre propriété de Mr Henri Bisson, et la rue principale.

3^{em} La partie de la rue St Charles et chemin de la gare comprise entre le lot numéro 111 du cadastre vis-à-vis la glacière de Mr Thomas L. Rouette et la rue principale.

Attendu que le dit projet est trouvé avantageux.

Il est proposé par: Mr le conseiller Theod. Garceau secondi par: Mr le conseiller Lucas Bolduc et par les représentants réglés et statué comme suit, savoir: que la proposition suivante entre la compagnie The Shamington Water and Power Company et la municipalité, telle que ci-après relatée

soit accepté. — — —

1^{re} La Corporation accorde à The Shawinigan Water & Power Company le droit de construire, ériger et maintenir dans la municipalité toute installation électrique ou autre nécessaire ou utile à procurer l'éclairage, la chaleur ou la force motrice durant la période du présent contrat et la compagnie s'engage à maintenir l'installation nécessaire et utile à ces fins.

2^e Les arbres qui nuisent aux lignes dans les rues, chemins ou places publiques seront émondés aux frais de la compagnie après que celle-ci aura donné à la Corporation un avis de huit (8) jours de temps ou l'émondage devra se faire.

Si la Corporation néglige de diligenter un représentant pour diriger cette opération, la compagnie en assumera la direction et procédera de la façon la moins dommageable possible.

Dans le cas d'urgence, la compagnie fera l'émondage sans avis préalable à la Corporation;

3^e Tous les déplacements de poteaux demandés par la Corporation seront faits aux frais de celle-ci.

4^e Lorsque la compagnie fera des travaux dans les rues et places

publicus, elle devra sans délais inutiles, remettre les lieux dans le même état qu'avant les travaux;

5^{me} La compagnie sera responsable des dommages qu'elle pourra causer aux propriétés de la Corporation par suite des travaux entrepris en conséquence des présents. Elle devra aussi garantir la Corporation contre les dommages causés aux tiers, mais seulement dans le cas où ceux-ci pourraient légalement réclamer de la Corporation et que ces dommages seraient la conséquence des travaux entrepris en vertu des présents;

6. Toute l'énergie ou puissance dont la Corporation pourrait avoir besoin pour l'éclairage des rues, places publiques, établissement de la Corporation, chauffage électrique ou force motrice, Etc, Etc, sera achetée de la compagnie qui fournira le tout observant les taux qu'elle a déposés à la Régie provinciale de l'électricité et aux conditions établies par les règlements de cet organisme.

Les taux des divers services électriques fournis par la compagnie au consommateur de la municipalité seront également déposés par elle à la Régie provinciale de l'électricité.

Le prix net pour l'éclairage des rues de la municipalité est de \$15.00 quinze dollars par lampe de 100 Pent Watts. par année et payable mensuellement.

La manœuvre de l'interrupteur du système d'éclairage des rues ainsi que le remplacement des ampoules et l'entretien des lampes sont sans frais de la compagnie. Le présent contrat comprend cinq (5) lampes de rues ou plus autrement ils sont à la charge de la corporation.

8 La période de durée du présent contrat est de cinq (5) années commençant le 1^{er} premier mai 1939 et expirant le 1^{er} mai 1944.

La corporation contracte des maintenant avec la compagnie pour six (6) lampes de rues pour la période de ce contrat. Les lampes seront placées à une distance approximative de 375 pieds l'une de l'autre.

9 La compagnie ne sera pas tenue de distribuer l'éclairage, la chaleur ou la force motrice à au-delà de trois cents (300) pieds de la dernière lumière de rue sur chaque rue. Si quelque difficulté survenait à ce sujet, elle serait soumise à la Régie provinciale de l'électricité, dont la décision

7^{es} mai 1939

serait finale,

10^m Rien dans le présent contrat ne doit être interprété comme donnant à la compagnie un privilège exclusif de fournir le courant électrique au particulier ou contribuables de la corporation;

11 Si, pour quelque cause ou raison que ce soit, il se produit une interruption totale de plus de vingt quatre (24) heures consécutives dans la fourniture de l'électricité pour l'éclairage des rues, la compagnie accordera à la corporation une réduction de comptes proportionnelle à la durée de l'interruption, mais cette réduction est strictement limitée à l'éclairage municipal.

La compagnie ne sera responsable d'aucune perte, dommage ou accident résultant de toute interruption quelconque dans la fourniture de l'électricité dans la municipalité, soit pour l'éclairage municipal, soit pour toute autre distribution électrique quelconque faite à la municipalité, ou aux particuliers, sauf la réduction précitée.

Il est aussi réglé et statué que le contrat tel que proposé soit accepté.

Que les lampes de rues prévues

par le dit contrat restent placés aux mêmes endroits qu'ils le sont actuellement.

Tout le coût de l'éclairage municipal soit supporté par la corporation et a été sur une taxe spéciale est par les présentes imposées, pour la période de durée du contrat, sur tous les biens fonds imposables de la municipalité, suivant les dispositions du code municipal en la matière.

Cette taxe esp. et sera basée sur la valeur des biens fonds telle qu'elle apparaît et apparaîtra aux rôles d'évaluation en vigueur de la municipalité à l'époque de chaque perception et elle sera perçue au même temps que la taxe générale.

Le présent règlement deviendra en vigueur qu'après avoir été approuvé par les électeurs propriétaires de la municipalité et par le Lieutenant Gouverneur - ou Conseil sur la recommandation du ministre des affaires municipales.

Wongé Couët Maire
Joseph Martin secrétaire trésorier

La résolution suivante a été acceptée proposée par Mr le conseiller Thibod

Garceau secondé par Mr le conseil
 Mr Lucas Bolduc et résolu:

Que lundi le vingt-neuvième
 jour de mai 1939 aura lieu une
 assemblée des électeurs-proprétaires
 de la municipalité pour voter le
 règlement Numéro 28 concernant
 l'éclairage des rues d'une partie de
 la municipalité, Etc. à la charge de
 la corporation, tel que décrit dans
 le dit règlement lequel a été adopté
 par le conseil à la séance tenue ce
 jour.

L'assemblée aura lieu à l'endroit
 ordinaire des séances du conseil et
 commencera à neuf heures du matin
 et ~~se~~ continuera jusqu'à six heures
 du soir. Le vote des électeurs-pro-
 priétaires sera pris suivant les dis-
 positions du code municipal pour
 l'approbation ou la désapprobation
 du règlement. Adopté

Après communication des minutes
 du procès verbal de notre dernière session
 Mr Thomas Benoit propose appuyé par
 Mr Desiré Rouette et résolu qu'il
 procès verbal de notre dernière session
 datée du 12 avril dernier soit approuvé
 et adopté
 Il est proposé par Mr J. Thomas Rouette secondé
 par Mr Desiré Rouette que le paiement de

\$1.00 a Mr oula Rouette pour menage a la
salle publique soit outarise 11.00
adopté

Correspondence Reclamation du Gouvernement
Provincial pour pension Georges Helio pour 1938
\$100.00 + pour 1937 \$100.00 + compte pour Dell
Dupres 17 yrs. + Dell Lucienne Guay Hop. Cook

Il est propose par Mr Thomas Benoit
secondé par Mr Zoel Garcean qu'il
soit résolu de clore la l'assemblée.
Adopté

Thomas Rouette Maire
Joseph Martin secretairi tresorier

A une assemblée du conseil de la corporation
municipale de la paroisse de la Pointe au Lac tenu
au lieu ordinaire des dites sessions le 13^e jour
de mai 1939 a sept heures du soir, furent présents
M^r Thomas Rouette maire M^{rs} les conseillers Zoel
Garcean, Lucas Boldue, Thiodr Garcean, Thomas
Benoit, Desiri Rouette, et J. Thomas Rouette formant
le conseil au complet. dont tous les membres sont con-
sentent a traiter les sujets suivants.

Approbaton des minutes de notre dernière
session. Sur proposition de Mr Zoel Garcean
appuyé par Mr Lucas Boldue il fut résolu
que le procès verbal de notre session daté 1^{er}
premier mai 1939 soit approuvé. adopté

Attendu que nous avons dans notre municipalité

13 mai 1939

(Le village de la Pointe-du-Lac), deux parties de chemin très fréquentés, lesquels sont intolérables à la circulation (des autos)

Notons le chemin de l'église à la station L.P.R. et celui du village cad. No 96 jusqu'à la limite de notre municipalité ^{est} ^{pedestre} par le chemin Ste Marguerite chemin si fréquenté allant aux 3 églises

Attendu que nous avons aussi un pont considéré public à répar^{er} ainsi que travaux d'expropriation au prolongement de la rue de la Fabrique

À ces causes il est proposé par Mr L. Thomas Rouette et secondé par Mr Thomas Benoit qu'il soit résolu de demander à l'honorable ministre des travaux publics par l'entremise de notre député le Dr Marc Trudel de nous obtenir les argents nécessaires aux dits travaux lesquels sont indispensables et donneraient de l'ouvrage à nos sans-travail

^{adopté}
Mr Désiré Rouette propose appuyé par Mr Théodore Garneau de prier Mr le Maire de porter lui-même cette résolution au Dr M. Trudel au fin de préciser nos besoins à leurs justes valeurs,

Le secrétaire trésorier est autorisé à payer les justes dépenses occasionnées par ce voyage ^{adopté}

Il est proposé par Mr Lucas Bolduc secondé

13 mai 1939

par Mr Gaël Garscan qu'il soit résolu
d'autoriser le secrétaire Trésorier à payer
à Mr Donat Dupont la somme de \$25.00 étant
le coût de l'entretien de la route allant à
la station C.P.R. pour l'hiver 1938-39

Le secrétaire Trésorier note qu'il a reçu
des Reeds Frères Jurenat et Joseph la somme
de \$ 500 comme aide gratuite d'entretien chemin
allant à la station C.P.R. adopté

Mr Thomas Bessit propose appuyé par Mr
Disiri Rouette qu'il soit résolu de clore
la session adopté

Thomas Rouette - maire
Joseph Martin - secrétaire Trésorier

Provincer de Québec

Municipalité de la Paroisse de
La Pointe-du-Lac

À une session régulière
du conseil municipale de la paroisse
de la Pointe-du-Lac tenue le cinquième
jour du mois de juin mil neuf cent
trente neuf ^{1^{er}} pour soumission au
conseil des procédures occasionnées par
l'approbation du règlement No 218
passé en date du 1^{er} Mai 1939
et de l'approbation du dit règle-
ment par les électeurs propriétaires
en date du 29 mai 1939 à laquelle 45 votes
ont été donnés approuvant le règlement

5 Juin 1939

- et aucun vote le désapprouvant
- 2 Pour la révision et l'homologation du rôle d'évaluation de notre municipalité tels que annoncés par avis public daté du 19^{em} jour de mai dernier 1939 ainsi que tous sujets dans l'intérêt de notre municipalité furent présent Mr Thomas Rouette maire M^{rs} les conseillers Lucas Bolduc Théod. Garneau Thomas Benoit Désiré Rouette et Mr Thomas Rouette formant un quorum avec la présidence de Mr le maire

Sur proposition de Mr J. Thomas Rouette appuyé par Mr Désiré Rouette il est résolu que le procès verbal de notre dernière session daté du 13 mai dernier 1939 soit approuvé adopté

- 1^{re} Communication de correspondance de Mr E. Bonaventure ingénieur de dist. Ministère des Travaux publics B.P. 129 Stn "H" Montréal, P.Q. re: Contrat offert de construire deux bris-glaces via propriété Jos Auger

- 2 compte de Mr G. Gournier pour charroyage de sable dans bas de la route St Charles. \$3.00
- 3 compte de Robert Rouette app. par Philérite insp. 7 hrs. avec cheval re: inondation chemin. Refusé

Submission
au
conseil

Nous, sous-signés, Thomas Rouette, et Joseph Martin, respectivement maire et secrétaire trésorier du conseil municipal de la paroisse de la Pointe-du-Lac (Village), certifions par les présentes que le règlement no. 28 adopté le premier jour de mai 1939, concernant une franchise accordée à The Shawinigan Water & Power company et l'éclairage d'un certain nombre de rues de la municipalité, a dûment été soumis à l'approbation des électeurs propriétaires de cette municipalité, à l'assemblée publique et à la votation tenue le 29^{ème} jour de mai 1939 et que la dite approbation a été accordée par la majorité des dits électeurs propriétaires votants, soit 45 "oui" et 0 "non".

En foi de quoi, nous donnons le présent certificat à la Paroisse de la Pointe-du-Lac Village, ce 29^{ème} jour de mai 1939.

Thomas Rouette Maire

Joseph Martin secrétaire trésorier

Il est proposé par Mr Thomas Benoit secondé par Mr Theobald Garcea et résolu que ce conseil approuve et confirme le certificat soumis à ce conseil en date du 29 mai, 1939 constatant que le règlement no. 28 adopté par le conseil le 1^{er} premier mai 1939 a été approuvé par la majorité des électeurs propriétaires de cette municipalité, à la votation tenue le 29^{ème} jour de mai 1939.

adopté

5 June 1939

Il est proposé par Mr le conseiller Lucas Bolduc secondé par Mr le conseiller Thomas Benoit qu'il soit résolu de répondre à Mr l'ingénieur de district Le Bonaven-
 ture, re: travaux publics, que s'il veut avoir des garanties telles que spécifiées dans son contrat Numéro 6742 ayant rapport à la construction de deux brise glace en face de la propriété de Mr Jos Auger à la Pointe du Lac
 de s'adresser au propriétaire intéressé Mr Jos Auger. nous sommes d'opinion que la loi ne permet pas à notre municipalité d'y intervenir. Adopté

il est proposé par Mr Thomas Benoit secondé par Mr Désiré Rivett que les comptes suivants présentés verbalement soient approuvés tels que sous spécifiés et que le secrétaire soit autorisé à en faire le paiement

- 1^{er} pour facture 23 mai 1939 de Formule Provinciale papeterie payé par le sec. tris et payable à lui - \$1.22
- 2 approuver & payer à Georges Fournier charroyage & rendre 12 hrs d'ouvrage à 25^e route bas St Charles 3.00
- 3 approuver et payer à l'Hon. ministre des affaires municipales pour approbation du règlement no 28 \$10.00

Le secretair est autorisè a collecter de Mr Earl Baptist la somme de 2.00 pour entretien de son chemin d'hiver et de remettre cette somme a Sylvia Paquin dis qu'il l'aura reçu
Adopté

Il est proposè par Mr Lucas Bolduc second par Mr Theode Garçon qu'il soit resolu de proceder a l'examen a la revision et a l'homologation du role d'evaluation de notre municipalite de la paroisse de la Pointe du Lac (Le Village)

Que les noms des nouveaux proprietaires soumis au conseil a sa presente session soient inserit au role d'evaluation de notre municipalite et que les changements ainsi que les nouvelles evaluations soient également entres au role d'evaluation tels que donnees par le conseil a sa presente session.
Adopté

No d'ordre	Cadastre	Arpents	Proprietaire	Acquiescent	Proprietaire	Superficie	Terrain	Const	Total
1	46	71	1	Pérah	Evaluee			600	
2	108	83	1	Joseph Bisson	M. Berthiaume	-47	125	800	925
3	48	86	1	Brunent Heroux	Jean Vincent	-33	150	600	750
4	70	91	1	Alfred Marcil	Fr. Leclerc	-50	100	510	610
5	107	93	1	Charles Ed. Milot	J. Bisson	50	150	725	875
6	144	105	1	Demour Charpentier	Mlle D. Dugre	0-50	150	450	600
7	154	356	0.66	Leger Piquet	diminuer a	5-23	21		21
8	135	87	1	Vilaine Britte	La ves Guay	-50	150	575	725
9	161	357	100.00	George Fournier	diminuer a	43-29	485	400	880

5 Juin 1939

No d'ordre	Cadastré	sq	acq. ou Propriétaire	Vendeur	arp. Ph. terrain	Const.	Total
10	165	109	1	Donald Dupont	diminuer de 0-25	10	
11	186	125	1	Edouard Beureau	Henri Langlet 3-50	500.	900. 1400.
12	212	129	114.	Philippe Rouette	des Jiries ajoutés 2-25	46	46
13	194			Shawmigan Water Power Co	Abbeville a		
					210 poteaux de 25.00 = 5250 + 1 pylon 500. =		5750
14	149	270	25ch	diminuer Jo Dupri	lisière 8 pds 2-00 = 36		
					fauffreux		
					Parcours au Jiries du pont, au ruisseau Duplessis		
15	152	360 359 111		diminuer Henri Dugri	lisière	36	
					Jusqu'à ligne C. P. R. Vendu aux Jiries 1-	20	
16	48			Donn Pierre Lariar	augmenté a	500.	
17	150			Henri Dugri	augmenté a	400.	

Entrer dans Biens non imposables

18	204	115		Rodrigue Lecomte	de Dugri & Bisson 17-17	2000.	200.000.	202.000.
19	207	111			diminué a 18-45 = 369.			
20	208	111			diminué a 14-68 = 276			
21	210	267			augmentera 4-1/8 = 268			
22	209	267			1-2/3	200.	Trop payé	
23	212	129			diminuer a 41-34 =	848		
24		109			superficie -25	10.		
25		278			oliv. Dugri Evol	2-	36	
26		260, 111			Evolution	1-	20	
27		111			10-35	2000.	4000.	
28		269	Canal		7-60			
29		271	Pierrière		120.-00			
30		111			Prall Evol a		1000.	
31		111	1936	FRS Fraternité Sac.	Jiries smot ch 5-00	100.		

Nous soussignés Thomas Rouette maire
et Joseph Martin secrétaire trésorier

5 juin 1939

certifions par les présentes sous nos serments d'office que le nombre d'amendements fait au rôle d'évaluation de la municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac (le Village) le quinzième jour de juin 1939 mil neuf cent trente neuf est de (31) trente et un Thomas Koceto, Maire Joseph Martin secrétaire, trésorier
 Il est proposé par Mr J. Thomas Koceto / secondé par Mr Desjardins Koceto qui a été résolu que le rôle d'évaluation de notre municipalité tel que révisé et corrigé le jour de ce jour honneur qui le quinzième jour de juin mil neuf cent trente neuf

adopté

secondé par
 J. R. M.

Il est proposé par Mr le conseiller Thomas Behait + Lucas Baldue et résolu de s'adresser au lieutenant Gouverneur de la Province de Québec lui demandant de changer le nom de la municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac, pour celui de la municipalité du village de la Pointe du Lac, et ceci au fin d'éviter des erreurs d'adresse sur que nous avons deux municipa- lité dans la paroisse de la Pointe- du Lac

adopté

Il est proposé par Mr Thomas Benoit
 secondé par Mr Désiré Rouette que
 le maire soit autorisé à signer
 la carte d'admission d'assistance
 publique de l'Hôpital St Joseph 3 Rivière
 en faveur de Dame Alphonse Gladu
 laquelle est considérée comme indi-
 gente

Adopté

Il est proposé par Mr Théodé Garcia
 secondé par Mr Lucas Bolduc et
 résolu de clore la session

adopté

Thomas Rouette Maire
 Joseph Martin secrétaire trésorier

Province de Québec

Corporation municipale de la paroisse
 de la Pointe du Lac. A une session ré-
 gulière du conseil de la corporation mu-
 nicipale de la paroisse de la Pointe-du-Lac
 tenue au lieu et heure ordinaire des
 dites sessions le troisième jour du
 mois de juillet mil neuf cent trent
 neuf furent présents Mr Thomas Rouette
 maire M. M. les conseillers Lucas Bolduc
 Thomas Benoit Désiré Rouette Tho-
 mas Rouette et Poil Garcia for-
 mant un quorum sous la présiden-
 ce de Mr le maire

Il est proposé par Mr Poil Garcia
 secondé par Mr Lucas Bolduc et

3 juillet 1939

résolu que le procès verbal de notre dernière session datée le cinq juin dernier soit approuvé. Adopté

Communication d'une correspondance des Revs. Frères de l'instruction chrétienne par Fr. Alphonse Lucien sec. Lopic.

La Pointe-du-Lac 3 juillet 1939
Monsieur Joseph Martin, secrétaire de la municipalité de la Pointe-du-Lac 2me
Monsieur le secrétaire.

A la demande du conseil de la municipalité du village nous avons refusé la clôture de la courbe du pont "Dupré" avoisinant notre propriété, or Mr Ernest Brochu a posé d'autres poteaux sur le chemin même de manière à former une telle clôture avec la nôtre.

Nous tenons à porter le fait à votre connaissance et à dégager notre responsabilité de tout accident qui pourrait survenir à cet endroit par suite de l'acte de Mr Ernest Brochu. Votre Bien respectueux. Les Frères de l'instruction chrétienne Fr. Alphonse Lucien, sec.

Il est proposé par Mr Lucas Bolduc secondé par Mr Gaël Garscan et résolu que le secrétaire trésorier soit autorisé à payer à Mr Robert pour 7 hrs. ouvrage avec cheval réinondation chemin près pont Duch. Biron no. 1939 2.00 Adopté

* Rouette
P. R. M.

Il est proposé par Mr le conseiller Lucas
 Bolduc secondé par Mr le conseiller Zol
 Garceau qu'il soit résolu que Mr Ernest
 Brochu soit avisé par lettre recom-
 mandée de bien vouloir faire dispara-
 raitre la clôture et poteaux qui ont été
 construits de manière à former
 double clôture avec celle construite par
 les Herds Frères instruction & brevets
 cette dite clôture située à la courbe
 du pont Dugri en face de sa propriété

maillé le 4 juill 1905
 copie sans
 les avis Pub.

adopté
 Il est proposé par Mr Thomas Rouette
 secondé par Mr Desiré Rouette qu'il
 soit résolu de clore la session

adopté
 Thomas Rouette Maire
 Joseph Martin secrétaire

Province de Québec

Le Carpentier municipal de la Paroisse de
 la Pointe-du-Lac. A une session
 régulière du conseil de la Carpentier mu-
 nicipale de la paroisse de la Pointe-du-
 Lac tenue au lieu et heure ordinaire
 des dites sessions le septième jour de août
 mil neuf cent vingt neuf furent présents
 Mr Thomas Rouette Maire et M.
 les conseillers Lucas Bolduc Tho-
 mas Benoit et Desiré Rouette
 formant un quorum sous la pré-
 sidence de Mr le Maire.

Après lecture du procès verbal de notre dernière session

Il est proposé par Mr Lucas Balduc secondé par Mr Thomas Bennett qu'il soit résolu que le dit procès verbal en date du trois juillet dernier soit approuvé & adopté

Communication de correspondances

1^{re} De la Croix rouge Canadienne 'Société' Division de Québec par W Gibson Major Général, date 14 juill. 1939

2 carte d'admission d'assistance publique en faveur de Mr Philippe Rouette, à l'institut du radium H120 ontario Est Montréal par sœur Leblanc.

3 compte du Gouvernement Provincial re contribution fonds bâties & juris annu. comm. le 1^{er} juill. 1939-40 12.00

4 Comptes d'alliées et assistance publique arr. laissée sur la table déjà présentée au conseil pour Georges Hill (1937/1938 = 200.00 et Georgette Dupresne a 0'4sp. et Justin 17 Jours

au trésorier de la Province Bureau de l'Hotel de Ville

Mr le conseiller Lucas Balduc propose que la contribution bâties & Juris annu 1939-40 soit approuvée & payée soit. \$ 12.00

La présente proposition est secondé par Mr le conseiller Désire Rouette adopté

5 mai 1939

Il est proposé par Mr Desiri Rouette
 secondé par Mr Thomas Benoit et résolu
 que Mr le maire de notre corporation mu-
 nicipale soit autorisé à signer la
 carte d'assistance publique au nom
 de Mr Philippe Rouette de Pt. du Lac
 admission de patient à l'institut du Radium
 #120 est ontario montreal adopté

Mr le conseiller Thomas Benoit donne avis
 de motion que à la prochaine session
 régulier de ce conseil il sera passé
 un règlement fixant le taux par
 (\$100.00) cent piastres d'évaluation de-
 vant être imposé sur tous les
 biens fonds imposables de notre
 municipalité pour faire le rôle gé-
 néral de perception pour l'année 1940,
 mil neuf cent quarante pour pourvoir
 au coût de l'administration, et ainsi
 que au coût de l'éclairage de
 rues de notre municipalité

Il est proposé par Mr Lucas Boldy
 secondé par Mr Desiri Rouette
 qu'il soit résolu de planter la session

adopté
 Thomas Rouette Maire
 Joseph Martin secrétaire trésorier

Province de Québec

Corporation municipale de la paroisse de la
Pointe-du-Lac

A une session régulière du conseil de la
corporation municipale de la paroisse
de la Pointe-du-Lac tenue au lieu et heu-
re ordinaires des dites sessions le cinquiesime
jour du mois de septembre mil neuf cent trente
neuf furent présents Mr Thomas Rouette
maire M.M. les conseillers Zoil Garceau
Lucas Baldue Théo Garceau J. Thomas
Rouette et Désiré Rouette formant un
quorum sous la présidence de Mr le maire

Après lecture du procès verbal de notre der-
nière session. Il est proposé par Mr
Zoil Garceau secondé par Mr Thion
Garceau qu'il soit résolu que le procès
verbal de notre session en date du cinq
cout dernier soit approuvé. adopté

communication de correspondances
re changement de nom de notre municipalité
par Emile Marin + compte aliénies,

Après lecture de l'avis de motion donné
à ce conseil en date du (5) cinq cout der-
nier 1939 - visant qu'un règlement se-
rait passé ce jour fixant la taxe
annuelle devant être imposée par cent
piastres d'évaluation sur tous les biens
fonds inséparables de notre municipalité

5 sept. 1939

pour faire le rôle général de perception pour l'année 1940 (mil neuf cents quarante)
 Après considération d'un budget approximatif des revenus et des dépenses de notre municipalité pour faire le rôle général de perception pour l'année 1940 tel que ci-après spécifié

Budget

Revenus sur \$187780.00 a 0.22 = \$ 41312

Depenses d'administration general	\$ 90.00
Entretien Chemin règlement No 10	50.00
Divers renseignements frais non municipali	17.38
Conti St Maurice 60. Juri '12, chauffage Eclairage	33.74 105.74
Assistance publique	150.00
	\$ 413.12

Revenus des biens imposables pour l'année
 de l'année (et voir art. 6944 parag 2)
 Sur Evaluation \$ 187780.00 + \$ 260.54.00 =
 \$ 213834.00 a 10¢ par 100.00 = \$ 213.83
 En plus somme payée par les Reeds Freres 30.00
 Total \$ 243.83

Depenses Sommes annuelles payées a la
 Hydrogen Water & Power Co. 2 mois a \$ 20.00 =
 \$ 240.00 + timbre papeterie 383 = \$ 243.83

Il est proposé par Mr le conseiller
 Desir Rouette secondé par Mr le
 conseiller J. Thomas Rouette et résolu
 que le règlement, ci-après inscrit

fixant le taux par (\$100.00) cent piastres d'évaluation sur tous les biens fonds imposables de notre municipalité, pour imposer la taxe annuelle pour faire le rôle de perception général pour l'année (1949) mil neuf cent quarante soit passé et statué

RESOLUTION N° 19 Vingt neuf

2. qu'il soit ordonné et statué par règlement de ce conseil de quierit la somme de \$413.12 quatre cent treize piastres et douze centimes Le taux devant être imposé sur tous les biens fonds imposables de la municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac soit fixé à la somme de 22^{cts} Vingt deux centimes par cent piastres d'évaluation pour pourvoir à l'administration générale de notre municipalité telle que prévue par le budget administration générale \$90.00 Entretien Chemins \$50.00 Divers re: information, Etc \$17.38 réparties contre St Maurice 6.00 Puri 12.00 et chauffage & éclairage 33.74 assistance publique \$150.00 dont Total quatre cent treize piastres et douze centimes \$413.12

2 Pour prélever la somme de \$240.00 pour lumière de rue payable à la Shawinigan Water & Power & plus papeterie

et adm. \$3.83 = deux cents quarante trois piastres et quatre vingt trois centimes \$243.83

Que le taux devant être imposé sur tous les biens fonds imposables de notre municipalité qui selon l'article 694 paragraphe 2 pour lumière de rues soit fixé à la somme de 0.10 dix centimes par cent piastres d'évaluation pour pourvoir au coût de l'électricité pour l'éclairage des rues et dépenses occasionnées somme payée à la Phoenix Water & Co \$240.00 plus \$3.83 pour dépenses d'administration papeteries & timbres.

+ ainsi que sur tous les biens fonds imposables de notre municipalité soit fixé à 10 cts par \$100.00

J.M.

Le secrétaire trésorier est autorisé à faire qu'un seul rôle de perception à 0.32 trente deux centimes par \$100.00 cent piastres en désignant le coût de la lumière dans une colonne séparée des autres. Ce règlement deviendra en force quinze jours après sa publication suivant le loi.

Thomas Royette Maire

Joseph Martin secrétaire trésorier

Il est proposé par Mr Théodore Gorceau secondé par Mr Lucien Bolduc et résolu de clore la session

adopté

Thomas Royette Maire

Joseph Martin secrétaire trésorier

6 Nov. 1939

Provenance de Québec

l'corporation municipale de
la paroisse de la Pointe du Lac

A une session régulière de la sus-
dite corporation municipale tenue
au lieu et heure ordinaires des di-
tes sessions le six novembre mil
neuf cent trente neuf furent pré-
sent Mr Thomas Rouette maire
M. les conseillers Lucas Bal-
duc Theode Garneau Thomas Benoit
Desiré Rouette Formant un quo-
rum sous la présidence de Mr
le maire.

Après communication des minu-
tes du procès verbal de notre dernière
session. Mr le conseiller T. Thomas
Rouette propose appuyé par Mr le conseil,
Desiré Rouette qui il doit résolu que
ledit procès verbal en date du 5/ing
septembre dernier soit approuvé.
Adopté

Communication de correspondance

Reclamation au Gouvernement provin-
cial pour pension de Geo. Hili ad Ho-
pital et Michel archange pour
l'année 1937 & 1938 en plus pour per-
sennestre 1939 tels que comptes déjà
présentés en plus à conseiller M49919
du 24 Nov. 1937 au 11 Dec. 1937 = 17 frs. a
pour pension Georgette Dupresne Hop. St. Justine.

Comptes

De la revue Municipale sollicitant
8 abonnements calendrier annuel, compris pour 10.00

✓ Conformément à l'article 127 de la loi
Electoral de Québec le secrétaire tri-
partite fait au conseil le rapport
suivant. Que la liste électorale
pour l'année 1939 pour l'arrondissement
du Village contient 230 noms,
l'avis aussi le conseil de voir à
faire l'addition d'un arrondisse-
ment de votation s'il le juge
à propos conformément à l'ar-
ticle (128) cent vingt huit. loi Elect.

Me conformément à l'article 726
du Code municipal de la Province de
Québec. Je soumetts au conseil
un état des arriérés des pour-
taxes municipales à notre mu-
nicipalité; les noms et dési-
gnation d'arriérés tels que ci-
après inscrits me ~~par~~

ans	cad	Noms	prop	ad.	Arr. + int
3		Bouchard Antoine		Pt de la c. 7.20	
2		Brochu Ernest			4.80
2		Lantin Henri			14.72
8		M. Thom Duplessis			8.69
3		Dupont Donat ones			12.16
2		Garcia Rodolphe			7.36
2		Guilbert Dame Emile			9.92
8		Melone Thom A.			13.06
2		St Pierre Arthur			3.84

6 Nov. 1939

Après examen des arrérages ci-devant inscrits.

Mr le conseiller Lucas Bolduc propose appuyé par Mr le conseiller Théo de Garecan et résolu que le secrétaire trésorier soit autorisé à donner avis à M^{rs} Thom & Melone, & Mme & M^{rs} Thomas Duplessis que à moins de recevoir un acompte raisonnable sur arrérages de taxes dues sur leur propriétés le conseil devra faire vendre les dites propriétés par le conseil du comté de St Maurice.

Le secrétaire trésorier devra attendre un nouvel ordre du conseil avant de transmettre ces comptes au conseil du comté. Le secrétaire trésorier est aussi autorisé à aviser tous ceux qui ont des arrérages pour l'année courante de les régler sous le plus prompt délai pour en exempter la collection avec dépens par un avocat. Adopté.

Après l'avis public donné le 24 octobre dernier avisant que la traversée de Pointe du Lac à Nicolet serait vendue ici ce jour par le conseil.

Mr le conseiller Thomas Benoit propose appuyé par Mr J^{rs} Thomas Rochette qu'il soit résolu de procéder à la vente de la Traversée de Pointe du Lac à Nicolet pour s'en entretenir hiver 1939-40.

1^{re} Pour coupage des balises seulement, ad-
jugé à Mr Oliva Guilbert pour la somme
de quinze dollars \$15.00

2 Pour l'ouverture et l'entretien de
la dite traverse si le maire de notre
municipalité ne donne l'ordre, l'ouverture
et l'entretien de la dite traverse est adjugé
à Mr Oliva Guilbert pour la somme de 45.00
ce qui donnera à Mr Oliva Guilbert
en tout un solaire de \$60.00, si le maire lui
ordonne de baliser la dite traverse adopte

Il est proposé par Mr J. Thomas Rouette
secondé par Mr Théod. Garneau
et résolu de clore la session

Adopté
Thomas Rouette maire
Joseph Martin secrétaire trésorier

Province de Québec

La corporation municipale de la paroisse
de la Pointe-du-hac

A une session régulière de la cor-
poration municipale de la paroisse de la
Pointe-du-hac tenue au lieu et heure or-
dinaire des dites sessions le quatorzième jour
de décembre mil neuf cent trente neuf,
furent présents Mr Thomas Rouette
Maire M.M. les conseillers Zoël Garneau
Lucas Balduc Théod. Garneau desir Rouette
et J. Thomas Rouette formant un quorum

après communication des minutes de procès verbal de notre dernière session. Il est proposé par Mr le conseiller Desiré Rouette secondé par Mr le conseiller J. Thomas Rouette qu'il soit résolu que le dit procès verbal en date du six novembre dernier soit approuvé.

adopté

Il est proposé par Mr Zoil Garcia secondé par Mr Luens Baldu qui il soit résolu que le secrétaire trésorier soit autorisé et devra charger des intérêts pour l'année annuée 1940 qui à compter du 1^{er} janvier 1940

adopté

+
Desiré Rouette
J.R. J.M.

Il est proposé par Mr Théodore Garcia secondé par Mr + et résolu que Mr Georges Ant. Rouette soit nommé liquidateur des comptes de notre municipalité pour l'année 1939 ainsi que pour l'année 1940, si la loi exige la nomination en au d'avance; le secrétaire est autorisé à en faire le paiement

adopté

Il est proposé par Mr J. Thomas Rouette secondé par Mr Zoil Garcia et résolu que les comptes suivants présentés verbalement ou par écrit soient approuvés et payés

1^{er} approuvé et payer à Mr Oula Rouette pour service de lumière électrique à l'usage du conseil la somme de \$ 3.00

- 2 approuver et payer au secrétaire triso
riest Joseph Martin pour entretien de la salle
du conseil, et chauffage compris à l'usage
du conseil année 1939 \$6.00
timbres p. r acc. enreg 1.15
1 mois de colaire 35.00
3 d'approuver et payer à Mr. Ovide Roulet
pour un parti de l'éclairage de
l'Association F. A. C. comme faveur, \$1.50
autorisation du secrétaire de payer cesdits comptes

adopté
Il est proposé par Mr. le conseiller
Thiodor G. G. secondé par Mr.
le conseiller Lucas Balduc qui a
pu être résolu de clore la session

adopté
Thomas Roette Maire
Joseph Martin
secrétaire triso

Je Xavier Bisson ayant été nommé
secrétaire de l'élection des conseillers
de la municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac
dont la nomination devant avoir lieu le dix
Janvier mil neuf cent quarante, jure solennellement
que je remplirai cette charge avec hon
nêteté et justice, et ceci au meilleur de
mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide
Assermenté devant moi à la
Pointe du Lac ce dixième

Jour de Janvier mil neuf cent quarante

Xavier Bisson
Joseph Martin secrétaire triso

10 Janv 1940

Province de Québec Comté de St-Maurice

Municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac

A une assemblée des électeurs municipaux de la municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac tenue à la salle publique dans cette municipalité le dix janvier 1940 mil neuf cent quarante, telle que annoncé par avis public en date du vingt neuf décembre dernier annonçant par le dit avis une assemblée des électeurs municipaux de cette municipalité pour mettre en nomination et faire l'élection si nécessaire de trois conseillers municipaux en remplacement de M.M. Thomas Bessit Rodd, Phil Garciau et Desiré Rouette, dont le terme d'office est expiré.

M. Xavier Bisson, instituteur de cette municipalité ayant été nommé secrétaire d'élection pour aider le président à remplir sa charge.

Le Joseph Martin, secrétaire trésorier étant de droit président de la présente élection, est présent et requiert les électeurs présents pour faire le choix des candidats pour remplir les places vacantes telles que ci-haut spécifiés. Les nominations doivent être faites par écrit au président de l'élection, mentionnant le nom, pronom et occupation des candidats et être signés au long par les proposeurs lesquels devront être présents.

10 Janvier 1940

Il a été présenté comme candidat à la charge de conseiller de la corporation municipale de la paroisse de la Pointe-du-Lac et dûment mis en nomination Mr Ravier Crête cultivateur de cette municipalité

ont signé le bulletin de présentation
M^{rs} Hercule Biron et Arsène Blais.

Il a été présenté comme candidat à la charge de conseiller de la corporation municipale de la paroisse de la Pointe du Lac et dûment mis en nomination Mr Thiodore Garsen rentier de cette municipalité

ont signé le bulletin de présentation
M^{rs} Hercule Biron et Arsène Blais

Il a été présenté comme candidat à la charge de conseiller de la corporation municipale de la paroisse de la Pointe du Lac et dûment mis en nomination Mr Desiré Rouette rentier de cette municipalité

ont signé le bulletin de présentation
M^{rs} Hercule Biron et Arsène Blais

Advenant qu'il s'est écoulé deux heures depuis l'ouverture de l'assemblée et qu'il n'a été mis en nomination que le nombre de candidats voulus pour remplir les places vacantes

des consultants, partant de charge
 et nécessaire à la formation du conseil
 Je soussigné président de l'élection
 proclame élus par acclamation
 M. M. Lavier Prêtre cultivateur
 Théodore Garsseau rentier et
 Désiré Rouette rentier tous de cette
 municipalité élus par acclamation
 conseillers de la Corporation mun-
 cipale de la paroisse de la
 Pointe-du-Lac

Joseph Martin
 président de l'élection
 Lavier Bisson
 secrétaire de l'élection.

SERMENT

Je soussigné Geo Ant Rouette
 ayant été nommé vérificateur des
 comptes de la Corporation municipale
 de la paroisse de la Pointe-du-Lac
 jure solennellement que je remplirai
 avec honnêteté et fidélité les
 devoirs de cette charge et ceci au
 meilleur de mon jugement et de ma
 capacité ainsi que Dieu me soit en aide
 assermenté devant moi

de la Pointe-du-Lac ce dix
 sept février mil neuf cent
 quarante
 Joseph Martin
 secrétaire trésorier

Geo. Ant. Rouette

5 fév. 1940 168

Serment

Je Xavier Crête, Théode Gorceau et Desiré Rouette ayant été élus conseillers de la corporation municipale de la paroisse de la Pointe-du-Lac je me soumettrai solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité

Ainsi que Dieu me soit en aide
assermenté devant moi à la
Pointe-du-Lac ce cinquiesme jour de février mil neuf cent quarante
Théode Gorceau
Joseph Martin secrétaire, trésorier

Province de Québec

corporation municipale de la paroisse de la Pointe-du-Lac

A une session régulière du conseil municipal de la corporation municipale de la paroisse de la Pointe-du-Lac tenue au lieu et heure ordinaire des dites sessions le cinq février mil neuf cent quarante furent présent Mr. Thomas Rouette maire, M. les conseillers Gaël Gorceau Théode Gorceau Xavier Crête Desiré Rouette et J. Thomas Rouette formant un quorum sous la présidence de Mr le maire le secrétaire trésorier est présent

Rapport au conseil, de l'élection des conseillers de cette municipalité, tenu le dix janvier dernier 1940, lesquels ont été élus par acclamation, tel que inscrit au présent

livre des délibérations page 166.

Après communication du procès verbal de la dernière session de ce conseil Mr le conseiller ^M Thomas Rouette propose appuyé par Mr le conseiller Désiré Rouette qu'il soit résolu que le procès verbal de notre dernière session en date du quatre décembre dernier soit approuvé Adopté

1
Comptes
Correspondance réclamation du gouvernement Provincial semestre Janv. à Juin 1939 à l'Hôpital St Joseph 3 Riv. pour soin de dame Alphonse Gladus 11 frs. a.67 7.37

(+ ^{non exactes} arrerages au 31 Dec. 1938 / 73.16)
avisant que \$100 serait à charger pour chaque copie supplémentaire de ce compte

2
121
Demande de signer la carte d'admission comm. indigent à l'Hôpital St Joseph 3 Riv. en faveur de Mr Henri Guay lequel a dû subir un opération; ainsi que de Paul Henri Benneville

Demande par Thomas Dugri de la somme de \$3.50 pour service rendu lors de l'incendie ayant causé la destruction de la maison Jos Besson Chd. 267 16 au 17 Janv. 1940 8 hrs. d'ouvrage

Il est proposé par Mr Xavier Crête secondé par Mr Désiré Rouette que les cartes d'admission à l'Hôpital St Joseph de Mr Henri Guay et Henri Paul Benneville soient signés par Mr le Maire Adopté

5 fév. 1940

Le secrétaire trésorier soumet à l'approbation du conseil l'état des comptes de la corporation municipale de la paroisse de la Pointe-du-Lac (Le Village) pour l'année fiscale 1939 mil neuf cent trente neuf lesquels comptes ont été vérifiés et trouvés exacts par Mr Geo Ant. Rouette vérificateur autorisé.

Après examen par ce conseil des comptes de notre corporation municipale il est proposé par Mr le conseiller Poil Garceau secondé par Mr le conseiller Thibodeau Garceau que les comptes de la corporation municipale de la paroisse de la Pointe-du-Lac (Le Village) tenus par Joseph Martin sec. tres. et vérifiés par Mr Geo Ant. Rouette soient acceptés par ce conseil jusqu'au trente et un décembre mil neuf cent trente neuf inclusivement.
adopté

Il est proposé par Mr le conseiller J. Thomas Rouette secondé par Mr le conseiller Desiré Rouette qu'il soit résolu de réengager Joseph Martin comme secrétaire trésorier au salaire de \$ 70.00 soixante et dix dollars par année et de lui fournir papeterie timbres poste et autres et objets à l'usage du bureau lesquels il est autorisé à acheter et payer. ainsi que de payer son salaire à tous les trois mois; il aura aussi droit à \$ 600 six dollars par année pour

baleillage, et le chauffage de la salle
à l'usage du conseil adopté

Il est proposé par Mr Ravier écrit
secondé par Mr Z'oil Garceau qu'
il soit résolu que le paiement
de \$10⁰⁰/₁₀₀ dix dollars soit fait
à Mr Arthur Spinard - agent de
la Cie d'assurance la Prevoyance
pour prime de fidélité du secre-
taire trésorier en faveur de notre
municipalité. dont paiement autorisé

Il est aussi résolu que Mr le
mair de notre municipalité devra
signer le renouvellement de la
police No C-35748 pour la somme
\$ 2000.00 laquelle somme jugée
suffisante par ce conseil comme garentie
adopté

art 16 g

Mr le conseiller Désiré Rouette propose
secondé par Mr le conseiller Ravier
écrit qu'il soit résolu ce qui suit:

Qu'à la prochaine révision de rôle
d'évaluation en juin prochain, l'évaluation
de construction figurant sur cad. 267 rg.
M Charles propriété Joseph Bisson
incendie soit diminuée à \$ 50.
cinquante dollars.

2 Et que l'évaluation de construction
figurant sur cadastre No 270 propriété Xavier
Rouette dont grange incendiée soit dimi-

fait 900.00

5 fev. 1940

Prise à \$600.00 six cent dollars

3^{em}

Pour justifier la perception des taxes 1940
le secretair trésarier est autorisi à
payer remettre de caiss à caiss à Mr Joseph
Blisson \$1.60 pour 11 mois qu'il a payé

Et Mr Rabier Rouette la somme de 0.96 pour 11 mois
de taxes qui lui sont chargées au lieu de perception 1940

adopté

Il est proposé par Mr J. Thomas Rouette
secondé par Mr le conseiller Desiré Rouette que
le secretair trésarier soit autorisi
à reclamer au conseil du comiti de
St Maurice la somme de \$60.00
soixante piastres pour le cout de la
entretien de la traversée de Pointe du
Lac à Nicolet pour l'hiver
année 1939 à 1940. Le secretair
trésarier est aussi autorisi à trans-
mettre cette dite somme de \$60.00
à l'entrepreneur Mr Oliva Guilbert
vers le milieu d'avril si aucune plainte
n'a été faite à son égard

adopté

Il est proposé par Mr le con-
seiller Theodor Garneau secondé
par Mr le conseiller Gaël Garneau
et résolu de payer à Mr
Thomas Dugard pour service
lors de la maison de Jos Blisson
incendée; dans la nuit du 16 au
17 janvier dernier 8 hrs d'ouvrage \$300

adopté

500.00.35

11 mois = 160

Il est proposé par Mr le conseiller
 Theod. Garceau secondé par Mr le conseiller
 Zoël Garceau qu'il soit résolu de
 clarifier la session adopté
 Thomas Rouette maire
 Joseph Martin secrétaire trésorier

Province de Québec

Le incorporation municipale de la paroisse
 de la Pointe-du-Lac

A une session régulière du conseil
 municipal de la corporation de la paroisse
 de la Pointe-du-Lac tenue au lieu or-
 dinaire des dites sessions le quatrièm jour
 du mois de mars mil neuf cent quinze à
 sept heures du soir furent présent
 Mr Thomas Rouette maire, Messrs
 les conseillers Zoël Garceau, Lucas
 Boldue, Theod. Garceau, Poirier, G. P. et
 et Desjardis Rouette formant un quorum
 sous la présidence de Mr le maire

Après communication des mi-
 nutes du procès verbal de notre dernière session

Mr Zoël Garceau propose ap-
 puyé par Mr Lucas Boldue qu'il
 soit résolu que notre procès verbal date
 cinq jours dernier soit approuvé Adopté

Correspondance

Duquesne. re: Cédation No 59 propriété
 Hector Bastache.

2^e avis par Keenan ing. re: Chemins publics.

4 Mars 1940

conformément à l'article 178 du code municipal de la province de Québec, Mr le maire informe le conseil que la durée du temps exigé par la loi pour la nomination des officiers municipaux est expiré.

Il est alors proposé par Mr le conseiller Theob. Garcia secondé par Mr le conseiller Olivier Prête, qu'il soit résolu de procéder à la nomination des inspecteurs et officiers municipaux pour notre municipalité telle que ci-après inscrit -

Le grand chemin du roi depuis le Kamiro, du cadastre 130 cent trente inc.

Jusqu'au pont du moulin cadastre 109-110

L'inspecteur de voirie nommé est Mr Omer Lebour

Le grand chemin du roi depuis le pont du moulin voirie cadastre 109-110. Jusqu'au

numero 58 cinquante huit inclusivement l'inspecteur de voirie nommé est Mr Viator Prête

Au 2^{ème} deuxième rang du no cadastre

97 prop. Oscar Houeth inc. jusqu'au no cadastre

251 inclusivement prop. Edm. Guilbert l'ins-

pecteur nommé pour cet arrondissement de voirie

est Mr René Dugri

La concession St Charles depuis le

grand chemin à son départ; jusqu'au

numero du cadastre 355 trois cent cinquante

cinq inc. pour ce qui concerne notre

J. L. Auger

Edm. Hélier

Phil. Prête

4 Mars 1940

Léon Girard

municipalité, l'inspecteur nommé est
Mr Henri Degri

also Rouette René
conten Guin Guin

Les inspecteurs agraires nommés
sont M.M. Philippe Rouette Truffli
Guilbert Euchariste Beron

N. Pote

L'inspecteur municipal nommé est
Mr Nestor Desfossis

7 Comen, Nep.
Rouette Ross Guay

Les estimateurs nommés pour faire
le rôle d'évaluation de notre municipi-
palité sont M.M. Xavier Guay ^{de} Ferdinand Comen
et Arsène Blais

Ed Dubert
M.M. Voir Pg. 177

Le gardien d'écoles est Mr Edmond Dupont
Remplacé par Georges Berthiaume le 1^{er} Nov. 1940

Le vérificateur des comptes de notre
municipalité est Mr Georges Rouette
adopté unanimement

Il est proposé par Mr le conseiller Paul
Garcen secondé par Mr le conseiller Théod.
Garcen qu'il soit résolu de voter la motion
adopté.

Thomas Rouette Maire
Joseph Martin secrétaire

Province de Québec

Corporation municipale de la paroisse
de la Pointe-du-Lac

A une session régulière du conseil municipal
de la corporation de la paroisse de la Pointe-du-Lac
tenue au lieu et heure ordinaire des dites
sessions le premier jour de Avril mil neuf
cent quarante furent présent Mr Joël
Garceau, Lucas Bolduc, Thiod Gar-
ceau, Xavier L'rite, Desiré Rouette,
J. Thomas Rouette & Mr Thomas Rouette
maire sous la présidence de Mr le maire

Après communication des minutes du procès-ver-
bal de notre dernière session Mr J. Thomas Rouette propose
appuyé par Mr Desiré Rouette qu'il soit résolu que le
dit procès verbal daté quatre mars dernier soit
approuvé adopté

Correspondance.

1^{er} - offre Code Mun. par Robert Tellier C.R. Joliette Prix \$5.00

2^{er} - Compte de Georges Hila Semestre juill. à dec. 1939, 1940 Total \$108.
\$154.45. Certifié le 11 mars 1940"

3^{er} - Du ministère de l'agriculture. Par Mr Georges Mahieu
Inspecteur des mauvaises herbes. Circulaire aux
conseils municipaux daté 20 mars 1940. "En
en conseil" Après considération de la dite
circulaire, le conseil n'a pas jugé né-
cessaire la nomination d'inspecteur
des mauvaises herbes

Il est proposé par Mr Deseri Rouette
 secondé par Mr Lavier Prête qui
 soit résolu que le refus verbal par Mr Edmond
 Dupont d'accepter la charge de gardien d'écoles
 pour cette municipalité soit accepté vu son âge
 avancé; et que Mr Georges Berthiaume soit
 nommé pour le remplacer comme gardien
 d'écoles pour notre municipalité.

Adopté

Il est proposé par Mr Gaël Garsen
 secondé par Mr Lucas Bolduc qui
 soit résolu de élire la session
 adopté.

Thomas Rouette maire
 Joseph Martin secrétaire

Province de Québec

Corporation municipale de la
 paroisse de la Pointe-du-Lac

A une session régulière du conseil municipal
 de la corporation municipale de la paroisse
 de la Pointe-du-Lac tenue au lieu et heu-
 re ordinaire des dites sessions le sixième
 jour de mai mil neuf cent quarante
 furent présent Mr Thomas Rouette
 maire, M. H. les conseillers Lucas
 Bolduc Lavier Prête Deseri.
 Rouette formant un quorum
 sous la présidence de Mr le
 maire

6 mai 1940

Après lecture des minutes du procès verbal de notre dernière session Mr

le conseiller Desiré Benoit propose approuvé par Mr le conseiller Lucien Orité qu'il soit résolu que le procès verbal de notre dernière session en date du 1^{er} avril dernier soit approuvé

Adopté

Communication de correspondances

1^{re} de la revue municipale datée 3 mai/40 sollicitant l'abonnement des mem. du conseil à la dite revue

2 de J.B. Larange compte 10 charges extinctive chim 2,50

3 de la corp. mun. Comté St Maurice cotisation année 1940 adopté le 13 mars 1940 187.780. a 3^e par 100. = 56.34

Il est proposé par Mr le conseiller Lucien Bolduc secondé par Mr le conseiller Lucien Orité et résolu que les comptes suivants présentés verbalement ou par écrit soient approuvés et que le secrétaire trésorier soit autorisé à les payer tels que ci-après spécifiés

1^{re} Approuver et payer à J.B. Larange pour 10 ch. Extincteur chimique à 25^{cts} \$ 2,50

2 approuver et payer à la corporation municipale du comté de St Maurice cotisation pour l'année 1940 n. reg. adopté le 13 mars 1940 Eval. 187.780.00 a 3^e par 100.00 = \$ 56.34

6 mai 1940

3 d'approuver et de payer à Mr J. Thomas
Rouette pour entretien de la route St Charles
hiver 1939-1940 \$25⁰⁰

3 d'approuver et de payer à Mr Georges Fournier
pour entretien route Village des Garçons 1939-40 \$6.00

4 d'approuver et payer à Mr Evariste Leclerc
pour services d'eau à l'usage du patinoir
la somme de six dollars \$10.00
pour hiver 1939-40

5 d'approuver et payer au secrétaire trésorier
pour timbre poste et acc. \$3.00

Adopté

Il est proposé par Mr le conseiller Assis
Rouette secondé par Mr Xavier Priete
qu'il soit résolu en clair la session

Adopté

Thomas Rouette maire
Joseph Martin secrétaire trésorier

3 Juin 1940

Province de Québec
 Corporation municipale de la paroisse
 de la Pointe-du-Hac (Village)

A une session régulière du conseil municipal de la paroisse de la Pointe-du-Hac tenue au lieu et heure des dites sessions le troisième jour de Juin mil neuf cent quarante pour délibérer sur tous sujets dans l'intérêt de notre municipalité, et en particulier procéder à la révision du rôle d'évaluation de notre municipalité telle que annoncé par avis public daté le dix huitième jour de mai dernier 1940 furent présent Mr Thomas Rouette maire, Mr. les conseillers Lucas Balduc Theodor Garcia Evario Grégoire et Désiré Rouette formant un quorum sous la présidence de Mr le maire.

Après lecture des minutes du procès verbal de notre dernière session Mr le conseiller Désiré Rouette proposé appuyé par Mr le conseiller Evario Grégoire que le dit procès verbal en date du (6) six Mai dernier 1940 soit approuvé et adopté

Correspondance: réclamation p. Sylvia Paquin \$ 2.00
 de Oscar Drouin ministre aff. mun. et industriel: 22 av. 1940 re.
 rapport aff. de Questionnaire en destrict

Sur proposition, du conseiller Theodor
Garepaz, secondé par le conseiller
Lucas Baldac il est résolu que les
changements suivants soient fait
au rôle d'évaluation de notre munici-
cipalité. ~

- 1^{er} transmettre a J. Antonio Gauthier les propriétés
inscrites au nom de Georges Henderson pour \$3000.
- 2^e transmettre a Philipp Drouel la propriété
inscrite au nom de ~~Emile Brunson~~ 300.
- 3^e transmettre a Alexandre Dupré la propriété
inscrite au nom de ~~dem. va. J. B. Fortier~~ pour 800.
- 4^e Augmenter a Joseph Bisson sur const. a 1000. la propriété
inscrite au nom de Henri Benjamin et dont
l'évaluation de la dite propriété était \$125. + 800. = 925.
- 5^e transmettre a Brunon Hébert la propriété
inscrite au nom de Jeanette ~~de~~ pour 750.
- 6^e transmettre a Alfred Marie L'Évêque la propriété
inscrite au nom de Corriste Leclerc pour 610
- 7^e transmettre a Ros. Frs. Onat. & Fructum P. cad. 2670-75 150. + 50. = 200.
inscrite au nom de Jos Bisson pour 150 + 550 mais maison incendié 500.
- 8^e transmettre a Joseph Bisson P. cad. 264 1- 75. + 325 = 400
inscrite au nom de Wilfrid Dupré
- 9^e Augmenter a \$1000. l'évaluation du lot No. 25 sur const
inscrite au nom de Ray. Orite pour 510.
- 10^e transmettre a Leonard J. Charpentier cad. 105-50. ^{plus} la propriété
inscrite au nom de Albert Dupré pour 600
- 11^e Augmenter cad lot No. 705 a 800. sur construction de Édouard Charpentier
- 12^e diminuer a \$600, l'évaluation de construction cad lot 70 propriété
inscrite au nom de Marie Renette pour 900.

sous nos serments d'office, que le nombre d'amendements fait au rôle d'évaluation de la municipalité de la paroisse de la Pointe-au-Hac (Village) ce troisième jour de Juin mil neuf cent quarante est de quatorze.

Thomas Rouette Maire

Joseph Hartin
secrétaire trésorier

Il est proposé par Mr Desiré Rouette secondé par Mr Olivier Prété qu'il soit résolu que le rôle d'évaluation de notre municipalité tel que révisé et corrigé ce jour soit homologué. Le troisième jour de Juin mil neuf cent quarante.

Thomas Rouette Maire

Joseph Hartin secrétaire trésorier

Il est proposé par Mr Lucas Bolduc secondé par Mr Théodore Carreau qu'il soit résolu d'approuver les comptes tels qu'ils en sont spécifiés.

Approuvé et payé à Thomas Dugri pour services rendus commencement d'incendie chez Leonard Charpentier \$10.50

Approuvé et payé à Sylva pour entretien du chemin de front de M^r Ralph Lewis hiver 1939-40 2.00

et pour l'entretien chemin front de M^r Earl Baptist 2.00
ces dits montants devront être collectés des dits propriétaires. Adopté

2 juillet 1940

Il est proposé par Mr le conseiller
 Desiré Rouette secondé par Mr
 le conseiller Ravier Crité et résolu
 de clore la session adopté
 Thomas Rouette Maire
 Joseph Martin secrétaire-trésorier

Province de Québec

L'assemblation municipale de
 la paroisse de la Pointe-de-la-Hac

A une session régulière du conseil
 municipal de la paroisse de la Pointe-de-
 la-Hac tenue au lieu et heure ordinaire
 des dites sessions le deuxième jour de
 juillet mil neuf cent quarante
 furent présent Mr Thomas
 Rouette Maire M.M. les con-
 seillers Yoif Garceau Lucas
 Balduc Théodé Garceau
 Ravier Crité Desiré Rouette
 et J. J. Thomas Rouette

Après lecture des minutes du procès
 verbal de notre dernière session
 Mr Desiré Rouette propose appuyé
 par Mr J. Thomas Rouette que le procès
 verbal de notre dernière session
 datée le trois juin dernier 1940
 soit approuvé
 Adopté

2 Juin 1940

- 1^{re} Communication de correspondance
de l'avocat Fr. Lajoie re: l'évaluation
de sa propriété datée 8 Juin 1940
- 2^e Reclamation du Ministère de la santé
trimestre juillet à Dec - 1939 non exact
ou qu'il renferme des comptes de la
municipalité de Pointe du Lac tel que Henri
Helis et Dome Willu Paquin

Mr le conseiller Lucas Balduc préparé
appuyé par Mr le conseiller Paul Garçon
de répondre à Mr François Lajoie
avocat qui se conseil admet l'er-
reur ^{qu'il y a} sur évaluation faite, commis-
concernant votre propriété. le rôle d'évaluation
ayant été homologué le 3 Juin les estimateurs
verrons à corriger cette erreur Ex Juin prochain

Adopté
Il est proposé par Mr Canier & révisé
secondé par Mr Théodore Garçon
qu'il soit résolu de clarifier la
question

Adopté
Thomas Roulet Maire
Joseph Martin secrétaire trésorier

Serment

186
aout 5

Je soussigné Philipp Rouette
ayant été nommé inspecteur agraire
par le conseil de la municipalité de
la paroisse de la Pointe du Lac
jure solennellement que je rem-
plirai cette charge avec justice
et honnêteté au meilleur de
mon jugement et de ma capacité

Ainsi que Dieu me soit en aide
assermenté devant moi à la
Pointe du Lac ce cinq juillet
mil neuf cent quarante
Joseph Martin secrétaire trésorier

Province de Québec

La corporation municipale de la paroisse
de la Pointe-du-Lac

A une session régulière du conseil
municipal de la corporation municipi-
pale de la paroisse de la Pointe du Lac
tenue au lieu et heure ordinaire des
dites sessions le cinq jour de aout
mil neuf cent quarante.

Y furent présent Mr Thomas
Rouette maire M^{rs} les conseillers
Théophile Barbeau Ravier Prêtre

Désiré Rouette formant
un quorum sous la prési-
dence de Mr le maire

5 août 1940

Après communication des minutes du procès verbal de notre dernière session. Mr le conseiller Théod. Garcia propose, appuyé par Mr le conseiller Desiré Rochette qu'il soit résolu que le procès verbal de notre dernière session en date du deux feuillet mil neuf cent quarante, soit approuvé. Adopté.

Communication de correspondances
 1^{re} Reclamation du Gouvernement provincial pour fonds Bâtisses pour l'année commençant le 1^{er} feuillet 1940 \$125.00
 à l'ordre du Trésorier de la Province Hôte 9. 2^{me}

2 Circulaire adressé au secrétaire-trésorier et au maire Par J.R. Forest administrateur daté feuillet 1940 re: loi article 8, modifiant la loi assistance aux mères nécessiteuses et responsabilité des mères dont mère nec. 5% et pension veuves 2%. payable par les municipalités

3 Circulaire, publiée par le ministère des affaires mun. et du commerce, sous la direction du Service de l'aide à la jeunesse
 à l'adresse No 109, Grande Allée Québec
 Québec qui la Mini École Provinciale
 condition d'admission (cours)

I^{er} son but

II son fonctionnement

III programme

IV conclusion pratique Etc.

Il est proposé par Mr Ravin Crité
 secondé par Mr Désiré Rouette qu'il
 soit résolu d'approuver et payer
 ce qui suit. 1^{er} au trésorier provin-
 cial pour contribution entretien
 batiments et fures année 1940 & 41 \$12,00
 2^e de Payé au secrétaire, trésorier sur
 salaire trenté cinq dollars \$35,00

Adopté
 Il est proposé par Mr Théodore Gar-
 ceau secondé par Mr Ravin Crité
 et résolu de clare la session
 Adopté

Thomas Rouette Maire
 Joseph Martin secrétaire trésorier

Province de Québec

Corporation municipale de
 la paroisse de la Pointe-du-Lac

A une session régulière du conseil
 municipal de la corporation municipa-
 le de la paroisse de la Pointe-du-Lac
 tenue au lieu et heure ordinaire
 de dites session le troisième jour
 de septembre mil-neuf cent quarante
 furent présent Mr Thomas Rouette
 maire M. les conseillers Lucas
 Balane Théodore Garceau
 Désiré Rouette 2^e Thomas
 Rouette 3^e et Garceau sous la
 présidence de Mr le maire.

3 Septembre 1940

Après communication des minutes
 du procès verbal de notre dernière session
 il est proposé par Mr J. Thomas Rouette
 secondé par Mr Desir Rouette que notre
 procès verbal en date du cinq août dernier
 1940 soit approuvé
 Adopté
 correspondance

- 1^{re} De la revue municipale datée 28 août
- 2 compte du 1^{er} semestre juill. à Dec 1939 pour Phil. Rouette
 6⁰⁷ Contin Hamidrine ^{23.45} ~~23.45~~ Dupres ^{18.81} ~~18.81~~ sylvain 84.02 Dupresne Blanche 8.71

Mr le conseiller Theode Garceau donne avis
 de motion que à la prochaine session
 régulière de ce conseil il sera passé
 un règlement fixant le taux par cent
 piastres d'évaluation devant être
 imposé sur tous les biens fonds im-
 posables de notre municipalité pour
 faire le rôle général de perception
 pour l'année (1941) mil neuf cent quarante
 et un, pour pourvoir au coût de
 l'administration, et ainsi que au coût
 de l'éclairage de rues de notre municipalité.

Il est proposé par Mr le conseiller Lucas
 Bolduc, secondé par Mr le conseiller
 Zoel Garceau et résolu de clare
 la session
 Adopté

Thomas Rouette maire
 Joseph Martin
 secrétaire trésorier

Province de Québec
Municipalité de la paroisse
de la Pointe-du-Lac

A une session régulière du conseil municipal de la paroisse de la Pointe-du-Lac tenue au lieu et heure ordinaire des dites sessions le septième jour d'octobre 1940, mil neuf cent quarante furent présents Mr Thomas Paquette maire M. H. les conseillers J. J. Garsneau, Lucas Balduc, J. Heude Garsneau, Casier et Désiéri Rouette formant un quorum sous la présidence de Mr le maire.

Après communication des minutes au procès verbal de notre dernière session Mr Désiéri Rouette propose secondé par Mr Casier et Désiéri Rouette que le procès verbal de ce conseil en date du trois septembre dernier soit approuvé.

Adopté
L'arrêté de la 1^{re} Reclamation de la somme de \$91⁸⁰/₁₀₀ pour le tuyau en grain a 1.50 par Mr Adolphe Biron tri-pont au frais de la municipalité.

De la revue municipale offert abonnement a la dite revue.

Après lecture de l'avis de motion

194

donné à ce conseil en date du trois
septembre dernier assant que un
réglement serait passé en ce
fixant le taux de la taxe annu-
elle devant être imposé sur tous
les biens fonds imposables de
notre municipalité, par cent pié-
tres d'évaluation pour faire le rôle
général de perception pour l'année
(1941) mil neuf cent quarante et un
et après considération d'un budget
approximatif des revenus et des
dépenses de notre municipalité
tels que ci-après spécifiés.

Budget

Revenus sur \$187,870. a.21 = \$ 394.52

Dépenses d'administration générale	90.20
entretien & chemin ré: règlement No 10	40.08
Divers information frais échis Etc	17.38
diff. compte et services H.S. \$60. par 12.	
chauffage, Eclairage etc	33.74
assistance publique	105.74
	141.20
	<u>Total \$ 394.52</u>

Revenus des biens imposables.
pour l'université de puis l'article 694
paragraphe 2:
Sur Evaluation 187,870. + 26,204. =
214,074. à 11% par \$100.00 = 235.48
en plus comme par l'ancien prix 30.00
Total des revenus \$ 265.48

Dépenses somme annuelle payée à la Cha-
 rité pour water & power e/o 12 mois à 20.40 = 244.80
 administration Timber, parts et coll. Etc 20.68

Total Dépenses \$ 265.48

Il est proposé par Mr le conseiller Boil
 Garceau secondé par Mr le conseiller
 Lucien Bolduc qu'il soit reso-
 lu que le règlement ci-après ins-
 crit fixant le taux par (\$100.00) cent
 piastres d'évaluation sur tous les
 biens fonds imposables de notre
 municipalité pour faire le rôle
 de perception général pour l'année
 mil neuf cent quarante et un soit
 passé et statué.

REGLEMENT numero (30) Trente

Qu'il soit ordonné et statué par
 règlement de ce conseil ce qui suit:
 1^{er} Que pour prélever la somme de
 trois cent quatre vingt quatre piastres
 et cinquante deux centins (\$394.52)
 Que le taux devant être imposé
 sur tous les biens fonds imposable
 de la municipalité de la Pa-
 roisse de la Pointe - du Lac soit fixé
 à la somme de (0.21) vingt et un
 centins par cent piastres d'évalua-
 tion pour pouvoir à l'adminis-
 tration générale de notre municipi-
 palité tels que prévus par le
 budget, l'Administration Générale \$ 90.20

Entretien chemins riq. No 10	40.00
Divers re: information teleph. frais Etc	17.38
Repartition Conseil Comte N.S. Etc 60.	
Juri 12. chauffage éclairage 33.74	105.74
assistat. publ. 141.20	141.20
Total	\$ 394.52

2. Que le taux devant être imposé sur tous les biens fonds imposables de notre municipalité, ainsi que ceux imposables que sous l'article 94 paragraphe 2 pour lumière de rues soit fixé à la somme de (11^{cts}) onze centimes par \$100.00 cent piastres d'évaluation pour pourvoir au coût de l'électricité pour l'éclairage de rues, et dépenses y occasionné tel que somme payé à la Shawinigan Water and Power Co \$ 244.80 + timbr. acc. etc collection 20.68

Total \$ 265.48

Le secrétaire trésorier est autorisé à faire qu'un seul rôle de perception d (32 centimes) trente deux centimes par cent piastres d'évaluation en désignant le coût de la lumière dans un colonne séparé des autres

Le Règlement deviendra en force quinze jours après sa publication suivant la loi

Thomas Roulet Maire
Joseph Martin secrétaire trésorier

Il est proposé par Mr Théodore Gorceau
 secondé par Mr Désiré Rouette que les
 comptes suivants soient approuvés et payés
 1^{er} approuver et payer à Adolphe Biron pour
 achat de 6 tuyaux en béton (48 pas) ad \$150
 comme neuf piastres et $\frac{18}{100}$ \$ 9.18

2^e approuver et payer à Liger Girard
 pour fauchage parti route Vill Gorceau 250

3^e approuver et payer à Thomas Dugre
 pour service rendu feu chemin
 L'hy alias Munnille 050

Le secrétaire devra payer ces petits montants

Adopté
 l'objet d'une résolution adressée à Mr
 J. D. Bouchard Ministre de la voirie
 ainsi qu'à notre député Mr P. Beaulac

Attendu qu'il est actuelle-
 ment question de construire la route
 Pointe-du-lac à 3 kilomètres en sui-
 vant le chemin de fer, pour relier
 la route Berthier à la traversée
 à "niveau Argall".

Il est proposé par Mr Ravin
 écrits secondé par Mr Désiré
 Rouette que le conseil de la pa-
 roisse de la Pointe-du-lac prie
 le ministre de la voirie de bien
 vouloir considérer favorable-
 ment la demande des citoyens de

cette copie
 mallevé le
 8 oct. 1940
 au ministre
 et au député

7 Oct 1940

cette paroisse, a l'effet que
la dite route passe par le
village comme actuellement,
pour les raisons suivantes:

Que la paroisse de la Pointe
du-Lac est reconnue comme
endroit favorable pour le touris-
te. Durant la saison d'été.

Vue surtout l'aspect fort at-
trayant que présente le lac St
Pierre qui est recherché par
les touristes américains et autres.

Que le commerce en
général bénéficie largement
de l'avenue des touristes, et
la suppression de cette route
lui causerait un préjudice
considérable par suite du
décroissement possible du
touriste qu'elle occasionne-
rait.

Que le copie des présentes
soit adressé à l'Honorable J. D.
Bouchard, ministre de la voirie
et à Mr P. Beaulac député
du comté St-Maurice.

adopté unanimement

Il est proposé par Mr Noël Garsian
secondé par Mr Lucas Bolduc
et résolu de clare la session adopté
Thomas Rouette Maire, Joseph Martin
secrétaire trésorier

Pg	Date	Extrait des avis lettres réglement Etc.
5	7 mars 1936	Homologation du rôle seigneurial
7	14 av. 1936	Requête re: Brisi Larne approuvé par le conseil
9	4 mai	lettre de Hon. Gariepy re: Brisi Larne
~	~	de Leo Gauthier re: mesclage de chien
12	29 juin	de J.B. Laranger re: son évaluation
13	~	du sous ministre terre & forêt F. J. Lemieux empreinte extraite abrégé du lot No partie 67 Frs. Lajoie Prop.
~	~	Homologation du rôle de la pte d'évaluation
15	3 août	re: pension de veillesse Par J.D. Duchane
16	~	re: ~ autorisation au sec. tris
19	5 oct	Req. No 24 imposition de la taxe annuelle (annu 1936)
20	5 oct	Demande d'octroi au gour. par l'entremise de notre député M. More Grudel
23	2 nov	Réponse du député M. Grudel
23	2 ~	re: art. 726 communication au conseil des ouvrages prescrites & ordre au sec. tris d'attendre pour faire rendre Etc
27	7 Dec	ordre de rendre devant servir à l'entretien de nos chemins
28	13 Janv	Election du maire & conseillers
32	1 fev.	commission par le sec. tris des comptes de la mun. pour 1936
33	~	& approbation des dits comptes par le conseil
33	~	renouveau du sec. tris.
34	~	copie requête re: ouvrage C.P.R. à Hon. Wilf Gariepy
37	~	Réponse de l'Hon. Wilf. Gariepy
~	7 ^o Mars	Requête mallé le 9 mars signée par 107 inter. re: chemin St Marguerite
38	7 ^o mars	approbation de l'admission de Germain Gauthier à l'Hopital St-Jas
41	5 av 1937	autorisation de Pd Elect. H. Lampes \$1.25 = 20.00 à tous les
45	7 juin	demande par J. J. Rouette addition de 2 lumières h. & C. Harlo
46	7 ~	révision et Homologation du rôle d'évaluation
50	~	avis à R.H. Keenan re: chemin ciment Etc
56	4 oct.	Req. No 25, imposition taxe annuelle
59	2 nov	demande par le Bell Tel. & Co daté 25 oct. re prolongement.
60	~	Resolution interest & charge qui au 1 ^o Janv.

Pg.	Date	Extrait des avis lettres règlements etc
60	2 nov.	Resol. accordant permis a la Bell Tel. C/o
60	" "	Commission re: art 726 des arrerages de la mun
63	" "	demande d'admission de Georgette Dupres a l'hosp. St Luc
"	" "	" par la Bell Tel. C/o of Canada
65	14 Dec	demande a la Bell Tel. C/o est accordée
66	6 "	copie d'une requête au 1 ^{er} Ministre re: nomination de
		Geo Emil Ladouceur au conseil législatif
67	6 "	Resol. au 1 ^{er} Ministre re: licence d'Hotel Bier & Vin Rod. G...
70	9 Dic.	Vente de la traversée de Pto au lac a Nicolet
	31 Dec.	avis public d'Élection municipale
71	1938 12 Janv.	Assemblée des Électeurs
72 & 74		Serments
75	7 Janv.	avis que le 29 Dec. Georgette Dupres admise a l'hospita
"	"	circulaire daté 1 ^{er} Dec 1937 re: redouane ass. Publique
"	"	re: Licence d'Hotel Vin et et aliens
"	"	Liquueur daté 31 Janv. 1938 par la Savoir
"	"	circulaire par Georges Maheno; mauvais herbe
"	"	de Thomas Tremblay 1 ^{er} Div. re: Licence Vin & Biere
"	"	soumission des Comptes du Sec. Trés.
76	"	approbation des comptes de la municipalité
"	"	l'engagement du Sec. Trés. \$7000
78	"	Ferdinand Comeau chef d'incendie
"	"	le Sec. Trés. autoriser a se defaire de papeterie
"	"	& archives qu'il croit inutile de conserver
80	7 Mars	Nomination inspecteur municipaux
82	" "	Demande au Gouver. Privilège de travailler Etc
83	4 av	du ministre de l'agriculture re: grain
"	"	de semence par Gouver.
85	2 mai	Circulari de la Plénerigan... daté 11 av
"	"	re: éclairage de rues, sist. au conseil

Pg	Date	Contenu
86	2 mai	demande au député de nous faire obtenir de la gravelle
89	6 juin	Serment de Fernando Guithert re: compte d'entretien de chemin de front de Larivière et Trépanier
90	4 juill	réception guide loi des mauvaises herbes
91	—	de Prud'homme re: sibiris prop. Bourgeois
—	—	— Jean Grignon re: admission des malades aux hôpitaux
94	10 août	l'indiquant les services du conseil daté 8 juin 1938 de M. Beliveau Greffier 3 Riv re: incendie à Pt du Lac
—	—	comptes Georges Nili et Gorgez Dupresne
—	—	avis public dépôt au rôle d'évaluation
96	1 ^{er} août	révision et homologation du rôle d'évaluation 1938
99	9 août	Resolution refus d'accepter de signer les conditions exigées par le Gour. fid. re: bris forme a seor Houli & al.
102	26 Sept	Rég. no 26 imp. de la taxe pour 1939
104	—	avis Pub évocation d'intéressés a route de la Fabrique
—	6 Sept	avis de motion re: rég. rue fabrique
106	3 oct	information de Liebu Lamothys re: rapport compte aliéné Etc
107	3. —	Rég. No 27 re: entretien rue de la fabrique
100	7 Nov.	compte réclamation au Gour. Prov. re: aliénés
110	—	requête demandant ad. lumière de rues
111	—	soumission par le sec. tris. des arr. des a notre mun.
112	—	approbation des arr.
—	—	nomination du vérificateur G. a Rouette
113	—	Daté a la quinz. le sec. tris. doit charger int. sur Taxe 1 ^{er} Janv.
114	5 ^{de} Dec	reçu municipal
122	6 ^{de} Janv.	approbation des comptes de la municipalité tenu par le sec. tris.
121	—	soumission des comptes au sec. tris.
122	—	réaménagement du sec. tris.
123	—	permis a la Bell. Téléphone 4/0 re poteaux
—	—	compte au Gour. re aliénés et ass. Pub produit au conseil
—	—	circulaire par Ser. Haheur
125	6 mars	autorisation au sec. tris. de pd lumière de rues \$ 20.00 par mois
127	3 av.	du Serant Banque Prov. signature autorisée par résol. maire & sec. tris.
—	—	de aug. Baribeau grant ad. Shawmigan Water re contrat
128	3 —	Résol. autorisant le maire & le sec. tris a signer re: Banque Prov.
133	1 mai	Rég. no 28 re lumière électrique. copie.
142	13 —	Résol. adressé au député Prud' re: travaux voirie
143	5 juin	Rapport vote Rég. No 28. re: Electricité
144	—	contrat par J. A. Bogaentere ing. re contrat bris glace a Auger
145	—	certificat au maire & sec. tris re: rég. no 28 éliet.
—	—	Revision du rôle d'évaluation
149	—	Resolution demandant de changer le nom de la municipalité
151	3 juil	— des Revdg freres re: poteaux & cloture par Ern. Brochu
152	—	avis a Ern. Brochu de re: cloture
153	5 août	comptes d'aliénés présentés
154	—	autorisation au maire de signer carte d'admission Phil. Roux

1939

Pg Date

- 155 5 Sept de Emil Marin re: nom de la mur.
157 ~ ~ Reig. No 29 imposition taxe annuelle
159 6 nov. Reclamation de Gour. Prov re: alivais et indig
160 ~ ~ production des arr. re: art. 726
161 ~ ~ Vente traverse Pte du Lac @ Nicolet
163 4 Dec int. chargé qui au 1^{er} janv. 1940
G.A. Rouette Verificateur
169 5 fev Election de conseillers
compte ass. Pub. Dame Gladur 7.37
re: Admission a l'Hop. St-Joseph Henri Guay Paul
Henri Lennerville
170 5 fev soumission, et approbation, des comptes de la corp.
mun. pour ann. 1939 tenus par Jos Martin au tre
rengagement du cell. tris.
171 ~ ~ re: incendi maison Jos Bisson & Lac Rouette pour grange
173 4 mars Subdivision du No Cad 59 prop. Hector Bastarach
aris par Kernan ing. re: chemin digel.
176 1^{er} avr. Compt. de Geo. Hélie a l'Hopital
par Geo Mahura insp. mauvais herbes
180 3 juin De Oscar Drouin ministre affnum 22 avril 1940
re: rapport industriel
181 3 juin Revision du role d'evaluation
185 2 juillet De l'avocat Francois Lajoie re: son evalua-
tion.
185 2 juillet Reclamation du ministre de la sante non exact
187 5 aout Circulaire par J. R. Forest date juillet 1940
loi ass. au meme necessiteuse.
187 5 aout Circulaire aide à la jeunesse
189 3 sept Compte du gouvernement juillet à decembre

Page Date

192 7oct Règlement No 30 imposition de la taxe

194 7oct Résolution adressée à J D Bouchard et à
P. Baulac ré; route régionale

re Electriciti Village

Contrat le 6 mars 1929

payait \$20.00 par lumiere + entretien

12 fev 1935 Rival mandant le contrat

price 15.00 par lumiere moins entretien

plus reduction du service
de maison